

3 - LA VIE RELIGIEUSE

1) L'EGLISE

Elle remonte au XIII^e siècle, refaite au XVII^e. De construction sans intérêt archéologique, elle fut bâtie en 4 parties, à différentes époques. Elle se présente, derrière un clocher carré assez élevé, couvert de tuiles de tôle, surmonté d'une fine aiguille, en une nef plein cintre, terminée d'un chœur néogothique.

Il dut certainement exister au moins une "chapelle", ou une autre église très vieille, disparue sans laisser de souvenir, puisque le plus ancien 'Curé d'ANNOUX" connu à ce jour, résidait chez nous en 1356. Une pierre encastrée dans la première partie de la nef, au dessus de l'autel "SAINT JEAN BAPTISTE" patron de notre paroisse, porte :

"LE 25 JUIN 1693 A ESTE POSEE LA PREMIERE PIERRE PAR GUILLAUME BAUDENET AGE DE 4 ANS ET LE 25 NOVEMBRE A ESTE BENITE L'EGLISE".

(De "Le Diocèse de LANGRES, Abbé ROUSSELLE tome1 p 309), on retrouve une différence assez notable entre le revenu assigné aux paroisses pour 1760. Comme en 1600, en 1730 et en 1732, on a évalué le revenu brut, sur lequel on devait prélever l'impôt des décimes, etc. Le revenu brut renfermait par exemple, outre le produit de la paroisse curiale, le produit des paroisses succursales dans lesquelles le curé devait entretenir des vicaires à ses frais. Les décimes imposées aux curés et à tous les bénéficiaires ecclésiastiques en général, était de 3, de 4, de 4 1/2 %, ou plus sur les revenus du bénéfice, selon son importance. ANNOUX, en 1600, revenu 120. 1730...400, 1732...400, 1760...600, 1765...1366, décimes 78 livres 14 sous.

Un devis pour réparation de l'église nous dit :

En exécution de l'ordonnance de Monsieur l'Intendant, du 27 novembre 1762, et d'assignation des habitants d'ANNOUX, le nommé CARRE, architecte et arpenteur juré, procéda à la visite et reconnaissance des réparations à faire à l'église, au clocher, comme ci-après :

- A la charge des habitants et propriétaires forains :

- 1° le carrelage de la nef, douze toises à raison de dix livres fait 120 livres.***
- 2° réparation de la voûte de ladite nef, trente trois toises à 3 livres chaque font 99 livres.***
- 3° chevrons neufs à la charpente, ensemble les lattes et filières estimés le tout 45 livres.***
- 4° 30 toises de couverture et couvrir la charpente à 3 livres 10 sols font 105 livres.***
- 5° rejointoyer les murs et les piliers buttaux avec pignon de ladite église 28 toises à 40 sols font 56 livres.***
- 6° les murs du cimetière à neuf en bonnes pierres du pays 4 pieds hors fondations 34 toises à 7 livres chaque, 238 livres.***
- 7° réparations du clocher 20 toises à 7 livres c chaque, 130 livres.***
- 8° la voûte dudit clocher 30 livres.***
- 9° couverture et charpente dudit clocher 50 livres.***
- 10° un beffroi neuf audit clocher 130 livres.***
- 11° le carrelage dudit clocher et pour enduire au dehors et au dedans, le tout estimé 100 livres.***
- 12° une nouvelle cloche de mille livres, à 30 sols 1500.***
- 13° le mouton soutient de la cloche 60 livres.***

Total des réparations à la charge des habitants et des propriétaires forains 2 673 livres.

- A la charge du gros décimateur :

- 1° pour le carrelage du coeur estimé 50 livres.***
- 2° pour reblanchir les murs dudit chœur et la voûte 12 toises à 50 sols chaque, font 30 livres.***
- 3° pour refaire neuf la balustrade en bois de chêne avec 4 crampons de fer estimé 30 livres.***
- 4° Pour la couverture dudit chœur 12 toises à 3 livres = 36 livres.***
- 5° pour une sacristie y compris deux portes, une croisée, la voûte, le carrelage, le tout estimé 300 livres.***
- 6° pour la charpente de ladite sacristie 20 livres.***

Total à la charge des gros décimateurs	366 livres
Total à la charge des habitants et forains	2 673 livres
TOTAL GENERAL	3 039 livres
honoraires de l'expert, taxées	24 livres
TOTAL À PAYER.....	3 063 LIVRES

OBSERVATIONS :

Le Sieur GAUTHERIN observe, au sujet d'une nouvelle cloche, ne doivent avoir lieu qu'autant que les deniers soient suffisants, attendu que la communauté n'a aucun revenu, et que les habitants sont fort pauvres, jusqu'ici les paroissiens se sont contentés de leur cloche actuelle, et il y a à croire qu'ils s'en contenteront encore par la suite ; Il serait à propos de réserver les deniers, assurés qu'il y en ait, pour des objets plus essentiels.

Le Sieur GAUTHERIN à propos des frais à la charge des gros décimateurs, concernant la construction d'une sacristie, observe que le Sieur Curé, seul gros décimateur étant absent depuis 12 à 15 ans, il faudra à son défaut avoir l'agrément de Monseigneur l'Evêque de LANGRES.

Un autre état aux archives, nous dit : ce jourd'hui vingt deuxième jour du mois de décembre 1766, ont comparu les syndics et cultivateurs. La présente année de la communauté d'ANNOUX, lesquels nous ont dit qu'en exécution de l'ordonnance du 4 mars dernier, ils auroient fait procéder au devis estimatif des réparations à faire à l'église d'ANNOUX, tant du clocher que chœur et nef.

- Etat de la porte d'entrée :

Parvenu à la porte d'entrée, l'ayant examinée, elle s'est trouvée en bon état, garnie de tous ses ferrements.

- Etat de la nef :

Ayant examiné le pavé carrelage de la dite nef, qui a trente sept pieds de longueur sur dix neuf de large, montant à douze toises, la plus grande partie du pavé est pourrie, il convient de relever ledit carrelage et inviter l'adjudicataire à envisager ceux qui pourront servir et fournira tout ce qu'il faudra en sus de bons carreaux de la meilleure carrière du pays d'ANNOUX, lesquels carreaux tant vieux que nouveaux seront bien taillés, picqués, ciselés d'échantillon et par rang de niveaux et posés à mortier de chaux et araines du pays.

- Etat de la voûte :

Voûte de ladite nef a vingt quatre pieds de hauteur, dix neuf de large et trente sept de longueur, elle contient dans toutes ses parties, compris les pieds de rayes jusqu'aux rayes et chaussées du carrelage en dessus, trente trois toises, qu'il faudra faire et fournir pour reblanchir ladite voûte en lait de chaux à deux couches différentes et enduire les pieds de rayée de mortier de chaux et sable, et y mettre une couche de blanc de chaux depuis le bas jusqu'aux croisés.

- Etat des vitres :

Les vitres tant en dedans qu'au dehors de ladite église sont en bon état.

- Etat de la charpente :

La voûte de ladite église est en bon état ; La charpente est appuyée sur ladite voûte dans laquelle il y a huit mauvais chevrons ; Convient d'en remettre huit autres, de longueur suffisante et quinze pieds de lattes de dix huit pieds de longueur chacune, en place de celles qui manquent et deux filières de vingt pieds chacune de huit pouces en décarrissage en tout et pour tout.

-Dépose de la lave et en fournir :

Pour parvenir au rétablissement de ladite charpente, il est nécessaire de descendre la lave de chaque coté à neuf, sur toutes lesdites longueurs et hauteurs faisant les deux pans de couverture et trente toises ; Faire et fournir.

- Murs et piliers :

Les murs goulterots de ladite église, les piliers buttaux avec le pignon du coté de l'occident seront rejointoyés dans toutes leurs parties de mortier de chaux et sable se montant ensemble à la quantité de vingt huit toises.

- Etat du clocher :

Nous avons visité le clocher de fond en comble, qui est au devant de ladite église, et dans le pignon du côté du couchant. Ce clocher est une tour carrée. Il y a deux faces qui sont très dégradées et surplombées. Les pierres calcinées. Il convient de relever les deux faces depuis leurs fondations et de trente cinq pieds de hauteur depuis les rayes de chaussé des terres. Les deux autres faces seront augmentées depuis ce qu'il faudra de pareille hauteur.

L'adjudicataire dressera sur cette élévation deux pignons qui seront élevés de proportion sur l'envasement desdits trente cinq pieds de hauteur l'un du côté du midi et l'autre du nord. Ledit clocher aura douze pieds dans oeuvre, lesquels deux pans de murs nouveaux seront bien liés avec les anciens, pour leur soutien et solidité. Les murs du clocher en forme de pignon et goulterots seront bien observés pour la facilité du son des cloches, de hauteur proportionnée, avec un oeil pour le passage des cloches, ce qui ensemble toute la maçonnerie dudit clocher avec les augmentements sur les deux anciens pans la quantité de vingt toises qui seront construits en bon moellon du pays et mortier d'araine où il sera incorporé suffisamment de chaux.

- Couverture et charpente du clocher :

L'adjudicataire fournira douze chevrons de bon bois de chêne, portant chacun six pieds de longueur sur huit pouces de carré, dix pieds de lattes de longueur suffisante et toutes de tailles convenables pour ladite couverture dudit clocher qu'il fera faire et le tout bien solidement.

- Le beffroi :

Le beffroi dudit clocher est très mauvais. Il convient d'en faire un neuf en bois de chêne, tant pour supporter le poids de la cloche sous laquelle il sera posé quatre madriés sommiers pour support du plafond. Le tout de grosseur et longueur convenable que l'adjudicataire sera tenu de faire et fournir, ensemble une croix de fer carrée de cinq pieds de hauteur qui sera posée sur ledit clocher pour signifier ce monument.

- Les articles cy-après concernant le gros décimateur :

1° carrelage du clocher : ayant visité ledit clocher, je lui trouve contenir vingt deux pieds de longueur et dix huit de large, ce qui fait sept toises ; Un huitième de carrelage en carreaux très endommagés, calcinés et pourris ; Il convient de remplacer de nouveaux au moins les deux tiers qui seront bien taillés, picqués avec les anciens qui se trouveront bons et reposer le tout par rang de niveaux et d'échantillon en bon bain de mortier de chaux et sable.

2° Murs du chœur : Les murs dudit chœur sont dégradés de leur enduit et mortier depuis le rez de chaussée dudit carrelage jusqu'à douze pieds de hauteur. Il convient de les enduire de nouveau, les blanchir en lait de chaux, ainsi que la voûte dudit chœur ; Reposer le tout en blanc à bourre à deux couches différentes, le tout contient douze toises.

3° Table de communion : La balustrade dans ledit chœur tombe de vétusté. Il convient en faire une nouvelle en bon bois de chêne, à deux litteaux, un en bas et l'autre dessus, en forme de corniche par le dehors. Les fuseaux seront à chaque bout, lesquels fuseaux seront espacés les uns et les autres de six pouces, de même longueur et hauteur de ladite ancienne, laquelle balustrade sera arrêtée avec six crampons de fer, au nombre de quatre pour l'arrêter et sceller.

4° Couverture du chœur : La couverture dudit chœur est en laves et contient douze toises. La lave paraît pourrie. Il convient de réparer cette couverture en entier et faute de le faire, il en résultera un dommage considérable à la voûte, et pour prévenir un danger, il convient de fournir dix voitures de laves du pays, la meilleure lave sera employée aussi.

5° Sacristie à faire : Derrière le grand autel où l'on met les ornements, sont très endommagés de pourriture. Ainsi que les vases sacrés ne sont pas en sûreté. Il est donc nécessaire de construire une sacristie derrière le chœur où il y a beaucoup de place inutile, cela se peut faire sans déranger aucune chose, en faisant la porte d'entrée dans le chœur.

Cette sacristie aura douze pieds dans oeuvre, à deux goulterots, le mur du chœur servira d'un pignon, on en construira un autre du côté du cimetière à l'orient.

L'un des goulterots au midi et l'autre au nord. La porte de ladite sacristie sera faite en bonne crochette de pierre dure, et le battant de la dite porte en bonne planche de chêne, garnie de ses gonds et deux bonnes bandes de fer, une serrure fermant à clef. Il sera fait une voûte sur ladite sacristie en bon moellon, bâtie en bon mortier de chaux et sable, laquelle voûte sera en anse de panier.

Sa naissance sera prise sur les pieds droits qui auront au moins six pieds de hauteur du rez

de chaussée, du carrelage en bon carrelage et bons carreaux de ladite sacristie qui seront bien taillés et posés au même mortier que dessus. Il sera observé une croisée dans le goulterot du côté du midi, laquelle sera en pierre de taille et aura quatre pieds de hauteur sur trois de large, garnis de quatre barreaux de fer et de quatre traverses avec un châssis de verre à deux panneaux de vitre en plomb, avec un châssis au devant de ladite croisée avec un treillis de fer. Le tout garni de sa ferme ordinaire. La charpente de ladite sacristie pour la couverture ne sera pas d'une grande conséquence ;

Elle ne contiendra que six chevrons de chaque côté qui seront appuyés sur ladite voûte, et qui seront bien lattés de quatorze branches de latte de chaque côté de longueur suffisante, et sera tenu l'adjudicataire de rendre place nette de leurs butin et gravois, de commencer lesdits ouvrages au premier jour du mois d'avril 1767 et seront parfaits au premier jour du mois d'octobre 1767.

Le 23 décembre 1766, à l'exception d'une nouvelle cloche que mondit Seigneur Intendant n'a pas jugé nécessaire, il sera procédé au rabais et à l'extinction des feux, en présence de Monsieur Guillaume BAUDENIET, Ecuyer de la Cour du Roy et son secrétaire et Seigneur d'ANNOUX y demeurant et 5 autres, de M François BREUILLARD Prêtre Curé dudit ANNOUX et gros décimateur, au domicile de Monsieur Louis OUDELIN Prêtre Vicaire dudit ANNOUX.

Pourquoi prononçant (première mise à prix à 1 700 livres etcjusqu'à rabais en 12^e et 13^e lieu) le troisième et dernier feu s'étant éteint sur la mise de Pierre GOUREAU maçon demeurant à ANNOUX, qui a mis lesdits ouvrages en construction à 1 023 livres à la charge de la couverture du clocher qui sera à quatre faces, en présence de Messire François BAUDENET D'ANNOUX, Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de SAINT LOUIS, ancien Capitaine d'infanterie et Seigneur d'ANNOUX (et autre, adjudication faite).

Il y a des deniers plus que suffisants entre les mains de Messieurs les Receveurs des Bois et Province de BOURGOGNE à DIJON, provenant de la vente du quart de réserve des Bois Communaux. Vu l'adjudication cy-dessus, nous, intendant de BOURGOGNE et BRESSE, avons icelle homologuée pour ce qui concerne la somme de sept cent soixante et dix livres que nous déclarons à la charge des habitants dans celle de 1 023 livres, prix de l'adjudication. Le surplus étant à la charge des hauts décimateurs.

En conséquence ordonnons que dans un mois, il sera faite une cote de répartition sur tous les possédants fons, en la paroisse d'ANNOUX, soit qu'ils soient domiciliés audit lieu ou forains exempts ou non exempts, privilégiés ou non privilégiés, chacun à proportion des biens qu'il possède dans l'étendue de ladite paroisse, de la somme de 513 livres 6 sols 8 deniers, faisant les deux tiers dans la somme de 770 livres. Ensemble les deux tiers du montant des frais autres que ceux qui seront à la charge de l'adjudicataire suivant la liquidation qui en sera faite, pour être lesdites sommes payées, celle de 513 livres 6 sols 8 deniers à l'adjudicataire aux termes portés à l'adjudication et les frais à ceux à qui ils seront dus ou qui en auront fait les avances un mois après l'imposition par le collecteur du rôle sans divertissement à peine du quadruple à l'égard de la somme de 256 livres 13 sols 4 deniers faisant le tiers à la charge de la communauté d'ANNOUX dans celle dite de 770 livres, ensemble du tiers du montant desdits frais.

Nous disons que les habitants seront tenus de nous présenter requête à l'effet d'obtenir permission de prendre lesdites sommes sur les deniers provenant de la vente du quart à réserve de leurs bois communaux. Fait le 24 février 1767.

Demande du 7 mars 1767, pour rectification au sujet des réparations de l'église où il n'est pas fait mention dans les 1 023 livres, de la somme à la charge des gros décimateurs.

Au mois d'août, Pierre GOUREAU expose que les ouvrages sont faits et en demande reconnaissance. En conséquence, le 17 novembre 1768, l'expert nommé pour procéder à la visite et reconnaissance des réparations faites, a déclaré que tous les ouvrages ont été bien et solidement faits conformément au devis qui en avait été dressé.

BIENS D'EGLISE :

Par délibération du Conseil Municipal, nous lisons : ce jourd'hui 15 août 1790, la municipalité d'ANNOUX, après une lettre des Officiers du Directoire d'AVALLON, en date du 30 juillet, par laquelle nous sommes commis pour procéder à l'inventaire du mobilier et tires, papiers, appartenant à la Fabrique de notre commune. Monsieur DIEUDONNE, desservant de la Cure d'ANNOUX, nous a conduit à l'église pour faire l'inventaire des meubles, argenterie, ornements et autres effets de sacristie, et papiers concernant les fondations et prendre connaissance des fonds de Fabrique, savoir EGLISE :

1° un ostensor ou soleil sans pied, celui du Saint Ciboire lui sert dans l'occasion.

2° un Calice, une Patène, un Saint Ciboire en argent.

3° trois vases pour onctions pareillement en argent.

4° un ensensoir de cuivre argenté, une lampe et une Croix de même matière argentée.

5° six chandeliers de cuivre pour le Maître Autel, et deux autres petits pareillement de cuivre

pour les Choristes.

6° quatre chandeliers de bois pour l'Autel de la Sainte Vierge et deux en étain pour le même Autel.

7° deux chandeliers de cuivre pour l'Autel Saint Jean

8° une lanterne de fer-blanc pour porter les Sacrements.

9° deux Burettes d'étain.

10° un Bassin de cuivre pour les Fonds Baptismaux.

11° une Bannière et un Dais en damas

SACRISTIE :

1° trois Aubes.

2° trois nappes d'Autel.

3° six Purificatoires, quatre Amics et six Essuies-mains.

4° cinq Chasubles, une de chaque couleur ordinaire, avec leur Etole et Manipules.

5° un Bonnet carré.

6° deux Missels pour l'Autel, un pour le Lutrin et un Vespéral.

7° un Rituel et un Processionnal.

8° une petite table

9° une commode pour serrer les ornements.

FONDATEURS :

1° une messe à perpétuité par chaque semaine et un libéra tous les dimanches, rétribués en argent par Monsieur BAUDENET, Curé de PROVENCY, la somme de vingt cinq livres par an, appuyé de titre du 25 août 1677.

2° une messe à perpétuité par chaque semaine, et un libéra tous les dimanches, rétribué en argent par Monsieur DAVOUT, Mademoiselle DAVOUT, et Madame THUREAU, veuve de Monsieur DAVOUT, la somme de 21 livres par an, appuyée du titre du 14 février 1726.

FABRIQUE :

Neuf journaux de mauvaise terre, de la même allure, estimés par chaque année douze livres, il ne se trouve point de titre à l'appuy la possession fait titre.

Logement de la Cure :

Une chambre et une cuisine, une cave sous la cuisine, grenier sur la chambre et la cuisine, une grange, un toit à porc, un grenier, une petite cour et un petit jardin.

Objets d'églises fermées, mis en dépôt au Canton :

Le Curé d'alors, Louis DIEUDONNE, ayant déclaré que pour donner une nouvelle preuve de patriotisme, son intention était de cesser les fonctions du culte catholique, l'Administration du District de MONT SEREIN (l'ISLE SUR SEREIN), demande que soit mis à la disposition du Conseil Exécutif tous les linges, ornements, boiseries et autres effets des églises où le culte n'est pas exercé, pour être conduits au Chef-Lieu du Canton.

Un arrêté Communal du 26 Floréal an II, décide qu'il sera fait une pétition à l'Administration pour laisser sur place la commode et la petite table qui se trouvent dans la Sacristie, pour servir d'Archives, ainsi que deux sièges qui sont devant le Pupitre et la petite Chaire à prêcher qui est de peu de valeur ; Le tout pour servir aux assemblées de la commune, qu'on y tiendra dorénavant.

Et du compte-rendu des revenus de l'église, est dit qu'il est dépensé 310 livres 14 sols 6 deniers et que la recette s'élève pour :

- vendu du fil pour 120 livres, reçu des moissons 85 livres, les quêtes 13 livres 5 sols 6 deniers, vente du Pain béni 88 livres 3 sols pour un total de 306 livres 8 sols 6 deniers.

Le 27 Germinal an XI, visite et estimation des réparations à faire à l'église. Le Choeur de l'église est dans le plus mauvais état. La couverture en est enfoncée, les réparations sont estimées à 240 livres 10 sols, dont 127 livres pour la couverture du Choeur et réparation de celle de la Nef. 120 livres 10 sols pour les enrochements des murs de l'église, qui sont très dégradés, réparations faites en 1809.

1804 = pour façon de 5 bancs, dans l'église, par Hubert RIOTTE de CIVRY, 51 L. Nous fabriciens de l'église d'ANNOUX soussignés, avons délibéré qu'il serait fait 4 bancs pour être placés dans le bas de l'église et un autre près de la chaire pour la somme de 51 livres, d'après le marché convenu avec le citoyen RIOTTE charpentier à CIVRY.

Par la suite, nous trouvons un nouvel état de l'ouvrage à faire à l'église d'ANNOUX daté de 1809 :

Allonger l'église à partir de dix pieds du pignon qui est au bout de la Nef, de trente pieds en dedans d'oeuvre et faire le pavement de même hauteur, largeur et dimensions que les dix pieds susdits.

Faire trois ouvertures en pierre de taille de six pieds de haut sur trois de large, cintrées par en haut. Ce supplément susdit sera voûté et couvert de laves neuves, soutenu de quatre ogives de quatre pieds de large sur deux pieds et demi d'épaisseur, couvertes aussi en lave.

L'épaisseur des murs sera la même que les dix pieds susdits, ou au moins de trois pieds d'épaisseur, excepté le pignon qui ne sera que de deux pieds d'épaisseur.

Il sera fait une Sacristie entre deux ogives du côtés du nord, de six pieds de large et au moins dix pieds de long et voûtée de manière qu'il reste six pieds de haut sous clef ; La porte sera faite en dedans du Choeur, hauteur et largeur d'usage et en pierre de taille et éclairée par la croisée de l'ancienne Sacristie qui sera remise. Le clocher sera retenu en lave et le dessous de la croix sera retenu en tôle peinte.

La couverture de la Nef sera retenue aussi en lave. Le clocher sera enduit de chaux et sable à pierre apparente. Il sera fourni par la commune sur place : le moellon, la lave et l'arène nécessaires pour la construction susdite. Tout le bois nécessaire soit pour cintre, chafaud, couverture, voûte et généralement tout le bois, sera fournis par ladite commune ; Ladite maçonnerie sera faite en arène et à chaux qui sera fourni par la commune, ainsi que le sable nécessaire pour l'enduit du dedans et du dehors.

L'entrepreneur répondra de son ouvrage pendant dix ans, et en cas de discussion, soumis à l'arbitrage. L'ouvrage sera terminé pour le 1er novembre et prêt à être reçu.

(en additions, prises sur un autre ETAT manuscrit sur papier = "le restant de ce qui ne sera pas employé ne sera pas enlevé par l'Entrepreneur, tel que bois, pierre, décombres etc.....").

Une note dit = **"les conditions du marché de l'église, à remplir par GOUREAU de NOYERS, m'ont été transmises, telles qu'elles sont ci-dessus écrites, par Monsieur DAVOUT, la veille de sa mort ; Signé LEAUTE desservant d'ANNOUX (Monsieur Jacques Edme DAVOUT décédé le 19 septembre 1809).**

En 1858 = "entre Monsieur Elzéar DAVOUT, Maire, et Pierre BONNOT, Charpentier, a été convenu que Pierre BONNOT s'engage à refaire à neuf le beffroi du clocher pour le prix de 28 F le mètre cube de charpente. Le bois de chêne sera fourni par la commune. Les levures qui seront faites et autres débris provenant de l'équarrissage des bois ou des vieux bois remplacés appartiendront à la commune et démonter le vieux beffroi et remonter le neuf.

L'an 1893, le 4 août, est décidé en Conseil, la pose d'une horloge au clocher, qui sera payée sur les fonds du budget supplémentaire et par don de Monsieur DAVOUT et sur le revenu de la coupe affouagère = (en 1967, cette horloge fut électrifiée, par don, ainsi que la cloche, et le beffroi "chaîné").

En 1899, l'église est augmentée du chœur actuel, de style néogothique sur nervure.

En 1927, construction du Maître-autel en pierre d'ANNOUX, d'inspiration style roman, ouvrage des BRESSON, tailleurs de pierre à ANNOUX, consacré par Monseigneur FELTIN, alors Archevêque de SENS, le 25 septembre 1935, en l'honneur de Saint Jean Baptiste. Y sont enfermées les reliques des Saints Martyrs : St Prix et ses compagnons.

En 1934, l'église, ainsi que la Sacristie perdent leur couverture de lave, remplacée par la tuile, sur charpente neuve.

A partir de 1937, remontage de 6 vitraux, représentant des vases de feuillage et fleurs, remplaçant les anciens sans intérêt, très mauvais et irréparables.

Un chemin de croix, peinture sur bois de Mademoiselle Camille DURAND, est mis en place en 1955, remplaçant un autre, de moulage plâtre.

Le 11 mars 1960, est posée une nouvelle chaire de pierre, portant sur panneau central les 4 animaux évangéliques, remplaçant l'ancienne de bois, sans caractère et défectueuse (Oeuvre de la Maison GOENEUTTE de l'ISLE SUR SEREIN.

La cloche :

Quant à la question de la cloche, reprenons les notes éparses, dans les débats, pour réparations à l'église ; Le 2 septembre 1766, les habitants de la communauté d'ANNOUX, ont obtenu une coupe de bois, dont le prix doit être employé aux différents besoins de ladite communauté, entre lesquels un des plus pressant est de faire faire une nouvelle cloche, attendu que celle qui est au clocher de cette paroisse, est si petite qu'il n'est pas possible de l'entendre au bout du village, qui est fort étendu.

Le 30 juin 1769, les habitants et échevins d'ANNOUX exposant, ***qu'ils ont une très petite cloche dont le son ne peut se faire entendre dans la plus grande partie de leur village, qui est fort étendu, ce qui fait que plusieurs d'entre eux, manquent souvent le service divin ou y arrivent trop tard.***

Pourquoi ils demandent la permission d'en faire fondre une autre du poids de 1 000 livres, qui pourra monter à la somme de 1 500 livres ou 1 600 livres dont le prix sera pris sur le quart de réserve, dont ils ont obtenu la vente, par arrêt du Conseil, en date du 17 juillet 1759, dont il leur reste encore la somme de 2 000 livres ;

Enfin, qu'ils n'ont aucun objet plus utile et plus intéressant que ladite cloche. Monsieur BAUDENET avait sollicité cette deuxième cloche, Monsieur l'Intendant leur répondit le 25 avril 1766, que les instructions qu'il avait prises sur la situation des affaires de cette communauté le détournent invinciblement d'accorder cette dépense.

Elle fut encore refusée le 12 novembre suivant, sur une nouvelle requête des habitants. Monsieur GAUTHERIN a toujours dit, ***que cette cloche était inutile, disant que les habitants d'ANNOUX me sollicitent de nouveau une seconde cloche sur le prétexte qu'ils ont des fonds chez le Receveur des Domaines et que la vente de leur réserve a été accordée par l'arrêt du 17 juillet 1769, pour cet objet.***

Je persiste néanmoins dans le refus, que j'ai déjà fait, de permettre cette dépense. Je vous prie d'avertir les habitants que leurs tentatives seront inutiles et que les deniers qui leur restent de leur réserve, tourneront à des avantages plus réels, pour la communauté.

Monsieur BAUDENET insiste toujours sur la nécessité d'une deuxième cloche, on pourrait s'accorder pour un poids de 600 livres seulement.

Le 30 novembre 1769 = ***"Nous permettons aux habitants et syndics en exercice, de la communauté d'ANNOUX, de passer marché devant notaire, de la nouvelle cloche, dont s'agit, à la charge que le poids de ladite cloche ne pourra excéder 600 livres"***.

Le 28 mai 1770, le marché de la nouvelle cloche a été passé avec les nommés Léopold et Joseph COLLIN, marchands fondeurs à CHAMPIGNEUL en LORRAINE. Ces derniers seront obligés de fournir une cloche bonne et valable, du poids de 600 livres, et de la rendre posée pour le 20 juin suivant, garnie de tous fers, ferrements et ustensiles avec garantie pendant une année, moyennant la somme de 960 livres.

Depuis : **bénédiction d'une cloche de l'église d'ANNOUX :**

L'an 1825, le dimanche 24 juillet à cinq heures du soir, moi, prêtre soussigné (LEAUTE) desservant la commune d'ANNOUX, en vertu de la commission qui m'a été déléguée par Monseigneur le Cardinal Archevêque de SENS, en date du 15 décembre 1825, j'ai béni une cloche de l'église d'ANNOUX, du poids de 713 livres et coulée par Monsieur MOLOT fondeur.

Monsieur BAUDENET d'ANNOUX, Maire, n'ayant pas rempli l'engagement de nommer la cloche, sur laquelle, avant d'être Maire, il s'était fait inscrire en qualité de Parrain, ne s'étant pas présenté, les fidèles ont choisi pour Parrain, Monsieur Jacques DUFOSSE propriétaire à ANNOUX et pour Marraine, Madame Charlotte Alix LE ROBERT DE VILLARS, épouse de Monsieur Jean Louis Auguste d'AVOUT, Chef d'Escadron, Chevalier des Ordres Royaux de SAINT LOUIS, et de la Légion d'Honneur, lesquels Parrain et Marraine ont donné à la cloche le nom d'ALIX.

Une délibération du Conseil Municipal du 11 août 1857, dit que = ***"considérant que la cloche de la paroisse est cassée et que son poids est insuffisant, et qu'il est urgent de la remplacer..."*** une autre délibération du 9 mai 1858 dit = ***"Monsieur le Maire ayant exposé que la cloche de l'église paroissiale est complètement cassée, qu'il y a urgence à la remplacer promptement, que celle qui existait était d'un volume tout à fait insuffisant, que la somme de 842, 97 F de fonds libres de la commune ne suffirait pas à procurer une cloche d'un assez gros volume, le Conseil et les membres les plus imposés ont décidé que la commune d'ANNOUX sera imposée, en 1859, de 10 centimes additionnels devant produire 150 F, le Conseil s'étant assuré que les ressources de la fabrique étaient nulles"***.

Etait déjà dit le 9 mai 1858, le Conseil = **"Vu l'impossibilité de se servir de la cloche paroissiale, qui est complètement cassée, vu l'insuffisance de son volume actuel, vu l'état des ressources du Conseil de Fabrique, qui n'a rien en caisse, Le Conseil considérant l'urgence de procurer à la commune, une nouvelle cloche d'un volume d'au moins 6 à 700 kilos et ne pouvant disposer que des fonds libres de la commune, délibère que ces fonds libres, qui forment une somme de 842, 97 F seront affectés à la refonte de l'ancienne cloche, et augmentation de la nouvelle.**

Inscription de cette cloche : **Laus Deo honore Immaculatae Virgini et Santo Joanni Baptistae D.J.C.1858 ego nascor ex ea in cujus locum suffecta ipsius enim sinu dudum fisso modulate jamjam non resonabat multo melius habens matre mea duplu pondere eam supero ditante me incolarum et municipalitatis largitate tam.....adavetae mihi libentioris animi Reverendus Mauritius GOURLET hujusce parochiae d'ANNOUX pastor vigilantissimus benedictionem chrismat.....mtionem impertivit nomen meum Ludovica Carola LEMUET DE BELOMBRE Vudua de Claude BAUDENET d'ANNOUX simulque Eleazaro d'AVOUT praecipui Rei Communis Administratione adstantibus Consiliariis Municipalibus Ludovico Conte de VIRIEU, Michaelo BONNETAT...Dio BONI, Joanne Baptista PLAIN, Paulo FERREY, Joanne Baptista PLAIN, Claudio PIAULT, Eduardo PIAULT, Isidoro BRESSON, plaudentibusque in domin...bue incolis (christ à gauche, B.M.V. à droite, un évêque, Cochois LIEBAULT et GOURSEL fondeurs à CHAMPIGNELLE en HAUTE MARNE).**

Enfin, cette cloche ayant été fêlée à la conclusion de l'Armistice de 1918, fut ressoudée sans être refondue, en 1920. En avril 1967, Madame GALLOT décède. Elle fait don à l'église culte d'ANNOUX, de la totalité de ses biens. Le Conseil Municipal en prend bonne note et tout en remerciant la généreuse donatrice, décide en accord avec l'Association Diocésaine de SENS, de faire électrifier les cloches de l'église. Le Conseil charge le Maire, de se mettre en rapport avec des Maisons spécialisées, dans le travail et de faire les devis.

En mai 1967, après délibéré, le Conseil décide de faire électrifier les cloches par les Etablissements BODET, à TREMENTINES (49) et prie le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

En mars 1990, la réfection de l'enduit du mur du clocher, est effectuée par l'entreprise DE BATTISTA, puis en avril 1990, c'est au tour d'une partie du clocher et des gouttières, côté nord, d'être réparées.

En mai 1991, il a été constaté une importante usure du battant de la cloche de l'église. Il y avait donc urgence de le changer. Un contrat de maintenance a été souscrit, pour l'horloge de l'église, auprès de l'Entreprise BODET.

En avril 1993, le Conseil décide d'effectuer la réfection des bancs de l'église. L'Entreprise RAPPENEAU FRERES a été retenue.

2 - LE PRESBYTERE ET SES DEPENDANCES

L'ancien presbytère, situé en la même rue, mais non à la même place que l'actuel, se trouvait à une vingtaine de mètres du coté gauche de la rue, vers l'est, ainsi que la grange de la dixme (il semblerait aussi qu'il existait une autre grange de dixme, plus à l'est, derrière les maisons de la Cour au Sire, sur le versant nord, mais on ne peut savoir si cette tradition est exacte).

Donc, de vieilles archives nous apprennent, à propos de l'ancien presbytère, que le 8 mars 1773, Claude BAUDENET, vicaire d'ANNOUX, pays très aride, demande dans son presbytère, la construction d'une citerne, attendu qu'il est obligé d'aller quister de l'eau chez les particuliers, qui ont des citernes et lesquelles citernes la plupart du temps sont sans eau.

Une recommandation pour réparations, de la part de Monsieur de GENOUILLY, du 7 août 1778, insiste en disant qu'il est impossible que le vicaire d'ANNOUX puisse habiter décentement et avec sûreté, le presbytère, dans l'état où il est.

Un écrit de l'Abbé BAILLET, curé d'ANNOUX et CHATEL-GERARD, du 8 avril 1779, reprend la demande de réparations et dit **"Le Sieur PHILIPPOT, vicaire d'ANNOUX avait eu l'honneur de présenter une requête, à l'effet d'obtenir la réparation et augmentation de son presbytère, devis des réparations ne fut fait que le mois de janvier dernier. La commission était cependant du mois août.**

Quoique la demande du suppliant soit des plus justes, les habitants, en partie gagnés par quelques mutins ont paru s'y opposer. Le presbytère d'ANNOUX ne consiste qu'en une cuisine

gesnée par un four et un degré du grenier, et en une chambre. Un cabinet devient donc nécessaire. On l'a demandé avec une citerne, qui l'est encore plus, puisqu'il n'y a ni fontaine ni puits dans le lieu, ni dans les environs.

Les habitants ont à la vérité présenté requête pour en avoir (puits et fontaine), mais ils n'ont pour fonder leur espérance, que le témoignage d'un tourneur de baguette, et quand ils trouveraient une source, elle serait à peu près d'un quart de lieue du village. Ce qui ne détruirait point la nécessité d'une citerne.

Il y a quinze cent livres, entre les mains du Receveur des Domaines et Bois. Il n'en faudra pas le tiers pour ce que l'on demande. ANNOUX est vraiment Cure ; Je suis libre d'y aller demeurer, si je n'eusse fait à CHATEL-GERARD, mon annexe où je réside, pour près d'un millier d'écus de réparations, sans rien demander à la communauté. J'aurais encore évité à ANNOUX, la dépense qu'ils sont obligés de faire, pour loger mon vicaire.

A la date du 11 juillet 1783, est dit qu'il y a aussi la grange dimeresse, qui est totalement en ruine, que depuis huit ans, l'on n'a pu y mettre les grains, y pleuvant comme dehors, et prête à s'écrouler. Un écrit de Monsieur BAUDENET D'ANNOUX en date de ce 11 juillet 1783, adressé à Monsieur JORDAN, Maître des comptes chez Monsieur BONNET, rue Condé, disait :

Monseigneur ; Je vous prie de vouloir bien donner votre agrément afin que la Communauté d'ANNOUX, puisse plaider contre le Sieur BAILLET curé d'ANNOUX, qui réside à CHATEL-GERARD, qui est le vicariat, qui veut absolument biner et ne pas donner un prestre résidant à la cure, quoi que son prédécesseur y a été condamné par arrest du Parlement de DIJON, du 26 février 1753, que j'ay l'honneur de vous envoyer avec la requeste de la Communauté, son acte d'assemblée et la consultation de Monsieur HUTEAU, avocat au Parlement de PARIS. Il y a aussi une grange dimeresse qui est totalement en ruine, qui depuis huit ans, l'on n'a pu y mettre des grains sy pluant comme dehors et prest à s'écrouler. Il n'a pas voulu la rebâtir, malgré toutes les instances que l'on lui a faites, pour l'y engager à la reconstruire. Il n'y a eut aucun égard. J'ay l'honneur d'estre avec un profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

L'Abbé BULLIARD, curé, n'a pas voulu la rebâtir, malgré toutes les instances que l'on lui a faites, pour l'y engager à la reconstruction. Il n'y a eu aucun égard. Le 10 février 1793, les habitants sont bien fondés, à obliger le curé BULLIARD à reconstruire la grange dimeresse, qui est en très mauvais état.

Juin 1784, recours contre le curé BAILLARD ou BULLIARD, ancien curé et contre BAILLET curé actuel, pour lui faire rétablir une grange, appartenant à la maison curiale d'ANNOUX ; Le Sieur Curé a répondu le 21 juin, aux habitants, en les interpellant **de tenir un logement tout prêt, pour le desservant, attendu qu'on travaillait à la reconstruction de la Cure.**

Il est dit **que les réparations de la grange dimeresse d'ANNOUX, regardent le curé. D'un état des ouvrages à faire au presbytère est extrait, qui débute pour le 10 août 1778, et se termine le 28 juillet 1785, Pierre PHILIPPOT, vicaire d'ANNOUX demande à son presbytère, des réparations très urgentes et entre autres, la construction d'une citerne et d'un cabinet, attendu que ce presbytère n'est composé que d'une chambre et d'une cuisine. Il assure que les habitants ne se refuseront pas, à cette dépense, dont ils devinent la nécessité, et qu'ils ont des ressources pour en faire l'acquiescement.** Dans ces circonstances, on ne voit aucun inconvénient à en ordonner le devis.

Par les détails dans lesquels est entré l'expert, pour dresser devis, on voit que le presbytère d'ANNOUX n'a qu'un rez de chaussée composé d'une cuisine, avec cave dessous, d'une chambre et d'un grenier, sur le tout. Après avoir proposé les réparations qu'il croit convenable de faire, tant à la cave qu'à la cuisine, à l'escalier du grenier, à la couverture, à la clôture de la cour et à la grande porte d'icelle, estimées 561 livres, il s'est occupé des moyens de se procurer au vicaire, le cabinet qu'il demande, dont la construction ferait un objet de dépense de 698 livres, même des latrines qui coûteraient 60 livres, mais il ne parle pas de la citerne, aussi demandée par le vicaire.

Pour la construction de ce cabinet, dit l'expert, on sera obligé de prendre (et le Curé a proposé et consent) qu'on prenne sur l'emplacement de la grange, qui lui appartient en qualité de décimateur sur la paroisse d'ANNOUX, et qu'il est besoin de rétablir, mais encore pour aligner ce même cabinet au bâtiment actuel, il faudra empiéter sur un autre terrain voisin, inculte, rempli de pierres et de si peu de valeur qu'il n'est pas jugé à propos d'en faire l'estimation.

Cependant, il observe qu'il pourra arriver que le propriétaire de ce terrain ne voulut pas le céder, alors, au lieu de donner audit cabinet 18 pieds de longueur sur 12 de largeur, on ne lui en donnerait que 10, de sorte que la dépense se trouverait réduite à 450 livres.

Postérieurement, il a été observé que :

1° la citerne demandée par le vicaire (on a vu qu'e le devis n'en fait pas mention) deviendrait pour la communauté une charge qu'elle n'est point en état de supporter par son extrême pauvreté, que pour lors le vicaire pourra aisément envoyer puiser de l'eau à l'un des puits envisagés de creuser, l'un de ces puits n'étant distant du presbytère que d'environ 100 toises, et que du reste les habitants feront avec plaisir toutes les réparations urgentes à leur charge.

2° que la communauté fera volontiers les réparations qui se trouvent à la cave, si elles sont décidées à sa charge et qui sont un objet de peu de conséquence.

3° que l'escalier de cette cave n'a besoin que de modiques réparations pour être en bon état, qu'il n'exige point de marches neuves, que d'ailleurs cette dépense serait peu considérable, la pierre étant très commune dans le pays.

4° qu'une cuisine n'a pas besoin d'être pavée de pierre bien taillée, que d'ailleurs celles qui y sont n'en demandent point d'autres, étant posées depuis très peu de temps, qu'au reste il n'en coûtera pas beaucoup d'en remettre en place de celles cassées qui ne le sont que par la faute du vicaire qui l'hiver y fend son bois.

5° Les habitants conviennent que le plafond de la cuisine a besoin d'être refait, ils consentent même qu'il soit fait en planche au lieu de terris qui y est, ce est une augmentation de dépenses. Il faudra peut-être aussi quelques solives, mais la poutre n'en exige pas une neuve, elle est moins gâtée et ne menace ruine d'aucune manière. Quant aux marches pour monter au grenier, on les rendra solides, mais il est inutile que par dessous, il y soit fait un plafond en planches vilinées, car jamais on n'y met de lit, comme on l'avance, il y a beaucoup d'autres endroits dans la cuisine pour le placer, d'ailleurs il serait même impossible qu'il tint dans cet endroit.

6° la communauté ne croit pas que la couverture de la maison soit à sa charge, n'y ayant au plus que 24 ans qu'elle a été faite à neuf. Les réparations considérables qui s'y trouvent à faire aujourd'hui ne sont causées que par la négligence du curé, qui est gros décimateur et qui ne l'a jamais entretenue. On n'a pu les exiger de son prédécesseur étant mort insolvable. On ne pouvait les demander à ses héritiers et celui actuel n'ayant la cure que par résignation, il est tenu des faits de son prédécesseur. Il n'a pas fait les mêmes difficultés à CHATEL-GERARD qui est le vicariat ; Il a tout réparé à ses frais et depuis cinq ans qu'il est curé, il n'a pas entretenu la moindre chose à ANNOUX.

7° les dégradations des murs de la cour ne viennent non plus que faute d'entretien, et on doute que cela regarde la communauté, estimées 60 livres.

8° qu'il est vrai que la grande porte en exige une autre, mais qu'on présume que cette réparation concerne le gros décimateur.

9° quant au cabinet, les habitants disent qu'ils n'y peuvent consentir, d'abord parce qu'il n'y a pas de place pour le construire. La seconde raison est la plus forte, c'est qu'ils n'ont point de fonds pour en faire les frais. Ils disent aussi, qu'ils ne peuvent point acquiescer à la proposition du Curé, d'élever la grange pour avoir un emplacement.

Cette grange, il est vrai, demande une réparation totale, mais elle doit être faite par le Gros Décimateur et l'intention de la communauté est de le forcer à la rétablir, au lieu que si on l'élevait et qu'on se servit d'une partie pour un cabinet, ce serait les habitants qui l'élèveraient, la répareraient et la recouvriraient.

La communauté serait donc dupe de la négligence et du peu de soin du Curé. Pour lors, il n'aurait pas la moindre attention, n'entreprendrait rien, et au bout de quelques années, il demanderait quelques nouveaux objets qu'il prétendrait nécessaires pour que ce fut les habitants qui réparassent et payassent ses fautes. Jusqu'à présent, le bâtiment qui subsiste a été suffisant pour tous les vicaires, qui ont demeuré à ANNOUX, le Curé ayant préféré le vicariat.

Les habitants ne sont pas par eux-mêmes en état de supporter la charge que leur causerait la

construction d'un cabinet, objet dont ils croient avoir démontré l'inutilité. Cette maison surtout n'étant habitée que par un vicaire.

La communauté exige avec d'autant plus de raison, que la grange soit réparée et remise en bon état par le Curé, qu'il est dit par un arrêté du Parlement de 1753, qu'en cas que la Paroisse n'eut pas de desservant résident à ANNOUX, la Fabrique pourra rentrer dans les dîmes, pour faire desservir le Village.

Si les fouilles d'eau envisagées peuvent remplir les desseins des habitants, alors on ne fera au vicaire que les réparations indispensables. Si au contraire, elles sont infructueuses, les habitants, au moyen de quelques fonds, qui leur reste à la Recette Générale se rendront moins difficiles.

Le 22 juillet 1782, les habitants (qui n'ont plus espérance de trouver de l'eau) acceptent les réparations du presbytère, sans aucune construction de cabinet et citerne, qui seront faites à la forme du devis. ***On observe que si on accordait ces augmentations, il faudrait recourir à une imposition, qui ruinerait les habitants déjà accablés de misère. L'on pensa qu'il y a lieu de rejeter l'agrandissement de la maison, tant parce que les habitants, qui ne sont pas en état de subvenir aux frais qu'il occasionnerait, se refusent absolument à ce qu'il ait lieu, que parce que la maison telle qu'elle est a toujours servi et peut très bien servir à loger un vicaire. Il serait difficile d'autoriser la dépense de construction de la citerne demandée, parce que la communauté, à cause de son extrême pauvreté n'est pas en état de la supporter.***

Enfin, le 25 février 1783, adjudication est faite pour 585 livres (sauf construction du cabinet et citerne demandés et refusés) et le travail est fini au premier novembre 1783.

Sur délibération du Conseil Municipal du 27 germinal An XI, est dit ***que le presbytère a été vendu au citoyen BIDAULT et qu'il n'y a que la ressource de cette maison, pour pouvoir loger le desservant, toutes les autres étant habitées, les citoyens de la commune désirant pouvoir professer leur culte ont loué au citoyen BIDAULT le cy-devant presbytère, pour loger leur desservant. La location monte à la somme de 40 F, qui sont payés par tous les habitants. Le Conseil Municipal représente, que lorsque la Convention s'est emparée du presbytère, elle n'en n'avait pas le droit, puisque de tous les temps, les presbytères étaient un bien communal et non un bien national.***

Il demande au gouvernement que son presbytère lui soit rendu en indemnisant le citoyen BIDAULT, de ce qu'il lui coûte. La délibération du Conseil Municipal du 8 pluviôse An XIII, nous apprend que le Maire a fait au desservant une maison commode et honnête, avec jardin et dépendances.

Une autre délibération du 20 septembre 1810 dit ***que la commune étant hors d'état d'acquérir un presbytère, qu'une maison sise à ANNOUX, tenant d'un long à FRANCOIS MERCIER d'un bout à la rue sur le Patoillat avec chènevière de contenance de 440 m environ, appartenant au Sir Jean Jacques Claude BAUDENET est proposée au prix de 1 500 F.***

Le presbytère change de lieu, mais où ? En 1843, quelques réparations sont faites à la Cure. En 1870, le 21 avril, le Conseil Municipal est réuni sous la présidence du Maire Elzéar d'AVOUT, qui donne connaissance des plans et devis, ainsi que l'exposé de l'architecte, dans lequel il trouve que ***le presbytère présente deux défauts bien graves et dont un seul suffirait pour le rendre inhabitable : l'insuffisance de logis, qui ne comprend que trois pièces, dont deux seules sont à feu et qu'on a voulu compléter en y ajoutant une cuisine et une salle à manger, prises dans l'ancien fournil, situé de l'autre côté de la cour, (alors le vieux bâtiment actuel) ce qui n'est pas tolérable et l'humidité excessive de ces bâtiments à simple rez de chaussée, dus à leur position à fleur de sol et où cette humidité se manifeste par des efflorescences de salpêtre qui, souvent, couvrent les carrelages et par des ruissellements continus sur les murs.***

Le premier de ces défauts est sans remède, et l'autre défiant toute espèce de réparation. Le seul parti à prendre pour la commune et qui lui évitera des dépenses en pure perte, est de substituer au corps de logis actuel, un nouveau bâtiment élevé sur cave et surmonté d'un étage où l'humidité ne soit plus à craindre et qui réunira sous un même toit, les différentes pièces nécessaires à une habitation convenable (travail estimé à 17 887, 19 F).

Le presbytère fut en effet construit par la suite (l'actuel), mais sans étage, vers 1878.

L'an 1879, le 5 octobre, à une heure du soir, il a été procédé par le Maire Elzéar D'AVOUT, assisté de Messieurs BONNOT Pierre et RAMELET Ernest conseillers municipaux, à l'adjudication de quatre morceaux de pierre, devant avoir 1, 10 m sur 0, 50 d'épaisseur et 0, 64 m de large, cubant ensemble 1, 50

m, ainsi que de la taille de la pierre nécessaire à l'élévation d'un portail pour les grilles du presbytère et située sur place.

Le Sieur PIAULT Claude demeurant à ANNOUX, à la suite de plusieurs rabais, a été déclaré adjudicataire, moyennant le prix de 56 F, pour la fourniture et la taille des morceaux de pierre désignés ci-dessus. Les travaux devront être terminés le 20 octobre courant. (Des délibérations communales).

Encore d'autres travaux divers d'amélioration et réparations furent faites au cours des différentes années suivantes.

En novembre 1972, le Maire demande à la commission des travaux de procéder d'urgence à l'étude d'un plan, pour l'installation d'une salle d'eau et d'un cabinet de toilette.

En février 1973, le Maire soumet au Conseil, le devis qu'il a reçu de Monsieur ROYER Mary, maçon à ANNOUX, relatif à l'installation d'une salle d'eau et wc au presbytère. Le Conseil, après avoir délibéré, l'accepte et décide de faire effectuer et de confier ces travaux à Mr ROYER.

En février 1975, le Maire propose au Conseil que vu les travaux de modernisation effectués au presbytère, le loyer annuel soit augmenté à compter du 1er janvier 1975. Le Conseil, après avoir délibéré, décide de l'augmentation du loyer, à payer annuellement.

En avril 1975, le Maire donne lecture au Conseil, de la lettre qu'il a reçue de l'archevêché. Après avoir délibéré, le Conseil accepte certaines propositions faites par l'archevêché de SENS, relatives au nouveau bail du presbytère, soit :

- le versement par l'Association Diocésaine en janvier 1975, du loyer habituel,
- une indemnité exceptionnelle,
- que la date du nouveau bail soit fixée à compter du 1er juillet 1975, et non du 15 janvier 1975, moyennant un loyer annuel.
- en ce qui concerne les charges, le Conseil Municipal demande que seulement les 2/3 soient à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal demande que dans le nouveau bail, la clause suivante y soit ajoutée :

"En cas de décès de l'occupant actuel et de son non remplacement pour les mêmes fonctions, le bail prendra fin à la date du 1er juillet de l'année en cours".

En avril 1985, la clause a été modifiée :

" Le presbytère sera laissé libre, au moins une année après le départ ou le décès du dernier prêtre, pour permettre à l'Association Diocésaine et au Conseil Paroissial local, de réfléchir sur l'utilisation possible, du presbytère, au plan pastoral".

En juin 1986, le Maire informe le Conseil Municipal que l'archevêché de SENS a souhaité résilier son bail, conformément à la clause du droit de résiliation n° VI, du bail établi le 12 avril 1985. En effet, Monsieur l'Abbé DURAND étant décédé depuis plus d'un an, l'Association Diocésaine décide de ne plus louer le presbytère. C'est ainsi que le Conseil Municipal décide d'établir un nouveau bail, directement avec Mademoiselle DURAND Camille, qui occupe les lieux.

3- LES CURÉS D'ANNOUX

Ici, nous donnerons la liste des curés connus à ce jour ; On lit dans un très vieux manuscrit de la Bibliothèque d'AVALLON, que la Cure d'ANNOT (Bailliage d'AVALLON, Généralité et Election, Grenier à sel de NOYERS) par suite Canton de l'ISLE SUR SEREIN et Arrondissement d' AVALLON, avec CHASTEAU GIRARD, sa succursale, est en la pleine disposition de, autrefois "MERE EGLISE". Du Diocèse de LANGRES (maintenant de SENS), de l'Archidiaconé de TONNERRE et du Doyenné de MOUTIERS SAINT JEAN, avec Patron la Nativité de SAINT JEAN BASTISTE, au 24 juin.

A propos de notre Saint Patron, une légende veut "qu'à ANNOUX, personne ne meurt frappé de la foudre ou mordu d'une bête enragée, parce que nous sommes dans la terre de Saint Jean.

En 1975, une épidémie de rage se répand de plus en plus en France, venant de l'Est. En début de janvier, le 21, un renard enragé est tué dans les jardins proches de l'église, non sans qu'il eut fait des ravages. Un autre est tué en plein milieu du village, le 25 février, ayant mordu plusieurs animaux, entre autres des vaches, en deux fermes, mais aucune personne.

Le curé d'ANNOUX est mentionné en 1356, aux Comptes d'AUXOIS, B 2748, Archives de la Côte-d'Or.

Le curé d'ANNOUX signalé en 1366 est il le même que celui de 1356 ?

Est dit "Légier Bouhart d'ANNOUX paie dix francs, pour avoir battu le curé d'ANNOUX".

15 octobre 1509 "discrète personne, maître Jehan DESGRANGES, prestre curé d'ANNOUX, qui mourut le 3 août 15.. ? (dans la chapelle droite de l'église de CHATEL-GERARD, encastrée dans le mur gauche, une pierre un peu cassée porte ".....Messire Jean DESGRANGES, en son vivant... lequel trépassa le 3e jour d'août mil cinq cens..... Par son testament le MEIX appelé LOUCHE nommé Et cent journault de terre qui sont donnés au curé Deux messes la semaine et deux anniversaires chun an Comme plus à plain est contenu en l'accord de ce taict être Georgeot Prieur de VAULCE et Maistre Albéric PELU, curé de ce ... LANGRES Per de FRANCE. Prier pour les trépassés).

Vers 1526, Albéry PELU désigné comme curé d'ANNOUX et CHATEL-GERARD probablement y inhumé (voir texte ci-dessus).

Dans "histoire de LANGRES" de Abbé ROUSSELLE, nous trouvons :

1560-1573, Antoine de la Chaume, ensuite curé de THIL CHATEL en 1573 où il réside, qui eut comme vicaire François GARNIER et Chrétien BLESSEAU.

Au Diocèse de LANGRES est cité "Claude Baignon vicaire de CHATEL-GERARD en 1566. Fut-il desservant d'ANNOUX ?

En 1576, Noble et religieuse personne Frère Nicolas de BRASEY meurt.

Selon sa pierre tombale, relevée le 2 décembre 1927, qui était au devant de l'autel, sous la Table de Communion et maintenant dressée en la Chapelle gauche (N.D.) et remplacée par une autre pierre tombale prise au vieux cimetière en sa place primitive (pierre tombale de Edme ROUSSELET) se lit : "cy gist noble et religieuse personne frère Nicolas de BRASSY, en son vivant grand pvoist de l'Abbaie de Flavigny et curé d'ANOL et CHATEL-GIRARD qui trespasa quatriesme de novembre". Cette pierre représente un prêtre revêtu de la chasuble gothique, avec de chaque côté de la tête, un calice à droite et deux burettes à gauche, datée 1576, et portant écussons, l'un 3 merlettes, l'autre une Croix semée d'hermine ; écussons martelés et illisibles ; Il eut comme vicaire Jean MARCHAL.

En 1577 - 1578 : Nicolas JANNIOT, curé d'ANNOUX, né à VIEVILLE où il fut vicaire en 1560 ; Curé d'ODINCOURT de 1573 et en 1601, où il réside et fit une fondation à l'église d'ANNEVILLE.

En 1579 Edme BONAMY ex vicaire de SENNEVOY vers 1560.

En 1606, CHASSIN, mentionné aux registres de CHATEL-GERARD, jusque 1608

En 1623, Anthoine ROGHIER, qui signe "vicaire d'ANNOT" aux registres de CHATEL-GERARD et déjà pour un baptême du 10 avril 1610 et Diacre le 16 avril 1617.

Puis en consultant les registres de l'église d'ANNOUX, qui débutent en 1637, nous trouvons :

En 1641-1652, Charles THEVENIN, curé d'ANNOUX et CHATEL-GERARD, inhumé dans cette dernière église, le 14 juillet 1652.

En 1643-1652, Claude François THEVENIN, recteur de cette paroisse d'ANNOUL inhumé aussi dans l'église CHATEL-GERARD, en même place que le précédent et qui décéda le 10 septembre 1654, à l'âge de 77 ans également.

En 1652-1654, Charles MONCHOT, enterré en l'église de CHATEL-GERARD, en même place que Charles THEVENIN, sous même pierre tombale, qui porte et feu Maistre Charles MONCHOT aussi curé desdits lieux, lequel décédé le 10 septembre 1654, a été inhumé dans le Choeur de l'église paroissiale de CHATEL-GERARD, Me Charles MONCHOR ancien curé dudit lieu lequel décédé le 10 dudit mois, après avoir reçu tous les sacrements âgé de 77 ans et ce en présence Monsieur Philibert MONCHOT son frère, de Monsieur Charles BALLYAT son neveu chirurgien demeurant à PANCY et d'Andoche LABORDERE, recteur d'école de ce lieu, qui ont tous signé avec moy = signé B REGNARD signature en 1648 BAUDENET prêtre.

En 1654-1692, Claude MONCHOT prêtre curé d'ANNOUX et CHATEL-GIRARD, et gros décimateur, qui eut comme vicaire à ANNOUX où il réside :

1652 Thomas POMOT, 1653 CHARMOT cordelier et prédicateur, et Fr de la TOUR, 1656-1657 Martin DISGY, 1660-1661 Hubert MASSON, 1661 Jean MAUNOIR, 1664 J. MIGNOT, 1664 Jean MELOT.

Pour 1665 est dit "le revenu de la Cure est de 850 livres ; C'est un vicaire qui fait la desserte, il s'acquitte de son devoir ". Des statistiques BOURGOGNE de l'Intendant BOUCHU, "la dixme appartient au

curé de CHATEL-GERARD, il est gros décimateur et titulaire de la Cure d'ANNOUL, il prend le titre de Curé d'ANNOUX et CHATEL-GERARD.

En 1666-1667 D. LAVAU

En 1667-1671 Philibert FILZJEHAN (pendant son séjour signent Edme BARRUEZ cordelier 1670, Révérend Père Anthoine RAFFIN cordelier 1670, Claude REMOND religieux de VAUUSE 1671.)

En 1671-1679 Hugues HYVERT

En 1679- GUISCHARD

En 1679 CHANUT

En 1680 Jean L'ESCRIVAIN, vicaire de FARINCOURT en 1699

En 1681-1685 Pierre VALLET, dont est dit " Ce 26, jour du mois de mars 1685, a été inhumé dans la nef de l'église, lequel était du Diocèse de LISIEUX, âgé d'environ 60 ans, par moy Mre Charles MONCHOT prêtre curé dudit ANNOUX et CHATEL-GERARD, en présence de Mre Charles BIDAULT curé d'ETIVEY, Dom Louys MICAULT claustral de VAUSSE sousigne a propos de Dom Louis François MICAULT aux registres de CHATEL-GERARD ; 27 novembre 1711, Dom Edme Louis MICAULT prieur d'UCHON et sous prieur de N.D. de VAULSE de l'Ordre du VAL DES CHOUX âgé de 76 ans est décédé après avoir reçu les Saints Sacrements et le 28 du mois de l'année 1711 a été inhumé dans l'église du VAULSE par moy, prêtre curé subsigné en présence de Monsieur Claude JURE prêtre vicaire d'ANNOULT et de Jean VIGNIAL clerc et recteur d'échole de CHATEL-GERARD qui ont signé avec moy ; C. JURE, J. VIGNIEL, B.REGNARD curé de CHATEL-GERARD.

En 1685-1732, Bernard Bénigne REGNARD qui prend ensuite le titre, après celui de vicaire, de curé à partir de 1692, né à NOYERS, prêtre en 1684, signe curé en 1691, fils de Jean REGNARD, avocat à la Cour et Procureur Fiscal à NOYERS et de Dame ANNE ARTHAUD. Se lit sur sa pierre tombale dans le Choeur de l'église de CHATEL-GERARD, "cy git vénérable et discrète personne Bernard Bénigne REGNARD, curé d'ANNOUX et CHATEL-GERARD, qui décéda le 29 février 1732 âgé de 75 ans". Et au registre des sépultures de CHATEL-GERARD, est inscrit "le 1er mars 1732 a été inhumé au pied du sanctuaire le corps de Messire Bernard Bénigne REGNARD, curé de CHATEL-GERARD âgé de 75 ans, par Me JARRY prêtre curé de SIVRY, à laquelle cérémonie ont été présents Didier CHALLAN beau-frère, Me Laurent CHALLAN neveu, Messire Edme Louis de THOISY, écuyer ancien régiment d'ANJOU. Ledit Sr JARRY assisté de Me VENISSARD curé de MARMEAUX, de Mr CONTET curé de l'ISLE, de Mr le curé de THISY, de Mr BOURCHARDAT curé de TALCY, de Mr BULLIARD curé D' ETIVEY, et des Révérends Pères DANGUILLON et SEUGUENOT cordeliers de la Maison de l'ISLE soussignés"

Avec pour vicaires :

En 1694 Charles JUDLY religieux cordelier de L'ISLE et vicaire,

1695 Jean GAULOIS,

1695-1705, Pierre BIDAULT, qui était curé de SARRY de 1671 à 1692, dont se lit l'acte de décès aux registres d'ANNOUX : Maistre Pierre BIDAULT, prêtre et vicaire de la paroisse d'ANNOUX, âgé de 76 ans est décédé le 15 novembre et le lendemain a été inhumé dans l'église dudit lieu par moy prêtre curé sousigné. Furent présents Mr Jean GUENIN neveu, Mr Charles BIDAULT curé d'ETIVEY, Me Jacques REGNARD curé de PASILLY, M Joseph PEPIN curé de SARRY et Mr Laurent MONTENOT prêtre vicaire de JOUANCY qui ont signé,

1706 POTIER, 1707 Claude JURE prêtre en 1706 ex vicaire de ... curé de VAUXBONS de 1713-1714 où il meurt,

1713 GUENIN, 1713 François LEMASLE,

1713-1720 Didier CHALLAN, fils de Didier CHALLAN et de Jeanne Philiberte REGNARD, qui eurent 7 garçons et 7 filles dont le 4^e fils, Didier CHALLAN naquit le 23 novembre 1687 et baptisé le même jour à AISY, eut pour Parrain Maître Guillaume CHALLAN son oncle, greffier dans la Maréchaussée de SEMUR, et pour Marraine Claudine JOLY fille de Maître Claude JOLY, Maître de forges à AISY ; Didier CHALLAN entre dans l'état ecclésiastique et mourut curé de NITRY (de 1721) le 20 septembre 1728 à l'âge de 41 ans.

Sous son vicariat se lisent signatures de BAUDENET prêtre prieur de PRECY 1716-1720 puis curé de GUILLON 1720. (JUDLY Religieux cordelier de l'ISLE SOUS MONTREAL 1718, ancien vicaire d'ANNOUX.

1720-1722 Joseph RICHARD et signature de J. BAUDENET curé de BLACY.

1723-1724 Nicolas MAGNAN né à ANDELOT en 1697 prêtre en 1721 ex desservant de LENISEUL en 1724 puis vicaire de SAULLES ex vicaire de SAINT MAURICE LES LANGRES de 1727 à 1729, puis curé de MONTOT de 1729 à 1759 où il meurt ;

1725-1729 Edme LAUREAU (avec signatures SEB BAUDENET 1726 et J BAUDENET vicaire de BARD 1726). Jean BAUDENET né à ANNOUX en 1697, prêtre en 1721, vicaire de BARD LES EPOISSES en 1727, curé de FAIN LES MOUTIERS de 1727 à 1775 où il résigne pour 400 livres ; Un Sébastien BAUDENET (Louis), gradué du Diocèse d'AUTUN, prêtre vers 1715, curé de GUILLON de 1720 à 1761, où il résigne et meurt vers 1765. Jean BEAUDENET né en 1740, neveu du 1er, prêtre en 1764, curé de PROVENCY, assermenté, prêtre aussi le serment de l'An V.

1729-1732 Jean François BULIARD, d'abord vicaire, qui deviendra en 1732 à 1752, curé d'ANNOUX et CHATEL-GERARD, son nom se lit aussi BAILLARD. Né au Diocèse de BESANCON, à APPREMONT, prêtre vers 1725, et curé de CHATEL-GERARD, meurt vers 1773. Est dit curé d'ANNOUX et gros décimateur et préfère habiter à CHATEL-GERARD qui est le vicariat. Il résigne pour 500 livres de pension. Le 13 juin 1773, a été inhumé par moy, soussigné, dans le Choeur Saint Loup de CHATEL-GERARD, le corps de Maître François BULIARD, mort la vieille, muni de tous les Sacrements de l'église, âgé de 70 ans, ont assisté à son convoi Messieurs RENAUD curé de NOGENT, GUIOD curé d'ETIVEY, GAUDELET vicaire d'ANNOUX, Messieurs GUIOD et LELOUP bourgeois audit lieu soussignés REGNAULT curé de NOYERS, GUYOT curé d'ETIVEY, GAUDELET, GOURIER curé de MARMEAUX.

VICAIRES = 1732-1741 Jean PIAULT (prêtre vers 1735) insermenté ou réfractaire, qui dut mourir à ARGENTEUIL d'où il était devenu curé de 1750 à 1795.

1741-1742 Pierre PEPIN se lit aux registres = "Ce 14 janvier 1742, est décédé et a été inhumé dans le Choeur de l'église vénérable et discrète personne, Pierre PEPIN, prestre vicaire d'ANNOUX, âgé d'environ 30 ans, par Monsieur Lazare JARRY prestre curé de SIVRY, en présence de Messieurs QUENEDEY curé de PASILLY, et PIAULT prestre desservant la cure de SARRY, de Monsieur BAUDENET du RIOLET Seigneur d'ANNOUX.

1743 Augustin ou Charles MARCHAND, né à CHAMBRONCOURT, au Diocèse de TOUL en 1706, prêtre en 1731, vicaire de MARAC de 1731 à 1735, curé de MONTIGNY SUR AUBE de 1745 à 1785, où il résigne pour 200 livres de pension et meurt vers 1786. D'autres documents le font naître à BELON en 1707.

1745-1746, Nicolas MICHEL

1747-1751 Jacques Philibert BOLLENAT, qui fut Chanoine d'EPOISSES en 1750, où il mourut en 1765.

1752-1758 Nicolas REGNAULT, prêtre en 1751, assermenté à la Révolution, curé de NOGENT LES MONTBARD de 1766 à 1774, où il resigne. Pourvu aussi des cures de FULVY de 1767 à 1768 et de CHATEL-GERARD qu'il resigna.

1758-1769 Louis OUDELIN, fils de Louis OUDELIN, de la ville de GRAY en Franche-Comté et de Anne Charlotte LAURANT. Assermenté à la Révolution, mais avec restrictions. Prête serment le 13 février 1791, mais en tout ce qui est purement civil et politique. Est mis en réclusion, quoique ayant fait en 1792 le serment de "liberté". Je n'avait fait mes serments qu'avec restriction". Rendu à la liberté, il fut dénoncé quelques mois après, et mis de nouveau en réclusion le 27 ventose IV. Né à GRAY au Diocèse de BESANCON, curé de FLOGNY de 1769 à 1786, curé de CHATEL-GERARD de 1786 à 1787, curé de VIGNES de 1787 à 1803, puis curé de TOUTRY son ancienne annexe en 1808, resta probablement curé de VIGNES.

Sous son vicariat, signatures de frère C. CHARDIN, religieux cordelier, frère François SIMONOT religieux cordelier, gardien du couvent de l'ISLE SOUS MONTREAL, frère Joseph ARNOUL, vicaire du même couvent, BOUCHARDAT curé de CIVRY et frère CHEVE religieux cordelier.

1769-1774 Claude GAUDELET (qui baptisa le Maréchal DAVOUT) fils de Dominique GAUDELET marchand à ANSTRUDES et de Barbe MONTARLOT, laquelle mourut et fut inhumée dans l'église d'ANNOUX, âgée de 65 ans, le 26 novembre 1767. Naquit à ANSTRUDES, le 9 février 1743. Desservant MARMEAUX en 1769, époque de son ordination, SANTIGNY en 1769, vicaire d'ANNOUX, curé de FAIN LES MOUTIERS en 1775 et en 1791, et desservant comme vicaire ANCY LE SERVEUX, nommé curé d'ANCY LE FRANC en 1802. Pendant 34 ans que dura ce dernier ministère, sa réputation de sagesse et de vertu ne fit que s'accroître. Aux archives de SENS, son nom est suivi de ce court éloge : "Bon prêtre et très respecté dans sa paroisse". Il vécut jusqu'à l'âge de 92 ans et mourut le 2 décembre 1835. Il refusa de prêter serment à la Constitution Civile

D'après la "notice" sur les prêtres et religieux de l'ancien Archidiaconé d'AVALLON, insermentés et persécutés pendant la révolution, par l'abbé GALLY = 1898.

Claude GAUDELET naquit à ANSTRUDES, dit BIERRY LES BELLES FONTAINES, le 9 février 1743. Ce village relevait autrefois du Diocèse de LANGRES. Il est le lieu de naissance de nombreux prêtres

Le jeune Claude, élevé par les soins de son oncle et parrain Claude PERDU, mort curé de PISY en 1772, fut ordonné par l'Evêque de LANGRES et devint tour à tour, vicaire de son oncle à MARMEAUX, vicaire d'ANNOUX, puis curé de FAIN LES MOUTIERS. Ayant refusé le serment de la Constitution Civile, il fut obligé de quitter sa paroisse. Pour lui comme pour son neveu Antoine PERDU, qui avait suivi son exemple, commence cette vie de privations, d'exil et de pérégrinations, se réfugiant de temps à autre à LAUTREVILLE de la paroisse de SAINT GERMAIN DES CHAMPS. Les talents et l'estime que sa conduite pendant les mauvais jours, lui avait attirée, déterminèrent l'Evêque de TROYES à le nommer curé d'ANCY LE FRANC, en 1802. L'abbé GAUDELET se mit avec autant de patience, que de courage, à restaurer son église, dévastée comme tant d'autres, mais surtout à relever l'esprit de foi qui s'était affaibli, pendant dix ans de privation d'instruction religieuse. Dans sa vieillesse, il fut aidé dans ses divers labeurs par un de ses neveux, François LABOUR, prêtre zélé, qui était son vicaire et devint son successeur. Pendant 34 ans que dura le ministère de l'abbé GAUDELET à ANCY LE FRANC, la réputation de sagesse et de vertu que ce prêtre s'était acquis, ne fit que s'accroître. Aux archives de l'Archevêché, son nom est suivi de ce court éloge "bon prêtre et très respecté dans paroisse". Il vécut jusqu'à l'âge de 92 ans et mourut le 2 décembre 1835.

A propos de Claude Antoine PERDU :

Il résidait à VISERNY depuis 1785, lorsque fut promulguée la Constitution Civile du Clergé. L'abbé PERDU refusa le serment qu'on exigeait.... Les deux réfractaires se concertèrent pour éviter le péril dont ils étaient menacés. Le 26 mai 1792, l'Assemblée Législative avait condamné à la déportation les prêtres non assermentés et ce décret, suspendu pendant quelques mois, par un "véto" de Louis XVI était devenu définitif le 26 août de cette même année. L'ère de la Terreur approchait, et le clergé fidèle n'avait plus à choisir qu'entre l'exil ou la mort. Déjà des perquisitions avaient été ordonnées pour s'emparer des deux prêtres réfugiés à ANSTRUDES. Les traditions locales racontent que ces perquisitions furent dirigées par un proche parent de l'abbé PERDU, farouche "sans culotte", qui plus tard, fit monter ces filles sur l'autel de la liberté et attira sur les siens, par ce sacrilège, les effets de la justice divine. Les abbés GAUDELET et PERDU avaient pu échapper aux recherches en courant se blottir au fond d'un placard secret. Mais comprenant bientôt qu'ils ne pouvaient rester dans leur pays natal, sans s'exposer eux et leurs hôtes, à la prison et à la mort, ils résolurent de gagner la frontière la plus rapprochée. La Providence leur vint en aide. Ils trouvèrent aux confins du Canton de NEUFCHATEL, une brave fille du nom de "La MARGUERITE", connue par son zèle et son adresse à favoriser le passage des prêtres d'un pays à l'autre. Grâce à elle, ils franchirent la douane sans accident et en chantant le "ça ira" refrain de haute saveur républicaine, qui leur servit de mot de passe. Après avoir pénétré en SUISSE par les "VERRIERES", ils poussèrent plus en avant, se rendirent dans le Canton de FRIBOURG et s'arrêtèrent enfin à LEGRY, paroisse de MONTHEY, chez des braves gens dont nous sommes heureux de pouvoir citer le nom. Ils s'appelaient PILLONNELLE. Afin de n'être pas une charge à leurs hôtes, l'abbé PERDU et son oncle apprirent le métier de tisserand. Ils devinrent bientôt des ouvriers habiles et leurs héritiers montraient avec orgueil, il n'y a pas encore bien longtemps (1898) de la toile ouvrière, tissée par les deux proscrits. Ce métier appris, autant par vertu que par nécessité, leur fut plus tard d'un grand secours, pour échapper à de nouvelles persécutions.

Sous son vicariat, nous trouvons signatures Claude GAUDELET, Dijonnais, prêtre en 1727, curé de PISY DE 1732 à 1736, puis curé d'ANSTRUDES de 1736 à 1771, de nouveau curé de PISY de 1769 à 1772 où il dut mourir. Probablement Parrain de Claude GAUDELET son neveu.

Jean François VULLIARD ou BAILLARD (voir plus haut) curé de CHATEL-GERARD de 1732 à 1772, ou sa signature est interrompue de 1754 à 1767. REMOND vicaire de SANTIGNY. THOUVENIN vicaire de TALCY, père JOLY religieux cordelier.

Jean Baptiste GOURIET curé de MARMEAUX, chanoine de TONNERRE, curé de PISY 1760 à 1769, curé de FLOGNY 1768-1769, curé de MARMEAUX 1769 à 1800 environ.

Nicolas NORMANT vicaire de SARRY. Né à LAIGNES, prêtre en 1770, desservant GLANDS en 1771, puis vicaire de SARRY de 1771 à 1784, lequel décéda en 1785 le 28 janvier à SARRY muni des Sacrements de l'église, âgé de 42 ans, vicaire de SARRY et CENSY et le lendemain a été inhumé en présence de Messieurs les curés et vicaires soussignés et autres qui ont déclaré ne savoir signer = HODET curé de LEZINNES, VAUTHIER curé de PASILLY, BAILLET curé de CHATEL-GERARD, BRIDAN curé de MOULINS, JOBARD curé de NOYERS, BERTHIER curé de SARRY.

1774 ET PENDANT LA REVOLUTION Claude BAILLET ; curé d'ANNOUX et CHATEL-GERARD, né à NOGENT LE ROI, Haute Marne, en 1748, prêtre en 1772, vicaire de LOUVIERES de 1772 à 1774, curé de CHATEL-GERARD, retiré à NOGENT LE ROI où il était vicaire en 1807, mort vers 1812. Fils de Joseph BAILLET, homme de loi et de Françoise MILLOT. Résidant à CHATEL-GERARD, (même pendant la Révolution) qui est le vicariat d'ANNOUX. En 1783, il veut absolument biner et ne pas donner de prestre résident à la cure d'ANNOUX, quoique son prédécesseur y a été condamné par Arrêté du Parlement de DIJON, du 26 février 1753. A la Révolution, assermenté. L'an III, le 17 nivose, un arrêté du Représentant du Peuple, délégué dans le Département de L'YONNE, daté d'AUXERRE, relatif à la suppression des restes du fanatisme, le Conseil Général de CHATEL-GERARD a été unanimement d'avis de se conformer avec zèle,

aux dispositions dudit arrêté, et arrête que le ci-devant temple continuera à être fermé et les clefs déposées à la Maison Commune et ce qui sera notifié au citoyen BAILLET ci-devant ministre du culte, résidant en ce lieu, pour qu'il ait à s'y conformer. A l'instant s'est présenté le Citoyen Claude BAILLET qui a déclaré :

1° qu'il est content que la ci-devant église n'a été ouverte depuis la cessation du culte que les jours de décadis ;

2° que ledit BAILLET depuis la cessation de ses fonctions ecclésiastiques, a pris une profession utile en s'associant pour l'exploitation d'une partie des bois nationaux ;

3° qu'il a exercé depuis longtemps avec zèle et dévouement les fonctions d'officier de santé ;

4° que la commune persuadée de son civisme l'a dé signé pour remplacer un officier de santé, le 27 ventose III ; l'abbé BAILLET devient secrétaire greffier de ma commune. Le 16 germinal an III, le Conseil Général de la commune, désirant jouir de la liberté des cultes, invite le citoyen BAILLET, ci-devant curé de CHATEL GERARD, à reprendre ses fonctions et que l'église soit désignée pour y exercer ses fonctions, ce qui est approuvé par la commune "en masse". Par arrêté du District de TONNERRE, du 11 germinal III, l'abbé BAILLET, propriétaire, est nommé commissaire pour la réquisition des grains. Le 24 messidor an III, Claude BAILLET déclare à la municipalité qu'il se propose d'exercer le culte catholique, apostolique et romain dans l'étendue de la commune. Le 9 brumaire an IV, Claude BAILLET déclare "je reconnais que l'universalité des citoyens français est le souverain et je promets soumission et obéissance aux lois de la République". Et à l'instant la municipalité déclare que le citoyen BAILLET exercera les fonctions du culte catholique dans l'enceinte de l'église et cimetière. Le 10 brumaire IV, le citoyen BAILLET résidant à CHATEL-GERARD est proclamé Président de l'Administration Municipale du Canton de CHATEL-GERARD.

Vicaires =1775-1783 Pierre PHILIPPOT né à CORSAINT, cote d'Or, le 6 février 1747. Prêtre en 1771, puis curé de POINCHY de 1783 à 1793, prêtre serment à la Constitution Civile le 23 janvier 1791. En 1792, le serment de "Liberté". Le 8 messidor an III, le serment de soumission aux lois. Le 1er brumaire IV le serment de souveraineté du peuple. Le 25 du même mois, fait la déclaration d'exercice du culte dans l'église de POINCHY, obtint le 26 pluviôse VI l'autorisation d'exercer le culte à BEINES. Il quitte POINCHY pour se fixer à SANTIGNY, de 28 brumaire VII. Mais se retire à CORSAINT, Canton de REOME (MOUTIERS ST JEAN) dans sa famille. Meurt le 30 novembre 1822, chanoine honoraire de DIJON.

1784-1785 Claude BEAU né à NUITS SOUS RAVIERES, prêtre en 1767, vicaire à la CHAPELLE FLOGNY de 1779-1784, puis vicaire d'ANNOUX. Curé de PERCEY en 1788, prêtre serment et le rétracte presque aussitôt le 2 août 1791. Le 24 septembre 1792, on le signale comme étant parti sans passeport et on déclare que s'il reparait il sera déporté. Le 11 nivôse VI on le considère toujours comme émigré et déporté, et on décide de le rayer de la liste des électeurs de l'Administration Communale de FLOGNY.

Claude BAUD, d'après le Baron P.A. PIDOUX DE LA MADUERE. Note historique : PERCEY.

Claude BAUD, curé de PERCEY à la veille de la Révolution. Fut élu Président de l'Assemblée Electorale le 7 février 1790 ; Le 14 juillet, il chanta la Messe, prêcha et fit entonner le TE DEUM à l'occasion de la Fête de la Fédération ; il n'était donc pas hostile aux idées nouvelles ; Il pouvait d'ailleurs sembler que ces idées n'enjambaient pas du terrain politique sur le terrain religieux ; Le 5 janvier 1791, on verbalisait encore les gens qui buvaient au cabaret, pendant les vêpres. L'exigence du serment de fidélité à la Constitution Civile du Clergé ne parut pas absolument inacceptable au curé, qui se contenta de le prêter en formulant des réserves quant aux droits spirituels de l'église.

Et la municipalité crut devoir conserver son curé, en ne mentionnant pas ces réserves au Procès-verbal... De sa propre autorité, le Gouvernement constitue un diocèse de l'YONNE et place à sa tête un intrus qu'on appelle Evêque. Monsieur Claude BAUD résiste. Il insiste pour qu'on notifie aux Autorités les réserves qu'il a mises à son serment, et cette démarche est considérée comme une rétractation datée du 27 août 1791. Désormais, on ne le considère plus comme curé et l'on veut pourvoir à son remplacement. Le 1er novembre 1792, on aura enfin ce remplaçant... Pendant ce temps, le vrai Pasteur de PERCEY, Claude BAUD a dû se cacher. Mais il a été certainement découvert, car le 11 ventose An VI, nous trouvons un avis tendant à ce que le citoyen BOURGEOIS notaire, beau-frère de BEAU, ex-curé déporté de PERCEY, soit exclu du droit de vote à l'Assemblée Primaire de l'An VI.

Nous savons d'autre part que les biens de ses père et mère avaient été mis sous séquestre. Il avait donc payé de sa liberté et des atroces souffrances réservées aux prêtres déportés, sa fidélité à l'Eglise... Nous ne savons ce qu'il devint.

1785-1788 BROCARD (le Diocèse de LANGRES donne comme vicaire de 1787 à 1793, un Edme Pierre Gervais PETIT, ex vicaire de VILLIERS LES HAUTS de 1784 à 1785, d'où est dit ex desservant de BRACELOGNE en 1782, né à RICEY-BAS, prêtre vers 1789, mais aucune trace en nos registres. Assermenté.

1788-1796 Louis Marie Daniel DIEUDONNE, d'abord vicaire d'ANNOUX, né à NOYERS en 1788, fils de Pierre DIEUDONNE ; Assermenté ; Le 2 février 1790, est nommé secrétaire de la municipalité et a

prêté devant l'Assemblée, le serment de maintenir la Constitution du Royaume et d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi.

Le 30 janvier 1791, sur présentation du décret de l'Assemblée Nationale, concernant le serment civique, publié à l'issue de la Messe Paroissiale, **il prête serment** de veiller sur les fidèles qui lui sont confiés, d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi et de maintenir la Constitution.

"Le vingt huit janvier mil sept cent quatre vingt onze, sur la présentation qui m'a été faite, du décret de l'Assemblée Nationale concernant le serment civique, publié à l'issue de la Messe Paroissiale le vingt trois du même mois, j'ai l'honneur de prévenir Messieurs les Officiers Municipaux que mon vœu est de m'y conformer, en conséquence je les prie de vouloir bien recevoir mon serment le Dimanche trente janvier à l'issue de la Messe Paroissiale conformément au décret".

1791- Prestation du serment par le vicaire d'ANNOUX

"Aujourd'hui, trente janvier mille sept cent quatre vingt onze, la Municipalité de la Commune d'ANNOUX s'est assemblée à l'issue de la Messe Paroissiale, à la réquisition de Monsieur DIEUDONNE, vicaire de cette paroisse et fonctionnaire public, pour y entendre sa prestation de serment comme il nous en a prévenu par sa soumission, au greffe de notre Municipalité, en date du ving huit du présent mois. Les Officiers Municipaux placés, Monsieur DIEUDONNE vicaire s'est présenté et à d'après la loi donnée par l'Assemblée Nationale sanctionnée par le roy, le vingt six décembre mille sept cent quatre vingt dix, prononcé le serment littéralement au décret de veiller avec soin sur les fidèles, qui luy sont confiés, d'estre fidèle à la Nation, à la loi et au roy et de maintenir de tout son pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale, et acceptée par le Roy, de quoy nous avons dressé procès-verbal et écrire sur notre registre pour servir en ce que besoin sera. Fait à ANNOUX, les jour et an que dessus. DAVOUT Maire, PLAIN, C. CUNAUT, DIEUDONNE, ROUGEOT greff".

Autre serment le 20 septembre 1792, d'être fidèle à la Nation, de maintenir la Liberté et l'Egalité ou de mourir en la défendant, conformément à la Loi du 14 août 1792.

" ce jourd'hui, vingt septembre mil sept cent quatre vingt douze, le Sieur Louis DIEUDONNE vicaire d'ANNOUX s'est présenté à la Maison Commune et en présence de Messieurs Jean PLAIN Maire, Claude CUNAUT et Matthieu CUNAUT Officiers Municipaux, François GUENEAU Procureur de la Commune dudit lieu soussignés a prêté le serment d'être fidèle à la Nation, de maintenir la Liberté et l'Egalité ou de mourir en la défendant conformément à la Loi du 14 août 1792. L'an 4^e de la Liberté, le premier de l'Egalité. Fait et arrêté les jour et an que dessus et ont signé les cy dessus dénommé, ainsi que ledit Sieur DIEUDONNE vicaire".

Le 26 mai 1793, l'An II, lui est accordé un certificat de civisme.

"Le vingt six mai mille sept cent quatre vingt treize, l'An deux de la République Française, le Conseil Général de la Commune d'ANNOUX assemblé au lieu ordinaire à tenir les séances et composé dudit citoyen Paul CUNAUT Maire, des citoyens Jean PLAIN et Etienne GOUREAU Officiers Municipaux, ainsi que des citoyens François MERCIER, Edme PLAIN, François FIGNON, François PIAULT, François MAIGNE et Jean ODOT notable, sur la demande faite, par le citoyen Louis DIEUDONNE, vicaire dudit ANNOUX, d'un certificat de civisme.

Le citoyen François GUENEAU Procureur de la Commune présent entendu, la matière mise en délibération. Le Conseil a été unanimement d'avis que le certificat devoit lui être accordé à cause de preuves multipliées qu'il a donné, de civisme depuis la Révolution et ont les membres susdits soussigné, tant sur le présent extrait que sur le registre de délibération et acte de la Commune dudit ANNOUX, à l'exception de François MAIGNE et autre notable, qui ont tous déclaré, ne savoir soussigné, ROUGEOT Secrétaire Greffier de la Municipalité, qui s'est soussigné : CUNAUT Maire, J PLAIN, E GOUREAU, F. GUENEAU, ROUGEOT greffier".

Le 22 germinal An II, Louis DIEUDONNE pour donner une nouvelle preuve de son patriotisme, a l'intention de cesser toutes les fonctions du culte catholique. Le 12 nivose III, la commune certifie que le citoyen Louis DIEUDONNE, ex vicaire de notre commune, exerce depuis plus de six mois, une profession utile à la République, comme marchand de vin, de cercles et qu'il a même chez lui du bois propre à ce dernier objet et des ouvriers qui travaillent journellement et certifie que depuis la Révolution, il a manifesté le plus grand civisme, qu'ayant mérité confiance par son patriotisme, il fut nommé greffier de la Municipalité.

" Le vingt deux germinal l'An deux de la République Française, une et indivisible, nous , membres composant la Municipalité de la Commune d'ANNOUX, assemblés au lieu ordinaire à tenir nos séances, a comparu le citoyen Louis DIEUDONNE, et nous a déclaré que désirant donner une nouvelle preuve de son patriotisme, son intension étoit de sesser dès ce moment, toutes les

fonctions du culte Catholique, en foi de quoi nous nous sommes soussignés avec ledit déclarant. Fait à ANNOUX, les jour et an que dessus P. CUNAUT Maire, J PLAIN et E. GOUREAU Officiers".

An III 12 nivose, Pétition en faveur de Louis DIEUDONNE ex vicaire :

"Nous, Maire, Officiers Municipaux et Membres de Conseil Général de la Commune d'ANNOUX, sur l'arrêté du Représentant du Peuple GUILLEMARDET, en date du quatre nivose dernier, qui nous a été délivré ce jourd'hui par l'Agent National du District, par lequel arrêté article 4, tous les citoyens connus sous le nom de prêtres ou ministres du culte catholique seront tenus provisoirement à fixer leur résidence dans les Communes Chef-lieux de District, à l'exception de ceux qui sont mariés ou qui ont pris une profession utile à la République, certifions que le Citoyen Louis DIEUDONNE ex vicaire de notre commune, exerce depuis plus de six mois, une profession utile à la République, comme marchand de vin, de cercles et qu'il a même chez lui du bois propre à ce dernier objet et des ouvriers qui travaillent journellement, certifions que depuis la Révolution, il a manifesté le plus grand civisme, qu'ayant mérité notre confiance par son patriotisme nous l'avons nommé en Conseil Général, Greffier de notre Municipalité et que depuis qu'il en exerce les fonctions, nous n'avons reconnu en lui qu'un zèle soutenu pour la chose publique.

Pourquoi citoyens assurant que le susnommé exerce une profession utile , assurant d'ailleurs sa conduite paisible, que sa résidence dans notre commune est de la plus grande utilité pour nos travaux publics, nous lui avons délivré avec empressement le présent certificat en vous invitant à le comprendre dans la classe des acceptés par l'arrêté du Représentant, par ce moyen vous accomplirez nos vœux et vous lui ferez justice, en foi de quoi, nous nous sommes soussignés, les autres membres ayant déclaré ne lui savoir. Fait à ANNOUX, ce douze nivose, l'An trois de la République une et indivisible. P. CUNAUT Maire, J. PLAIN Officier".

Le 16 messidor II, Louis DIEUDONNE déclare qu'il se propose d'exercer le ministère d'un culte connu, sous la dénomination de "culte catholique, apostolique et romain", dans l'étendue de la commune.

" Aujourd'hui, seize messidor l'An trois de la République Française une et indivisible est comparu Louis DIEUDONNE, lequel a déclaré qu'il se propose d'exercer le ministère d'un culte connu, sous la dénomination du culte catholique, apostolique et romain, dans l'étendue de cette commune, et à requis qu' il lui soit décerné acte de sa soumission aux lois de la République, de laquelle déclaration il lui a été décerné acte, conformément à la loi du onze prairial de l'An trois. P. CUNAUT maire, E. GOUREAU Officié, Fr GUENEAU, DIEUDONNE s.g."

Le 11 brumaire IV, le citoyen Louis DIEUDONNE reconnaît que l'universalité des citoyens français est le souverain et promet soumission et obéissance aux lois de la République.

" Le onze brumaire l'An quatre de la république, devant nous Maire et Officiers Municipaux de la commune d'ANNOUX, est comparu le citoyen Louis DIEUDONNE, habitant à ANNOUX, lequel a fait la déclaration dont la teneur suit : Je reconnois que l'universalité des citoyens François est le Souverain et je promets soumission et obéissance aux lois de la République. Nous lui avons donné acte de cette déclaration et il a signé avec nous. P. CUNAUT Maire, E. GOUREAU Officié, J. PLAIN Officié, J. GUENEAU agent, L DIEUDONNE s.g."

Enfin, déclaration est faite, le 20 nivose IV, d'exercer le culte dans l'église d'ANNOUX, en promettant de se conformer en tout à la Loi.

" Nous soussignés citoyens et habitants de la commune d'ANNOUX, déclarons à l'Agent Municipal de la dite Commune, qu'en conformité des lois rendues jusqu'à présent sur le libre exercice des cultes, nous choisissons pour exercer le notre, la ci-devant église d'ANNOUX, en promettant de nous conformer en tout à la loi. A ANNOUX, le vingt nivose l'An quatre de la République Française, une et indivisible. M. CUNAUT, DIEUDONNE, P. CUNAUT, DAVOUT ; Fr GUENEAU, A BONNETAT, BAUDENET, J. PLAIN, E GOUREAU, BIDAULT."

L'abbé DIEUDONNE quitte ANNOUX, pendant même la fin de la Révolution, pour devenir curé de SARRY. Il meurt le 2 février 1840, d'une maladie qui lui a fait garder le lit deux mois, ne desservant plus en janvier 1840.

"Depuis 48 ans, décédé le 2 février 1840, âgé de 79 ans, et muni de tous les sacrements de l'Eglise, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse (au chevet de l'Eglise), par nous curé doyen de NOYERS, sous signé en présence de Messieurs les curés soussignés, Monsieur le Maire de SARRY et un grand nombre d'autres".

L'acte est signé DUCROT doyen, BERGER Maire, PIQUE curé de POILLY, L.J. BOURREY curé d'ANNOUX, L. GAVET curé de SAINTE VERTU, GUYOT curé prêtre de MOULINS, LAPIERRE desservant de PASILLY, PUSSIN curé de CHATEL-GERARD, FONTANNEZ desservant ANNAY.

Pendant la période révolutionnaire, les actes religieux furent donnés par :

- **DIEUDONNE** alors vicaire d'ANNOUX,
- **BAILLET** curé d'ANNOUX et CHATEL-GERARD,
- **MARIGLIER** desservant de GRIMAULT,
- **MARIGLIER** curé de PASILLY,
- **OUDELIN** curé de VIGNES,
- **Philibert TOUSSAINT** religieux cordelier desservant DISSANGY, gardien du couvent de

LA CORDELLE de L'ISLE SUR SEREIN, qui exerce, après la fermeture de son couvent, des fonctions curiales, dans plusieurs paroisses des environs dont COUTARNOUX, DISSANGY dès 1792 ; Les gens se montrent bons, pour ce vertueux vieillard, qui joignait aux soins spirituels des deux paroisses, celui d'apprendre à lire aux enfants ; il mourut en 1804 à 66 ans, des suites d'un refroidissement contracté un jour d'inondation, en rendant service à ces voisins, près du moulin.

- **AGNUS** curé de CIVRY

-**Benjamin AUBERTOT**, né en 1742, à VILLE-MERBRY (Haute Marne). Fit ses études au Grand Séminaire de LANGRES, avant la Révolution. Prêtre en 1766, et prébendé de GRANCEY de 1765-1785, ex curé de SAINT BROING LE BOIS de 1769 à 1783, il fut pendant quelques années vicaire desservant, puis obtint en 1783 à 1791, la cure de TALCY, village peu peuplé, ne comptant que 150 communicants, mais cure importante par ses revenus et ses dépendances. Depuis longtemps, les curés n'y résidaient plus, et demeuraient à L'ISLE SUR SEREIN qui, comme BLACY, où ils entretenaient un vicaire, était une de leurs succursales. L'abbé AUBERTOT, ainsi que plusieurs de ses confrères du voisinage, avait prêté le serment à la Constitution Civile du Clergé, mais il le rétracte officiellement le 23 mai 1791, probablement dès qu'il connut le Bref de PIE VI. Pour s'éviter la déportation qui menaçait les prêtres insermentés ou réfractaires trouvés en FRANCE, après le 8 septembre 1792, il se retira en SUISSE. On dit que de là, il revenait quelques fois, dans son pays natal de VILLE-MERBY et y disait secrètement la Messe, à la grande consolation de ses pieux parents. Mais des traditions de famille lui attribuent un séjour ininterrompu à l'étranger. Quand l'horreur générale inspirée par les violences de la Convention eut amené cette Assemblée à retirer une partie de ses mesures tyranniques, les prisons s'ouvrirent enfin, pour plus de vingt mille prêtres, et les émigrés eurent la faculté de rentrer en FRANCE. L'abbé AUBERTOT profita de cette courte accalmie et revint dans sa paroisse. Nous ignorons combien de temps il put y rester. Mais le Directoire ayant remis en vigueur les anciens décrets contre les citoyens investis du caractère ecclésiastique, il fallut de nouveau se dérober par la fuite. Trop de gens étaient intéressés à maintenir les rapines et les excès de la Révolution. Aussi, en certains pays, les dénonciateurs du clergé semblent avoir été plus acharnés à cette époque, qu'aux mauvais jours de la Terreur. L'abbé AUBERTOT trouva pendant quelques temps un asile dans les combles du vieux château de L'ISLE SUR SEREIN. Il s'y blottissait durant le jour, réservant la nuit pour aller voir les malades qui réclamaient ses services. trahi à la fin et arrêté comme beaucoup d'autres prêtres revenus d' exil, il fut conduit à la maison de détention d' AUXERRE, mais trop tard, heureusement, pour être compris dans un convoi de prisonniers destinés à la GUYANNE Française. Le sort de prisonniers d'AUXERRE, dur pendant les deux premières années, s'adoucit considérablement à mesure que le Directoire se sentit ébranlé. Au commencement de janvier 1800, une demi liberté était déjà accordée aux détenus, ils pouvaient même se promener en ville, à condition de ne pas sortir d'AUXERRE. Un peu plus tard, l'abbé AUBERTOT obtint de retourner à L'ISLE, en se soumettant à la surveillance de la police. Quand le culte catholique fut réorganisé en FRANCE, par le Concordat, Monseigneur de TROYES, alors en fonctions d'Archevêque de SENS, conféra à l'abbé AUBERTOT, le 18 septembre, la cure de MONTREAL, qui venait d'être érigée en doyenné et deux ans plus tard, le nomme Promoteur décanal du Canton (1804). Dans ce poste honorable, l'abbé sut s'attirer l'estime et l'affection de tous ses paroissiens. Les vieillards nous ont parlé de la prestance imposante, de ses manières pleines de bonté et de finesse. Les pauvres ne tarissaient pas d'éloges sur sa charité. Pendant la famine de 1816, tous les enfants de MONTREAL venaient en foule à sa porte et la nièce du curé, devenue plus tard Madame LABBE, leur distribuait soir et matin, une énorme chaudière de soupe. Le curé d'autre part, ouvrait largement sa bourse, pour les pauvres honteux. Ce vénérable prêtre mourut le 18 janvier 1820, dans sa 78^e année, et fut enterré près des anciens chanoines de la Collégiale détruite par la Révolution. (De notice sur les prêtres et religieux de l'ancien Archidiaconé d'AVALLON, insermentés et persécutés pendant la Révolution, par l'abbé GALLY 1898).

1801-1827 Jean François LEAUTE ex doctrinaire, retiré à NOYERS, est probablement le Curé Constitutionnel de THISY, puis curé d'ANNOUX, donc assermenté. Le 1^{er} frimaire An X, déclare que son intention est d'exercer son ministère dans la commune d'ANNOUX et dans le local à ce destiné et promet fidélité à la Constitution. Meurt le 20 mai 1827, et le 21 mai Jean François LEAUTE, prêtre desservant la paroisse d'ANNOUX depuis 25 ans, décédé après avoir reçu les Sacrements de l'Eglise et âgé de 72 ans, a été inhumé dans le cimetière de l'église dudit lieu par nous BOURRE curé de L'ISLE, en présence de Messieurs PRICHARD curé de NOYERS, B. PIERSON desservant d'ETIVEY, BERNARDINI

desservant CHATEL-GERARD, L. DIEUDONNE desservant de SARRY, PITOIS vicaire de NOYERS et ses parents et amis. Sous son administration, signature de VIARDOT desservant d'ANSTRUDES)

1828-1832 Nicolas Victor PITOIS ex vicaire de NOYERS, curé de CHATEL-GERARD de 1828 à 1832. Curé de BLACY.

1832-1843 Laurent Joseph BOURREY curé de PRECY LE SEC de 1844-1877 et d'ANNEOT de 1878 à 1884. Aux registres signatures de M. J. Fr Evêque de CHALONS, PUSSIN curé de CHATEL-GERARD, le curé de BLACY.

1843-1881 Léonard Maurice GOURLET

1881-1893 Charles GENEROL, devint curé de GUERCHY, puis de PONTAUBERT, doyen d'ANCY LE FRANC, chanoine honoraire de SENS. (Sous son administration une note dit que le 19 mai 1886, Monseigneur BERNARDOU, Archevêque de SENS, étant en tournée de confirmation à ANNOUX, a reçu la nouvelle de son élévation à la dignité de Cardinal.

1893-1896 Désiré Léon CANTIN vicaire de BRIENON, curé d'ANNOUX. Le 22 mai 1896, Désiré CANTIN, né à TOUCY, curé d'ANNOUX depuis trois ans, décédé avant-hier en la paroisse d'ANNOUX, après une courte maladie, âgé de vingt huit ans, mais déjà mur pour le ciel, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par nous, curé-doyen de l'ISLE SUR SEREIN, en présence des curés soussignés (34) : REMOND chanoine honoraire curé-doyen APPERT archiprêtre d'AUXERRE, DEGOIX curé de MASSANGIS, BUREAU aumônier, FENEROL curé de PONTAUBERT, PISARD MOLINIER curé d'ACCOLAY, GUICHARD curé de THISY, PIFFOUX curé de MOULINS, CHAMPAGNE, GAMARD, FOURNIER vicaire de NOYERS, PAUTRAT chanoine honoraire curé d'AILLANT, THOMAS curé d'ETIVEY, CHOPPIN, RIGOLLAT curé de MENADES, PIFFOUX curé de BLACY, MOREAU, PICQ curé de JOUX LA VILLE, PUSSIN curé de CHATEL-GERARD, MATTHIEU curé de CIVRY, BOUTRON curé de PROVENCY, et de SAINTE COLOMBE, MITAINE curé de PRECY LE SEC, LAVIGNE curé de SARRY, guettard, VOSGIEN curé de BRIENON, MEUNIER curé de CHAMPLAY, TISSIER curé de COUTARNOUX, SASSAY curé de MOLAY, et autres signatures illisibles, de plus Paul DAVOUT Maire.

L'abbé CANTIN avait laissé un souvenir très vif de sainteté).

NECROLOGIE DE L'ABBE CANTIN par l'Abbé RIGOLLAT, CURE DE MENADE, le 20 mai 1896.

La "Semaine Religieuse" annonçait samedi 20 mai 1896, la mort du bon et pieux Abbé CANTIN, décédé dans sa vingt huitième année. Si le deuil de la Paroisse d'ANNOUX et du Diocèse tout entier est grand, celui des amis du défunt est plus grand encore, et leurs regrets se sentent mieux qu'ils ne s'expriment. J'aurais voulu me contenter de le pleurer, mais puisqu'il a été fait appel à mon devoir d'ami, je vais essayer, au milieu de mes larmes, de redire quelque chose de ce que fut sa vie :

Vie si belle et si sainte, la vie du bon abbé CANTIN, et jamais, jamais elle ne prêta à la moindre critique, ni de la part de ses condisciples, ni de la part de ses confrères, ni de la part de ses fidèles. Combien peu de vies méritent pareil éloge? Pieux zélé, aimant, tel fut surtout celui que nous pleurons. L'abbé CANTIN fut profondément pieux et d'une piété attrayante, et pour en être convaincu il suffisait de le voir prosterné au pied des autels, ou, disant la messe sainte. Qu'on en juge plutôt par cet extrait d'une lettre qu'il écrivait à la veille de son entrée au grand-séminaire :

" Est-ce une réalité ? Dans quelques jours, j'entrerai au Grand-Séminaire, c'est à dire que j'approche du terme auquel tendent mes plus vives aspirations. Je vais entrer au Grand-Séminaire, c'est à dire encore quelques années et je serai prêtre ! Non, non, mon cher ami, tu ne peux comprendre la grandeur de mon bonheur, parce qu'il est au dessus de toute expression, et qu'il faut le goûter pour le comprendre".

Dans ses conversations, dans ses visites à ses paroissiens, toujours il savait faire la part de Dieu, et ce nom adorable revenait toujours sur ses lèvres ; La bouche ne parle-t-elle pas de l'abondance du coeur ? Cette piété sincère, que tous ses efforts tendaient à communiquer aux autres, lui inspirait des accents qui convertissaient les âmes, et on ne le quittait jamais sans être profondément édifié : "Oh, comme il savait nous toucher dans ses sermons" disait, le jour des funérailles, une des bonnes âmes d'ANNOUX. Comme il était heureux le cher abbé, quand il voyait une âme rentrer dans la bonne voie. Alors, il ne se possédait plus de joie, et son coeur se dilatait tout entier. Est-il étonnant, après cela, que son plus grand et unique regret en mourant, ait été de penser qu'il avait fini de faire du bien aux âmes ?

Dans sa dernière maladie, il faisait prier continuellement autour de lui, ses visiteurs. "Ah, priez bien pour moi" disait-il, "priez bien", et lui joignant au précepte, priait sans cesse, et avec tant de ferveur que tous, autour de lui, en versaient des larmes d'attendrissement. Sur son lit de douleur, sa prière préférée était celle-ci "In manus tuas, dominé, commendo spiritum meum" (mon Dieu, je

remets mon âme entre vos mains" ou encore celle-ci "mon Dieu, que votre sainte volonté soit faite et non pas la mienne", et il appuyait sur ces derniers mots "Mon Dieu" disait-il à chaque instant, "je vous offre mes souffrances pour l'expiation de mes péchés, pour ma paroisse, pour la conversion des pauvres pécheurs". Ses dernières paroles furent celle-ci "Dominé labia mea apéries" (Seigneur c'est vous-même qui ouvrirez mes lèvres". Oui, je l'espère, mon bien cher ami, le Seigneur a ouvert vos lèvres là-haut, et ces lèvres, qui n'ont su que le bénir ici-bas, continueront de le bénir et de le louer dans le séjour des élus. Vous auriez désiré mourir le jour de l'Ascension pour aller célébrer avec les anges et les saints, la fête du ciel : si vous n'avez pas été exaucé, vous avez eu au moins, la consolation de mourir pendant l'Octave de cette belle fête et de la finir là-haut.

Aimant, on ne saurait dire combien le fut le bien-aimé défunt, et personne peut-être ne le sait comme l'auteur de ces lignes, qui fut son confident de prédilection.

Il éprouvait le besoin irrésistible de se donner, de se confier, de s'ouvrir, d'aimer, et il ne savait pas se donner ni aimer à moitié. Il ne sut pas combien il est doux d'aimer une mère, il perdit la sienne à quatre ans. Et il semblait qu'il voulait se dédommager en donnant toute son affection, en livrant tout son cœur à ses amis. La contrainte et l'hypocrisie lui répugnaient et lui inspiraient une horreur incroyable. Pour ceux qu'il aimait, il se dévouait sans réserve et se serait dévoué avec bonheur jusqu'à la mort.

Si le cher abbé CANTIN fut profondément aimant ? Demandez-le à ce vénérable et paternel doyen de l'ISLE, qui ne parle que les larmes aux yeux de son cher petit abbé. Deux jours avant sa mort, l'abbé CANTIN faisait part de ses craintes en face du terrible passage, à cause des responsabilités du ministère sacerdotal. Monsieur le doyen le réconforta, le consola par des paroles parties du cœur, et lui rappelant ces paroles de Notre Seigneur à ses prêtres : "Je ne vous appellerai plus mes serviteurs, mais bien mes amis". "Notre Seigneur peut-il vouloir damner et perdre ses amis de prédilection ?" ajoutait-il, à ces mots les larmes inondèrent le visage du malade, et se jetant au cou de son cher doyen "Oh combien vous me consolez et me rendez heureux ! Permettez que je vous embrasse !".

S'il aima ses confrères, il n'aime pas moins les âmes qui furent confiées à ses soins, pendant les années trop courtes et si vites tranchées, hélas ! de son sacerdoce. Il n'aime pas moins sa paroisse à laquelle il avait donné tout son cœur et toute son âme : "C'est dans ma bonne paroisse d'ANNOUX, que je veux vivre et mourir" me disait-il un jour. Hélas, vos désirs sont remplis, cher ami, c'est là, dans ce petit cimetière d'ANNOUX que vous reposez au milieu de vos bien-aimés paroissiens, en attendant la bienheureuse résurrection ? Ce qui frappait en Monsieur l'abbé CANTIN, autant que sa piété aimante, c'était cette bonté, cette simplicité qui mettaient à l'aise et attiraient invinciblement l'affection et la confiance. Comment ne pas l'aimer ? Disent tous ceux qui ont eu le bonheur de le connaître. Il était si simple et si bon. Aussi, on l'aime partout où il passa. Si on l'aimait ? Demandez-le à tous ses condisciples du Grand-Séminaire, à ses confrères, demandez-le aux fidèles de BRIENON où il fit ses débuts par une année de vicariat.

Si on l'aimait, demandez-le à ses paroissiens d'ANNOUX, ou plutôt à ceux qui ont assisté à ses funérailles le 22 mai ; Ils n'ont pas besoin de le demander. Il est difficile, pour ne pas dire impossible, d'imaginer l'émotion qui étreignait tous les cœurs à cette lugubre cérémonie: et il n'est pas exagéré de dire que jamais, peut-être, funérailles n'excitèrent plus d'émotion dans les cœurs, et ne firent couler plus de larmes. Les larmes coulaient, coulaient de tous les yeux, prêtres comme fidèles y donnaient libre cours. Quand Monsieur le doyen d'AILLANT qui avait été pour le défunt, le meilleur et le plus dévoué des pères, monta en chaire pour laisser parler son cœur, pour louer l'enfant de son âme et de sa tendresse, l'émotion fut à son comble et ne se contenta plus. Ce n'était plus des larmes, c'étaient des sanglots. La voilà bien la véritable oraison funèbre, les regrets et les pleurs, je n'en connais pas d'autres pour avoir pareille éloquence.

Oh, pleurez-le, bonnes âmes d'ANNOUX, vous ne pleurerez jamais assez celui qui vous aimait tant. Un prêtre aussi bon que lui, Dieu vous l'enverra peut-être, dans sa miséricorde, un prêtre meilleur, vous n'en aurez jamais. Quel vide, maintenant qu'il est parti ; Quelle perte est celle de ses amis. Quelle perte est la votre, encore une fois, pleurez...!

Un cœur aussi bon, aussi droit, ne pouvait manquer de connaître la délicatesse, celle de l'abbé CANTIN était exquise et touchante. Autant il craignait de froisser, de contrarier, de faire de la peine, autant il témoignait d'empressement et d'ardeur à obliger et à faire plaisir en mille manières, et quand il croyait avoir manqué envers quelqu'un, il s'empressait de lui faire des excuses. Oui, comme il était heureux quand il avait pu faire plaisir, quand il avait rendu un service, quand il avait pu se dépenser pour les autres.

Se dépenser, se dévouer pour les autres, en s'oubliant lui-même, on aurait pu dire que c'était la maxime favorite de ce saint prêtre, et la mit en pratique à ses dépens. Quant il s'agissait de se dévouer, il ne comptait avec rien, surtout avec ses forces et sa santé, et c'est ainsi qu'il avança ses jours.

La vertu qui sourit le plus à une âme délicate et bien née, c'est la reconnaissance, vertu d'autant plus belle, qu'elle est hélas, plus rare de nos jours. Cette vertu fut une des plus chères à son

coeur. On en jugera par l'extrait suivant, d'une de ses lettres : "Combien la bonté de la Providence est agréable" disait-il à un de ses amis, "c'est elle qui a toujours mis sur mon chemin des personnes compatissantes et pieuses, toujours, elle a eu pitié de moi, et il n'est pas de bienfaits dont elle ne m'ait comblé. J'étais un orphelin et pauvre et pourtant rien ne m'a jamais manqué. Aussi, le souvenir des bienfaits de Dieu est gravé dans ma mémoire et ne s'en effacera jamais".

Parlant ensuite du prêtre vénéré qui fut son maître et en même temps pour lui, le meilleur des pères "Dieu" m'a fait rencontrer un prêtre plein de charité. Que n'a t-il pas fait pour moi, il faudrait que je sois bien ingrat pour ne pas le reconnaître. Il est pour moi un père, je veux avoir pour lui l'affection d'un fils, mon coeur n'oublie pas, car pour oublier il devrait en effacer le souvenir de ce bon prêtre, et cela est impossible. La reconnaissance se sent mieux qu'elle ne s'exprime, daigne le Seigneur récompenser mes bienfaiteurs de toutes leurs bontés".

Si je n'avais déjà été trop long, je parlerai encore de l'humilité et de la douceur du cher défunt, je me contenterai d'en dire un mot humble, il se mettait toujours au dernier rang, et il était seul à ignorer les belles espérances, qu'il donnait au Diocèse. Deux, combien il le fut. Il suffisait de causer un instant avec lui, ou simplement de le voir, pour être pénétré de sa douceur si aimable. Aussi, les petits enfants accouraient à lui, comme autrefois au Sauveur et se faisaient un vrai bonheur de se trouver en sa compagnie. C'était merveille à BRIENON comme à ANNOUX, de le voir entouré d'enfants à la mine heureuse et souriante. Qui était le plus heureux, du pasteur ou des enfants, on n'aurait su le dire.

Je m'en voudrais de terminer cette notice sans dire quelques mots de sa touchante résignation. Pendant sa cruelle maladie, on n'entendit jamais une parole de plainte sortir de ses lèvres. Aux paroles d'encouragement qui lui étaient adressées, sa réponse presque invariable était celle-ci "Le bon Dieu a souffert bien plus que moi".

La résignation, il la pratiqua si bien à ses derniers moments, sans doute parce qu'il l'avait fidèlement pratiquée toute sa vie. Et il eut occasion de la pratiquer, le pauvre et cher abbé. Confident de ses joies comme de ses peines, je puis dire que celles-ci furent immenses. Sa vie toute entière fut un calvaire, son coeur fut abreuvé de peines et n'eut été la grâce de Dieu, la croix parfois lui eut paru bien lourde. On dit de ceux qui meurent jeunes, qu'ils n'ont pas eu le temps de gagner leur Paradis. Ce n'est pas vrai pour notre cher défunt, bien qu'il ait été moissonné à la fleur de l'âge. Puisque la souffrance et l'épreuve sont monnaie qui achète le Paradis, le cher ami que nous pleurons avec toutes les larmes de notre coeur l'avait bien gagné. De douloureuses épreuves, chrétiennement supportées au pied de la Croix, une vie sainte et sans tache, n'est-ce pas le meilleur fardeau à déposer à l'entrée du ciel, pour s'en faire ouvrir les portes.

Ai-je besoin d'ajouter que notre cher ami est mort comme un saint ? Se sentant mortellement atteint, il demande les derniers sacrements, et les reçut avec des sentiments de piété difficiles à décrire. Tous les assistants pleuraient à chaudes larmes. Quand après cela, il demande pardon à sa paroisse des mauvais exemples qu'il avait donné, les pleurs redoublèrent. Oh ! Mon cher ami, votre paroisse n'avait rien à vous pardonner ; N'aviez-vous pas toujours été son édification et son modèle ? Mais avant de mourir vous teniez encore à donner ce bel exemple d'humilité ; Nous vous reconnaissons là... Ses forces déclinaient rapidement, et pourtant il voulut encore voir ses enfants du catéchisme. A eux aussi, il tenait à leur dire son dernier adieu. Les paroles qu'il leur adressa étaient des paroles toutes brûlantes de l'amour de Dieu. C'était déjà des paroles du ciel, elles furent accueillies par les sanglots de ces pauvres enfants qui ne pouvaient se résigner à perdre leur bon père. Quelle précieuse semence jetée dans ces jeunes âmes, que les dernières paroles de leur saint curé ; Elles produiront un jour des fruits de salut. J'en ai la douce espérance, car les saints ne meurent pas tout entier. Defunctus loquitur.

Sur son lit d'agonie, sa figure était déjà transfigurée et ses yeux souriants semblaient déjà voir le Paradis s'entrouvrir. Oh ! Comme ce sourire était beau et rendait heureux ! Me disait une personne dévouée qui soigna son curé avec toute la sollicitude d'une mère. Qu'elle soit bénie pour les soins donnés à notre cher ami ! Qu'ils soient bénis et remerciés tous ceux qui, avec elle, lui ont prodigué le dévouement et les plus précieux trésors de leur coeur. Qu'elle soit louée et remerciée tout particulièrement l'excellente et si généreuse famille D'AVOUT. Je le répète, l'Abbé CANTIN est mort comme un saint. "Si je savais mourir comme lui", disait un de ses jeunes paroissiens qui aimait particulièrement son cher curé. "Je voudrais mourir dès maintenant "qu'une telle parole en dit long !

Vous nous l'aviez prêté, oh mon Dieu, pour faire notre bonheur, vous nous le reprenez, nous vous le rendons, notre ami bien-aimé, sans murmure, mais le coeur brisé de douleur. Que votre Sainte Volonté soit faite, consolez ceux qui restent ici-bas.

INSCRIPTION DE LA PIERRE TOMBALE DE L'ABBE CANTIN :

M. DESIRE CANTIN curé d'ANNOUX, né en 1868, décédé le 20 mai 1896, Prêtre zélé et modeste. Il a passé en faisant le bien. PIE JESU DOMINE, dona sis requiem. Les fidèles d'ANNOUX à leur pasteur bien-aimé.

Au pied est gravé "concession à perpétuité". Fut donnée et non vendue par la commune. Non

inscrite au livre des concessions de la Mairie.

1897-1903 Emile GALETTE, puis curé de JOUX LA VILLE et doyen de QUARRE LES TOMBES depuis 1910. Chanoine honoraire le 1er janvier 1937. Fut le premier des curés d'ANNOUX à porter secours à CHATEL-GERARD du vivant même de l'abbé PUSSIN, curé très âgé (mort en 1908 à 98 ans). L'abbé GALETTE mourut le 25 juin 1951 à l'âge de 82 ans, après 57 ans de sacerdoce dont 41 ans à QUARRE LES TOMBES.

Sur l'abbé GALETTE, de Mr le curé de MASSANGY, à l'époque Abbé DEGOIX, le jour du dîner de conférence, anniversaire de la mort de l'abbé CANTIN, curé d'ANNOUX pendant trois ans et mort le 20 mai 1896, âgé de 28 ans. "Mais déjà mûre pour le Ciel"

"Avant que chacun est remis sa serviette, il faut adresser à l'abbé GALETTE un petit compliment. Je m'étais mis en tête n'ayant plus de mousse sur le caillou, plus de fil sur la bobinette qu'un de ces jeunes curés qui font si bien plats... nettes, prendrait la parole à la façon des poètes ne voyant rien poindre, je veux payer ma dette, et je viens avec monotones épithètes vous dire combien pour moi ce fut fête quand à VERMENTON, me faisant messenger, j'obtins pour ANNOUX votre gracieux placet. Illustres parents, dignes des CATHELINIAU, des CHARETTES, vous ne devez pas être une mazette. Pour père vous eûtes un homme, pas une Homelette (ancien instituteur), qui jamais avec "impiis" ne voulut faire risette, il fut, jeune encore, victime des sociétés secrètes. Votre mère est une personne pieuse, discrète, qui dut, au lieu de tailler des bavettes, admirablement élever ses fils et ses fillettes, a choisi pour offrir les burettes, vous voyant imiter l'enfant de NAZARETH, vous dit "veux-tu, mon petit GALETTE, que sur le chemin du ciel, un jour je te mette ? Laisse-moi tous ces blagueurs qui te comptent fleurette et viens avec moi travailler dans ma chambrette". En très peu d'années l'affaire fut faite, vous eûtes du français, du latin, des notions complètes. A 20 ans vous subissez cette loi archibête qui veut les curés sac au dos, fusil et baïonnette. Là vous dites "il faut que ça casse ou que ça pête, je veux en sortant gagner mes épaulettes. Bientôt, votre louable attente fut satisfaite, vous eûtes des galons, avec augmentations de recette, tandis que GIRARDOT, le flemmard, d'une main sa... (Ancien curé d'ANGELY) de l'autre un clysopompe visait, du patient, la lunette et criait en montrant sa pièce humide "croisez...ette". Bref, je reviens à vous, chez abbé GALETTE. A 20 ans, vicaire, vous fîtes des conquêtes, devant vous les impies avaient leur casquette, c'est sous ces heureux auspices que vous faites votre entrée dans cette paroisse coquette. Dieu sait sur les femmes avec leur tapette furent heureuses de voir votre gentille silhouette. A Pâques tous vos hommes se montrent en toilette, pour entendre votre prédication claire et nette. Et chacun de dire "pas de curé comme l'abbé GALETTE". Ici, depuis la mort des RAMELET, ses RAMELETTES, depuis le supplément qui garantit de la disette, un curé peut vivre, personne ne l'embête. Vous aurez pour entretenir votre église propre une âme charitable, qui sous sa voilette (Melle LAURE D'AVOUT) cache plus de vertu que bien des cornettes. Pour administrateur, vous n'aurez pas des girouettes, mais un Maire qui 10 fois, mérite la rosette (Mr Paul D'AVOUT), qui parfois vous conduira dans sa belle charrette, et chaque dimanche vous offrira la petite dinette. Monsieur Paul, peu passionné pour les affaires de CRETE, ne souffrirait pas qu'on mette son curé sur la sellette. Il volerait à son secours à cheval, à bicyclette et vous défendrait non pas avec une baguette mais l'épée d'un D'AVOUT, la foi d'un NEUVILLETTE. Vous avez un adjoint et confrère de Mr GALETTE (Mr PIFFOUX ancien instituteur et chantre à l'église) encore un qui n'a jamais fait courbette, FI, donc, dit-il, j'aime labourer avec bichette, offrir à l'église le précieux concours de ma trompette, que de dormir avec des marmots sur une tablette et lécher les bottes des prêcheurs de l'article 7 (séparation). Vous aurez une maison rien moins que gentille, un jardin qui, fumé seulement par les alouettes, produit abondamment poires et fenouillettes. Tout vas marcher pour vous comme sur des roulettes. Où trouver un doyen qui mérite mieux la mosette ? (RAYMOND doyen de l'ISLE), jamais un seul de ses curés ne le maltraite, toujours il est prêt à satisfaire nos requêtes. Quand il perd au jeu, toujours il paye ses dettes. Dans le canton, les confrères n'ont pas mauvaise binette. Très heureux sont-ils, de voir tirer leur sonnette, et partager avec vous leur modeste omelette. Pour voisin vous avez un vénérable qui malgré sa croulette aimerait faire avec vous la petite causette ; Il saura vous offrir mieux que de la piquette, prêtez lui votre concours, vous aurez fait sa conquête, car on dit tout bas, "il a de la galette. Enfin, travaillez les auteurs conseillés par causette, cultivez votre jardin en guise d'amusette, pour vous recrêr, un peu d'orgue ou de clarinette, et vos brebis vivront en paix sous votre houlette. Sur ceux, je trinque à votre santé parfaite, à la santé de cette bonne Me GALETTE. A la santé des vôtres, sans oublier votre nonnette (soeur et ancienne directrice par la suite de Sainte Jeanne d'Arc de SENS) Amassez des mérites dans votre cassette, et plus tard au Ciel, ...l'éternel Autel.

NECROLOGIE =

Le lundi 25 juin 1951, mourait à l'âge de 82 ans, après 57 ans de sacerdoce, dont 41 années à QUARRE LES TOMBES, Monsieur le Chanoine Emile GALETTE. Les obsèques, présidées par Monseigneur l'archevêque LAMY, eurent lieu le jeudi 28, devant un groupe imposant de confrères et de Pères de la Pierre qui Vire, ayant à leur tête le Révérendissime Père ABBE et devant une foule considérable où les hommes se faisaient remarquer par leur nombre et leur recueillement.

Monsieur l'Archiprêtre d'AVALLON (BRUNET) célébrait la messe et ayant donné l'absoute, donna lecture du testament spirituel du défunt. Âme de grande Foi, né d'une famille très chrétienne d'instituteurs qui fournit 3 prêtres et une religieuse à l'Eglise. Monsieur GALETTE devait donner dans les divers postes qu'il occupa, et surtout à QUARRE, l'exemple du pasteur vigilant, assidu avant tout à sa soumission paroissiale, jusque dans les derniers mois de sa vie, il ne cessa de visiter les nombreux hameaux de sa paroisse. Prêtre fin distingué, d'un cœur très affectueux, il eut une influence sur tous ses paroissiens, même ceux qui étaient encore loin de l'Eglise. D'une complexion fragile, il avait une âme qui soutenait ses forces par son énergie. Bien que très atteint depuis un an dans sa santé, il tint bon et mourut presque subitement, ayant travaillé jusqu'au dernier jour.

1903- 1920 Joseph DELACROIX curé d'ANNOUX et CHATEL-GERARD nommé le 31 décembre 1902. Né le 13 octobre 1878 à ESSERVAL COMBE au Diocèse de SAINT-CLAUDE, ordonné à SENS le 20 décembre 1902. Après ANNOUX, curé de MAGNY en 1920, doyen de SAINT SAUVEUR en 1926. Se retire pour raison de santé à la Maison de retraite de SENS. Pasteur très zélé et très estimé de ses paroisses où il était passé, Monsieur DELACROIX accepta avec résignation la maladie douloureuse qui l'éloignait du Saint Ministère et consacra ses dernières années à la prière. Ses obsèques présidées par Monseigneur l'Archevêque ont eut lieu à la Cathédrale de SENS, le mardi 26 juillet 1938. Nommé chanoine prébendé le 10 décembre 1935, et chanoine titulaire le 31 décembre 1936, inhumé au caveau des chanoines de SENS. Mobilisé pendant la guerre 1914-1918, mérité la Croix de Guerre avec citation. Au front depuis le début de la Campagne, homme de devoir et d'une haute conscience, a toujours rempli les fonctions d'Agent de Liaison et a été souvent chargé de missions périlleuses sur les terrains bombardés par l'ennemi (Aisne 1917-1918).

Pendant la guerre, en l'absence de l'abbé DELACROIX, curé

Prudent PARIZOT doyen de l'ISLE, chanoine honoraire en 1932, assure le service paroissial, fête ses Noces d'Or **en 1938**, de Diamant le 29 juin 1948, décédé à l'ISLE le 16 octobre 1950, inhumé à SAINT CYR LES COLONS, son pays natal, le 20 octobre 1950. Signatures : C. DE NEUVILLETTE, VIGNON curé de SARRY, Paul VERGER né à ANNOUX le 5 novembre 1881 et mort curé de BRION en 1919 , après avoir été vicaire d'ANCY LE FRANC.

SUR LE CHANOINE PARISOT DOYEN DE L'ISLE, par l'abbé DEGOIX, curé de SERMIZELLE, ancien curé de MASSANGIS, au déjeuner donné par le Chanoine Prudent PARIZOT, en l'honneur de son élévation au Canonat Honoraire (1929)

Mon cher ami, il y a quelques 30 ans, temporis aevo, notre Doyen REMOND, changeait son caraco, pour la mosette canoniale, insigne des héros. Je montais au Parnasse, j'étais alors costaud, mais aujourd'hui je suis bien vieillot. Si Pégase me voyait enfourcher son dos, vite il m'enverrait un grand coup de sabot. Et si je caressais la Muse avec mon museau, "bas les pattes, dirait-elle vieux ramolo !" Laisse-moi donc employer la simple rime en ot, qui termine ton joli non de PARIZOT, et narrer ton glorieux passé depuis ton berceau.

Issu d'une famille fidèle à son crédo, on te confia, afin de meubler ton cerveau, à ton cousin, supérieur dans la force du mot (abbé HAMELIN de CHITRY supérieur de LAVAL), De LAVAL, des Pères LAMIRAULT et BERSOT. Après de fortes études conduisant au bachot, tu revins à SENS, potasser la philo, la théologie et tout le fourbi. Bientôt, maîtres et élèves, "cordes et animo", aimaient, estimaient l'abbé PARIZOT. Tu sortis du Séminaire avec beaucoup de brio, YROUERRES eut les prémices de tes "introibo", tu goutes la joie de voir JOSEPH en maillot (JOSEPH CHARDON, qui devint curé de DISSANGIS et l'était à la date de cette pièce) et fut son parrain sur les fonds baptismaux. En peu de temps, le pays vit un complet renouveau.

L'archevêque épris de ton zèle très à propos te fit venir à BESSY, patrie des BUREAU (médecin, je crois de BESSY). Là, pendant des ans, près du brave MILLOT, tu sympathisas avec tout ton troupeau, et sans être docteur comme BASTIA ou feu PRUNEAU (médecin de l'ISLE), tu sauvais des vies humaines, me dit DUCROT. BESSY, je le sais, ne t'oubliera point de si tot.

En l'an mil neuf cent neuf, grand bruit dans LANDERNEAU, on apprend un matin, par la voie du tacot, que le Doyen de l'ISLE était PARIZOT. "Y a bon, disent les gens, c'est un numéro", "y a bon disent les curés, il a le boursicot", depuis vingt ans, en vrai DON BOSCO, d'une paroisse remplis de radicaux, tu as fait un centre d'ardents cléricaux. Les hommes qui jadis, nous regardaient "torvo

oculo", aujourd'hui nous saluent à grand coup de chapeau.

Avec le Maire LAGRANGE et les RAPPENEAU, tu conduis les électeurs comme des agneaux. Qui mieux est, jeunes gens, femmes marmots, deviennent chaque jour de plus en plus devots. Tes vertus décanales dépassent mon ciboulot ! Je ne suis pas à la hauteur d'un poème si beau ! Pour les chanter, je vois GUTTIN et ton fillo (GUTTIN curé d'ATHIE et le fillo, CHARDON curé de DISSANGIS).

Avec les ouvriers, quel turbin, quel boulot ! C'est à l'année que tu as GODINOT et son ravot, Les LAROCHE, les BOUDIER et leur pinceau (qui décoient l'église de l'ISLE). Ainsi que d'embellissements "a giorno". "L'église d'un style toscan "incognito", grace à ton bon goût à tes monaco, est une oeuvre d'art," dit l'Architecte ROUSSEAU. Pour l'admirer, on fait 100 kilomètres en auto. Tu as transformé ta maison de bas en haut. Combien de bourgeois, même d'aristos changeraient leur villa, leur château, contre la demeure de Prudent PARIZOT. Chez toi, salon, salle, bondés d'antiquités, de bibelots, théâtre, billard, jeux divers, surtout tarot, que tu manies en maître, les lundis au tantôt. Tu mènes le petit au bout, comme en vélo, ce n'est point du tout gratis pro Déos! Ésed paulo mahora canamus" voyez plutôt.

Plusieurs fois, Monseigneur et l'abbé BONNEAU voulurent te confier un plus grand populo, mais toujours humble, comme Saint BRUNO, tu répondais "non laborem, sed honorem recuso". Et tes heureux curés disaient en chœur "bravo". Ces choses en étaient là, lorsque par un "motu proprio" d'ORTHEZ, Monseigneur te nomma chanoine "in petto", avec moult éloges paralysant ton "véto". Donc nos vœux sont comblés "corde uno" "anima una", nous fêtons le chanoine nouveau. Qu'il jouisse longtemps ici-bas de ses travaux, qu'il triomphe de joie plus tard "in coelo". Sur ce, je prends mon verre de Meursault ou de Porto, avec tes curés, tes amis, je dis à tous les échos "vive le sympathique Chanoine PARIZOT. "Ad multos annos, et amplius quam eco"

ELOGE FUNEBRE DU CHANOINE PARIZOT (de la liberté de l'Yonne des 27-29 octobre 1950)

Monsieur le Chanoine PARIZOT vient de mourir, en lui les paroissiens de l'ISLE SUR SEREIN perdent un père fidèle à sa tâche, auprès d'eux. Le clergé, un confrère honoré et digne de l'être. Monseigneur l'archevêque un collaborateur dévoué. Tout en suivant de près les variations, changements, nouveautés de l'apostolat, il s'y adaptait difficilement et gardait ses vieilles traditions, même le port du rabat (qu'il était peut-être le dernier à porter en ce diocèse).

Parmi les formules d'éloges qui s'adressent aux prêtres, il en est deux que l'on peut appliquer à Monsieur le Chanoine PARIZOT, "dilexit decorem domus domini", il a aimé la splendeur de la maison de Dieu et "transiit benefaciendo", il a passé en faisant le bien.

Monsieur le Chanoine PARIZOT a aimé embellir son église et la rendre attrayante, pour attirer les fidèles et leur permettre de s'y plaire. L'église de L'ISLE SUR SEREIN, construite vers 1835 porte inscrite sur sa façade ces mots : Liberté - Egalité - Fraternité, qui sont vrais, venant de l'église, mais loin d'être réalisés dans la tenue générale. L'intérieur de l'église à trois nefs, deux rangs de colonnes, ordre toscan, avec un sanctuaire en rotonde et un plafond à caissons.

En 1909, le plafond était lézardé, Monsieur l'abbé PARIZOT entreprit la restauration du chœur, puis de la grande nef. Plus tard, il fit peindre et décorer les chapelles du SACRE COEUR et de la SAINTE VIERGE, dans le genre des églises de HOLLANDE. Il s'adressa à un peintre du pays, et à un artiste bien connu de l'avallonnais. Ils firent partout des peintures faisant ressortir les lignes des caissons, avec des motifs de guirlandes de fleurs, dans le chœur des draperies, dans les chapelles, sur fond rouge ou bleu, des étoiles brillantes, appel à la prière et au désir du Ciel. L'église qui auparavant avait un aspect terne, et blanchâtre, reflète aujourd'hui un air pieux et recueilli.

Pour ces travaux, Monsieur l'abbé PARIZOT a consacré son temps, sa peine, sa fortune. Il a fait de gros sacrifices, auxquels ses paroissiens l'ont aidé généreusement par leurs offrandes, leurs fêtes, leurs quêtes. Ils peuvent être fiers de leur église et témoigner de leur reconnaissance par la fidélité aux offices. D'autant plus que leur doyen ajoutait à cet embellissement du temple de Dieu, le souci des belles cérémonies, avec un chœur de chant de jeunes filles bien exercées et particulièrement dévouées.

Il a embelli la maison de Dieu. Il a fait du bien autour de lui. Un des traits de son caractère était la bonté. Dès le premier jour, sa franche physionomie avait gagné ses paroissiens ; Sa parole n'était pas moins sympathique que sa figure. Avec lui, la connaissance était bientôt faite ; on souriait volontiers à son sourire et l'on se trouvait pris par son amabilité, avant de l'être par ses raisons. Pour les jeunes, d'ailleurs, il n'épargnait pas sa peine, il les aimait, et, à qui aime, tout est facile. Quelle n'était pas sa joie quand il croyait avoir ramené au bercail, une brebis égarée.

Il succédait à l'abbé MACADOUX, nommé à SENS, Directeur des oeuvres. C'était le temps de la jeunesse catholique dans l'YONNE. L'abbé PARIZOT entra de suite dans le mouvement et le continua avec grand zèle. Il réunit les jeunes gens en cercles d'études, installa une salle de théâtre dans le presbytère et fit donner par les jeunes gens et ensuite par les jeunes filles de très belles séances qui avaient un grand succès dans la région. J'ai même, avant la guerre de 14, assisté à

l'ISLE SUR SEREIN à des congrès de jeunes, qui avaient un grand intérêt. Le bien spirituel se manifestait par la présence d'hommes et de jeunes gens à la messe du dimanche. Hélas, la guerre 39-45 a passé, et l'élan s'est ralenti.

Voilà, l'oeuvre de Monsieur le Chanoine PARIZOT. Il a marqué généreusement son passage dans la paroisse, et je suis sûre que longtemps encore, sa mémoire restera vivante dans les coeurs des l'ISLOIS, comme elle est restée dans le coeur des paroissiens de BESSY SUR CURE, où il a passé les vingt premières années de son ministère.

Monsieur le Chanoine PARIZOT s'est éteint dans sa quatre vingt sixième année. Devant Dieu, il continuera ses prières pour ses anciens paroissiens. Mais n'en doutons pas, il priera aussi pour ses amis, pour les chers curés du doyenné, qu'il réunissait tous les lundis pour leur donner consolations, encouragements, conseils et en même temps une petite récréation. Il priera aussi pour son archevêque, qu'il vénérerait, pour que Dieu lui envoie des prêtres dignes de lui succéder. Dieu, nous le savons, ne manque jamais d'exaucer la prière de ses bons serviteurs.

E. LOISEAU, alors curé de SAINT ANDRE EN TERRE PLAINE.

OBSEQUES DE MONSIEUR LE CHANOINE PARIZOT

Il est des jours où le temps se plaît à se mettre à l'unisson des coeurs. Il en était ainsi ce vendredi 20 octobre 1950 à l'ISLE SUR SEREIN. Un ciel bas, un air un peu froid, un temps humide, tout cela pesait sur la ville silencieuse et exprimait parfaitement les sentiments d'une foule très mêlée, mais toute recueillie, qui, dès 9 heures, se dirige vers l'église tendue de noir, où vers le presbytère, où dans le vestibule, repose le corps de Monsieur le chanoine PARIZOT, doyen de l'ISLE, de 1909 à 1950. Le clergé en procession, part de l'église et se dirige vers le presbytère. Monsieur le chanoine BRUNET, archiprêtre d'AVALLON officie, assisté de Messieurs DURAND curé d'ANNOUX et LEGUIN curé d'ATHIE. Monseigneur l'archevêque préside, assisté de Messieurs les chanoine GALLOIS et BAILLOT.

Les prêtres présents permettent d'évoquer toute la carrière sacerdotale du regretté défunt. Voici Monsieur l'abbé LEGUILLETTE, économe de SAINT JACQUES, où durant quelques années Monsieur PARIZOT fut maître d'étude. Les curés des paroisses où il fut curé, Monsieur l'abbé FILION maintenant doyen d'ANCY LE FRANC. Et puis ce sont les curés du canton de l'ISLE, ou bien leurs prédécesseurs. Voici l'abbé JOUDELAT, curé de SAINT GERMAIN DES CHAMPS, Monsieur l'abbé COSTENOBLE curé de LEZINNES, Monsieur l'abbé DUCHATEL doyen de NOYERS, Monsieur l'abbé MARGIER ancien vicaire de l'ISLE, Monsieur l'abbé MINIEZ curé de GIROLLES, Monsieur l'abbé ROUSSEAU curé de JOUX LA VILLE, Monsieur l'abbé FOUGEAT curé de THISY, Monsieur l'abbé SCHNEIDER curé de MASSANGIS.

Les autres prêtres présents (ils sont 22 au total), sont les amis qu'au cours de sa longue vie, Monsieur le chanoine PARIZOT avait su se faire. Nous remarquons Monsieur le chanoine COLLET, curé de SAINT MARTIN d'AVALLON. Monsieur le chanoine BRUNI curé de POURRAIN, Monsieur l'abbé PAUTRE doyen de MONTREAL, Monsieur l'abbé PESLIER curé de GUILLON, Monsieur l'abbé DONDAINE curé de RAVIERES, Monsieur l'abbé MONTIGNY curé de VAULT DE LUGNY, Monsieur l'abbé VIALET curé de SAUVIGNY LE BOIS Monsieur l'abbé GOHLEN curé de SAINTE MAGNANCE, Monsieur l'abbé LALLEMAND vicaire de SAINT MARTIN d'AVALLON, qui tient l'harmonium.

A l'offerte, Monsieur l'abbé DURAND, nous annonça que le fruit de la collecte serait destiné à faire célébrer des messes pour le repos de l'âme du défunt. Ce fut alors un long défilé silencieux de tous les amis, de tous les paroissiens, non seulement de l'ISLE, mais encore de toutes les paroisses d'alentour.

C'est Monsieur le chanoine BRUNET, en tant qu'archiprêtre d'AVALLON à qui revient l'honneur de prononcer l'oraison funèbre du défunt. Pour nous, qui savions son humilité, nous savions combien ce mot l'aurait choqué. Aussi, Monsieur l'archiprêtre se contentera de nous faire un tableau du prêtre idéal tel que le défunt lui-même le présentait lors de ses adieux à ses paroissiens. Il tint cependant à dire qu'avant de mourir, Monsieur le chanoine PARIZOT a demandé pardon à toutes les personnes qu'il aurait pu offenser.

Monsieur le chanoine BRUNET fera aussi remarquer la grande grâce faite par le seigneur au regretté défunt, celle de mourir entouré des prêtres de son doyenné réunis, comme toujours depuis 40 ans, chaque lundi soir.

L'absoute fut donnée par Monseigneur l'archevêque, et tous les assistants défilèrent pieusement devant le catafalque, aspergeant d'eau bénite, le corps qui, cet après-midi, sera transporté à SAINT CYR LES COLONS.

(ABBE SCHNEIDER CURE DE MASSANGIS)

ENTERREMENT DE MONSIEUR LE CHANOINE PARISOT A SAINT CYR LES COLONS

Amené de l'ISLE SUR SEREIN, accompagné de la famille et des curés du doyenné, le corps de Monsieur le chanoine PARIZOT est arrivé à SAINT CYR vers trois heures trente.

Les vêpres des morts ont commencé aussitôt, présidées par Monsieur l'abbé DE TERNAY

doyen de CHABLIS. Onze prêtres, amis du défunt, ont pris place dans les stalles et l'église s'est remplie d'un nombre respectable d'amis et de fidèles.

"In Paradisum" = porté par six prêtres, celui qui, il y a presque 70 ans, célébrait ici sa première messe, parcourt pour la dernière fois son village natal. Il avait promis à sa mère mourante de se faire inhumer dans la tombe familiale. Il tint sa promesse, et, jusqu'à la résurrection, il reposera dans cette bonne terre auxerroise, sous ce monument si simple. Puisse-t-il y reposer en paix !

NECROLOGIE de la "semaine religieuse de SENS et AUXERRE, n° 43-44 des 3 et 10 novembre 1950

Monsieur l'Archevêque recommande aux prières, Monsieur le chanoine PARIZOT, doyen de l'ISLE SUR SEREIN.

Le 16 octobre, est décédé Monsieur le chanoine PARIZOT, âgé de 85 ans et doyen de l'ISLE depuis le 16 novembre 1909.

Le vénéré défunt était né à SAINT CYR LES COLONS, le 3 janvier 1865, ordonné prêtre le 29 juin 1888, curé de BESSY le 8 octobre 1891, il avait été nommé chanoine honoraire le 20 septembre 1929.

Ses obsèques ont été célébrées le vendredi 20 octobre, sous la présidence de Monseigneur l'Archevêque et en présence de près de 30 prêtres et d'une foule considérable.

Monsieur le chanoine PARIZOT avait en effet une très grande autorité dans sa paroisse et s'était concilié tous les coeurs par sa bonté, sa loyauté et son dévouement.

Très aimé de ses confrères, il réunissait tous les lundis les prêtres de son doyenné depuis son arrivée à l'ISLE et la tradition n'a jamais été interrompue. Il y a deux ans, Monsieur le chanoine PARIZOT avait fêté ses noces de diamant (60 ans de sacerdoce). L'année dernière, sentant ses forces décliner, il avait demandé à Monseigneur l'archevêque d'accepter sa démission. Un jeune doyen (son fils spirituel et ami abbé CHALMEAU) lui avait été donné pour le suppléer dans ses fonctions. Monsieur le chanoine PARIZOT eut comme vicaire, l'abbé BLANC, l'abbé MARGIER et l'abbé BILING.

1920-1924 Georges DELAGNEAU, vicaire à SAINT JEAN de JOIGNY, mobilisé à la guerre de 1914-1918. Curé d'ANNOUX et CHATEL-GERARD, curé de VILLIERS VINEUX de 1924 à 1932, curé de SAINT PIERRE de SENS et secrétaire de l'Archevêché en 1933, chanoine honoraire le 1er janvier 1937. Prend sa retraite pour défaut de santé, enfin retiré à la Maison de Retraite, de SENS ; (signature : E. VIGNON curé de SARRY)

"Tiré de la Semaine Religieuse de SENS et AUXERRE" n°8 du 27 avril 1974

Monsieur l'Abbé Georges DELAGNEAU, ancien chancelier de l'Archevêché, chanoine honoraire de SENS, ancien curé d'ANNOUX, rappelé à Dieu au matin du samedi 20 avril, à l'hôpital d'AUXERRE, dans sa 86ème année et à l'approche de son jubilé de 60 ans de sacerdoce. Ses obsèques ont été célébrées en l'Eglise Saint Georges à CHAMPLLOT, suivies de l'inhumation au cimetière de sa paroisse natale.

Né le 18 mars 1889, en ce bourg de mille âmes et baptisé le jour de Pâques 21 avril, en l'église dédiée à Saint Vincent, Georges DELAGNEAU fit ses études dans les Séminaires Diocésains et fut ordonné prêtre par Monseigneur CHESNELONG, le 29 juin 1914, à la Cathédrale de Sens, avec trois confrères, Messieurs AUCLERC, GALLOIS et MENARD.

A la veille de la guerre, nommé vicaire de l'Archiprêtre VOSGIEN à Saint Jean de JOIGNY, il devenait curé d'ANNOUX en 1920, puis curé de VILLIERS-VINEUX en 1924.

Humaniste et fin lettré, grand dévorateur de livres, traducteur d'ouvrages allemands, anglais et même hongrois, l'abbé DELAGNEAU collabore au journal La Croix. Son rédacteur en chef GUIRAUD apprécie ses recensions, ses articles d'histoire et d'archéologie. Les initiés reconnaissent en Georges VILLIERS, curé de Campagne de l'YONNE, qui allie ses talents d'écrivain au ministère de quatre villages. En 1942, il publiera sous le même pseudonyme "Le carnet du lecteur 1ère série", "figures et choses du passé" où il présente une vingtaine d'écrivains très divers, de PLATON à SAINT VINCENT DE PAUL, BOSSUET, Mme de SEVIGNE, VIRGILE, RACINE, CHATEAUBRIAND... notices rédigées de 1928 à 1932. En 1933, Monseigneur FELTIN appelle l'abbé DELAGNEAU à succéder au chanoine DESMEUZES, décédé subitement, comme secrétaire de l'Archevêché et l'affecte à Saint Pierre de SENS, dont il sera le dernier curé résident. Secondant le chanoine CHARTRAIRE, il le remplacera à sa mort en 1935, et sera chancelier durant vingt ans.

Nommé chanoine honoraire, avec dix confrères par Monseigneur LAMY, à son arrivée à SENS, Georges DELAGNEAU n'acceptera ensuite aucune distinction et à 66 ans, sentant sa vue faiblir, prendra sa retraite à PARIS d'abord, puis à CHAMPLLOT et, depuis deux ans, à la Maison de Retraite de SAINT CLEMENT qu'il quittait récemment pour l'hôpital d'AUXERRE.

1924-1925 Georges BUIRON, prêtre étranger au Diocèse de SENS. Est nommé alors curé d'ANNOUX, de CHATEL-GERARD, de SARRY avec SOULANGY.

1925-1985 André François DURAND, fils d'Etienne Désiré Stanislas DURAND et de Marie Camille AZAMBOURG, né à SULLY SUR LOIRE(Loiret), le 9 mars 1900. Ecole libre à SULLY SUR LOIRE, Ecole Communale à GUERCHY, Petit Séminaire à JOIGNY, Grand Séminaire à SENS. Ordonné prêtre à SENS le 29 juin 1925, par Monseigneur CHESNELONG, curé d'ANNOUX, CHATEL-GERARD, SARRY avec SOULANGY au 15 septembre 1925, etc....

Etant mobilisé en 1939-1940, l'Abbé PAIN, curé d'ETIVEY, assure le service des paroisses. Lequel abbé PAIN meurt à la Maison de retraite de SENS, le 3 octobre 1942.

De nouveau l'abbé DURAND aux Armées en 1944-1945. Le service est assuré par l'abbé DEMEURE, curé d'ETIVEY et l'abbé MONTENOISE, curé de MARMEAUX, enfin par l'abbé MINIEZ, au paravant desservant ATHIE.

Puis retour à la Paroisse en 1945.

SUR L'ABBE DURAND, CURE DEPUIS 1925

DURAND André François né le 9 mars 1900, à SULLY SUR LOIRE (LOIRET), fils d'Etienne Désiré Stanislas DURAND et Marie Camille AZAMBOURG ;

Ondoyé le 13 mars 1900 et suppléments de cérémonies le 1er avril 1900 à SULLY SUR LOIRE.

Ecole libre à SULLY et Communale à GUERCHY (YONNE). Petit Séminaire à SAINT JACQUES DE JOIGNY de janvier 1913 à juillet 1918. Grand Séminaire à SENS d'octobre 1918 au 29 juin 1925.

Interruption pour service militaire actif au 69 R.I. d'octobre 1920 à octobre 1922.

Tonsuré le 27 juin 1920. Ordres Mineurs du 28 et 29 juin 1923. Sous diacre le 22 décembre 1923, diacre le 29 juin 1924, prêtre le 29 juin 1925.

Curé d'ANNOUX nommé le 25 août 1925, et installé le 15 septembre suivant, donc pour ANNOUX, CHATEL-GERARD et SARRY SOULANGY.

Chargé de PASILLY du 17 septembre 1932 au 1er juillet 1938, puis chargé d'ETIVEY, SANVIGNE, CENSY et JOUANCY du 3 août 1936 au 1er juillet 1938.

Mobilisé à la mobilisation générale du 2 septembre 1939 au 5^e Bataillon de Pionniers, 5^e compagnie, à SAINT SAVINE PRES TROYES. Affecté sur sa demande au 32 R.I. le 1er novembre 1939 à C.A.2 comme chef de section. Au front d'ALSACE, hiver 1939/1940 ; puis Canal de SAINT QUANTIN. Blessé par balle, bras gauche et base thorax arrière.

CITATIONS :

- **à l'ordre du régiment** : a pris part aux opérations auxquelles la VII^e armée a participé du 5 au 24 juin 1940. Est resté en armes dans son unité et s'est signalé par sa belle attitude au feu.

- **à l'ordre du corps d'armée** : DURAND, sergent-chef de la C.A.2 du 32 R.I, Sous-officier très courageux et au moral particulièrement élevé. Affecté sur sa demande dans un régiment actif, et toujours volontaire pour les missions les plus dangereuses. Le 5 juin 1940, lors d'une attaque violente et bien qu'encerclé, a résisté à la pression ennemie. Blessé sérieusement au début de l'action, a conservé son commandement pendant plus de 10 heures (croix de guerre, étoiles bronze et or).

Démobilisé le 14 août 1940, et rentré à ANNOUX le 17 août Chargé temporairement, en plus des paroisses ordinaires, de celles de JOUANCY, CENSY, PASILLY, ETIVEY et SANVIGNE jusqu'au 11 octobre 1942.

Maquis VERNEUIL le 18 août 1944 (devenu le régiment MORVAN) ; Sous-lieutenant le 26/08/1944 à la 11^e compagnie, puis 12^e. Au régiment d'infanterie le 18/02/1945 puis au 80^e régiment d'infanterie le 13/05/1945 et commandant de la 7^e compagnie du 26/06 au 22/07/1945. Démobilisé le 4 octobre 1945.

CAMPAGNES :

MAQUIS, FRANCE, ALSACE, ALLEMAGNE ET AUTRICHE.

CITATIONS :

- A l'Ordre de la Brigade : Sous-lieutenant DURAND André, officier courageux et dévoué, toujours prêt à accomplir des missions périlleuses. Le 8 septembre 1944, s'est attaqué à AISY, à un groupe ennemi important, les obligeant à une retraite immédiate. A fait personnellement au cours des combats de septembre, 2 prisonniers.

- A l'Ordre du Régiment : Sous-lieutenant DURAND, a par son sang-froid, le 24/11/44, en conduisant 4 prisonniers, repoussé une attaque de 8 à 10 Allemands, empêchant en même temps à ses prisonniers de se sauver.

Elu Conseiller Municipal pour la première fois le 29 avril 1945 et réélu plusieurs fois ensuite.

Nommé Lieutenant de réserve le 4 avril 1950, à rang du 1er avril 1949. Chevalier de la Légion

d'Honneur le 22 décembre 1950. Combattant Volontaire des guerres 39/45. Carte de Combattant Volontaire de la Résistance. Chanoine Honoraire le 22 octobre 1957. Médaille d'Honneur (argent) Départementale et Communale le 30 décembre 1968. Médaille des "CLANDESTINS" le 14 mai 1972, diplôme du 10 mars 1972.

LE CHAPELAIN EPISCOPAL (26/12/1948) de Monsieur de TALHOUET, extrait :

Je crois interpréter les sentiments de tous les présents, comme également ceux des absents, en vous disant notre joie profonde, lorsque nous considérons l'honneur fait à votre personne, par son excellence Monseigneur l'Archevêque, quand il vous a nommé, il y a quelque temps déjà, son Chapelain.

En vous désignant ainsi, Monseigneur a voulu non seulement récompenser votre zèle apostolique déployé parmi nous, mais également , j'en suis persuadé, montrer tout l'intérêt qu'il porte aux habitants de CHATEL-GERARD, SARRY, SOULANGY et ANNOUX, qui par tant de liens vous sont attachés.

Veuillez donc remercier Son Excellence, et lui transmettre avec notre respectueuse reconnaissance, l'expression de notre bien vive satisfaction. Vous êtes, Monsieur le curé, notre Pasteur. A ce titre, vous avez droit à nos égards et à notre fidèle affection. Mais, par votre inlassable dévouement et surtout votre constante charité au milieu de nous, l'affection que nous vous portions, jadis s'est accrue avec le temps pour se cristalliser et devenir aujourd'hui ce véritable et profond sentiment d'amour.

Quoi d'étonnant du reste : cet esprit de charité, vous le devez pour une grande part à cette famille profondément chrétienne dont vous êtes issue, et qui, dès votre enfance, vous a poussé vers le service de Dieu.

La charité est un amour, un amour qui s'adresse personnellement et du même mouvement à Dieu et aux hommes, mais tant qu'il ne se traduira pas par des actes quotidiens, il n'est cependant jamais satisfait. Et ceci, Monsieur le curé, a été je crois, toujours votre sentiment intime...

Dès la sortie du Séminaire, mon cher curé, votre vocation a été pour la terre, et votre coeur s'est donné entièrement à ceux qui la cultivent. Vous avez préféré suivre les conseils de Saint PAUL, lorsqu'il expliquait aux Corinthiens l'action apostolique "l'un plante, disait-il, l'autre arrose, mais c'est Dieu qui fait croître la semence"...Ces termes, vous n'avez cessé de les mettre en pratique, mon cher curé, durant les vingt trois années passées sur ce rude plateau, affrontant sans hésitations les risques de cette température généralement peu clémente.

Au milieu de ces intrépides travailleurs, qui sans cesse retournent cette glèbe aride, vous n'avez pas craint d'agir comme eux, défrichant et plantant, mais à votre façon. Aussi, tout naturellement, vous avez acquis très vite la sympathie de tous, et aujourd'hui, je ne vous apprendrai rien en vous disant que vous possédez bien davantage.

Sans doute, n'avez-vous pas toujours été écouté comme il convenait. Plus d'une fois, j'en suis persuadé, votre retour dans ce presbytère fut anxieux, mais votre courage, qualité légendaire dans la famille des DURAND, avait tôt fait de votre sensibilité, car vous vous remémoriez le mot de Saint PAUL, "l'un plante, l'autre arrose, et c'est Dieu qui fait croître la semence".

Ah ! si elles pouvaient parler à ma place, combien de personnes, voir même de foyers, ne nous donneraient-ils pas des témoignages émouvants pour les services que vous leur avez rendus ; je dirai davantage, pour les situations souvent inextricables que vous avez dénoués, avec tant de délicatesse, mais ce sont là affaires personnelles, qu'il est impossible de révéler ici et dont seules nos prières seront peut-être un jour capables de vous dédommager....Qu'il nous conserve égoïstement chez nous, et pour longtemps encore, Monsieur le curé, aujourd'hui devenu notre Chapelain vénéré, dont semblable distinction n'avait jamais été accédée au pasteur de ces villages

DE MONSIEUR CHARLES ARSENE PIAULT, MAIRE :

C'est en ma qualité de Maire de la Commune d'ANNOUX et au nom du Conseil Municipal et de la population toute entière que je viens vous présenter tous les hommages et les témoignages de très profonde admiration pour le nouveau titre qui vient de vous être dévolu.

La municipalité est heureuse et fière de comprendre dans son sein un dignitaire comme vous, toujours animé du meilleur conseil et dont la phrase finale sait tout concilier.

La population, elle, s'enorgueillit d'avoir pour missionnaire un pasteur aussi méritant et dévoué.

De part votre nouvelle distinction, vous ne deviez pas rester parmi nous. Un poste plus avantageux à tous points de vue vous était dévolu de droit. Mais votre humilité et votre esprit de dévouement, de sacrifice et de reconnaissance vous incitent à sacrifier votre avenir pour supplier Monseigneur de vous laisser parmi votre troupeau. Ce troupeau que vous avez tant aimé, que vous avez su ramener sur la bonne voie et que vous voulez continuer à guider sur le chemin de l'éternité bienheureuse.

C'est pour nos populations tout à la fois un honneur, une joie et un encouragement. Espérons qu'elles n'oublieront pas le sublime sacrifice que vous faites pour elles, et qu'elles sauront

vous prouver leur reconnaissance en inculquant à leur progéniture les bons conseils contenus dans l'Evangile que vous prêchez inlassablement et qui est la force des sociétés, des familles et des individus. Cet Evangile dont personne n'a jamais pu discuter les sublimes enseignements. Ce sera pour vous le plus bel encouragement en attendant que Dieu vous rende dans le Ciel, ce que vous aurez fait pour lui sur la terre.

NOCES D'ARGENT DE MONSIEUR LE CURE, de "la liberté de l'YONNE" du 16-18 juin 1980

Malgré le temps incertain, la paroisse d'ANNOUX était en fête ce mardi 13 juin. Tous les curés du doyenné de l'ISLE SUR SEREIN, d'autres encore, entouraient Monseigneur l'Archevêque. Joie des grandes circonstances ! C'est qu'en effet cette année, la confirmation va coïncider avec les 25 ans de sacerdoce de Monsieur le curé d' ANNOUX, de plus, comme Monsieur l'abbé DURAND fut nommé à ce poste dès le lendemain de son ordination, nous fêtons par la même occasion ses 25 ans de présence ici. La cérémonie est imposante, Monseigneur l'archevêque tient chapelle, assisté de Monsieur le chanoine VABOIS et Monsieur le chanoine PARIZOT doyen de l'ISLE SUR SEREIN.

Monsieur le curé célèbre la Sainte Messe, Monsieur l'abbé LEGUIN curé d'ATHIE est diacre ; Monsieur l'abbé ROUSSEAU curé de JOUX LA VILLE est sous-diacre ; Monsieur l'abbé SCHNEIDER curé de MASSANGIS fait cérémoniaire. L'harmonium est tenu par Monsieur l'abbé DICHATEL doyen de NOYERS et Monsieur DEMEURE curé d' ETIVEY chante avec lui ; Monsieur l'abbé GOUGEAY curé de THISY est présent lui aussi.

L'assistance est nombreuse et recueillie. On remarque Messieurs les Maires d'ANNOUX, CHATEL-GERARD et Monsieur l'adjoint de SARRY. Et puis aussi c'est la foule des braves gens qui, depuis un quart de siècle, ont su apprécier le dévouement inlassable, la simplicité et la bonté de leur curé, et qui sont heureux, par leur présence, de le remercier de la façon qu'ils savent la meilleure, par leur présence.

Le rapport que Monsieur le curé d'ANNOUX nous dira à la fin de la messe, sera dans l'impossibilité de nous donner une idée de l'activité débordante de Monsieur l'abbé DURAND. Et pourtant il ne se passe pas d'année, sur la foi de ce rapport, où il n'ait entrepris dans ses églises, une réparation ou une restauration. Des vitraux simples mais artistiques remplacent ceux qui ont souffert du temps et des intempéries. Les toitures, les autels, les monuments aux morts, sont mis en place en un temps record. Et ce n'est pas tout. L'histoire locale doit beaucoup à Monsieur le curé d'ANNOUX, et le passé de ses paroisses n'a plus de secrets pour lui. Il n'est que de voir les énormes cahiers qu'il a remplis de son écriture serrée et régulière, pour s'en convaincre.

Et avec ça, il arpente les routes, et c'est en toute vérité qu'il se dit par manière de plaisanterie, "le premier cantonnier d'ANNOUX". Il n'est pas de confrère qui ait fait appel en vain à son dévouement. Je ne finirai pas de citer les églises du diocèse qui lui doivent leurs vitraux de fort belle façon. Sa compétence ne se limite pas en ce domaine, Monseigneur disait que Monsieur le chanoine VABOIS allait prochainement faire appel à lui pour la restauration d'une église à l'autre bout du diocèse. Il ne convient pas d'oublier que durant la dernière guerre, Monsieur le curé d'ANNOUX par deux fois, partit au secours de la Patrie. Ce qu'il fut dans la Résistance, et le rôle de modérateur des passions déchaînées qu'il sut jouer auprès de certains camarades, nous souhaitons que l'histoire le dise un jour. Nous pouvons déjà affirmer que plusieurs personnes injustement accusées lui doivent la vie.

Et le résultat d'un tel dévouement, nous le connaissons. C'est que dans ses paroisses, Monsieur l'abbé DURAND est connu et respecté de tous. Bien plus, et cela est d'autant mieux, il est aimé de tous. Sa renommée dépasse d'ailleurs de beaucoup les limites de son secteur, c'est dans le diocèse et même hors du diocèse que l'on parle du curé d'ANNOUX.

C'est cela que dans un toast magnifique, Monsieur le doyen de l'ISLE SUR SEREIN exprimait avec la délicatesse dont il a le secret.

Nous terminerons comme lui, en souhaitant de voir Monsieur le curé d'ANNOUX fêter ses nocés d'or, et pourquoi pas celles de diamant, dans cette paroisse qui peut s'honorer à juste titre de posséder un tel pasteur. ABBE SCHNEIDER curé de MASSANGIS

LA LEGION D'HONNEUR, MONSIEUR L'ABBE DURAND CURE D'ANNOUX, de l' YONNE républicaine du samedi 24 mars 1951, n°70.

Nous apprenons que par décret ministériel en date du 20 décembre 1950, Monsieur l'abbé André DURAND, curé d'ANNOUX, Lieutenant de réserve, a été fait Chevalier de la Légion d'Honneur à titre militaire.

Monsieur l'abbé DURAND ancien combattant de la guerre 1939-1945, au cours de laquelle il combattit au MAQUIS VERNEUIL avant de participer à la Campagne de RHIN et DANUBE, blessé et cité à l'Ordre du Jour, reçoit ainsi la juste récompense de ses beaux services.

Curé d'ANNOUX depuis de longues années, Monsieur l'abbé DURAND est entouré de la sympathie générale de toute la région où il compte d'innombrables amis.

Patriote et Résistant ardent, vaillant soldat, prêtre qui allie les vertus chrétiennes aux vertus

humaines, la nomination de l'abbé DURAND au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur a été accueillie avec joie par tous ceux qui le connaissent et apprécient ses qualités.

Il recevra officiellement sa décoration des mains de Monseigneur LAMY, archevêque de SENS, au cours d'une cérémonie qui aura lieu de mardi 27 mars à 15 heures, à ANNOUX. Cérémonie à laquelle participeront de nombreuses personnalités de la région et où la population est également conviée.

L'YONNE Républicaine adresse à Monsieur l'abbé DURAND ses très sincères et très vives félicitations.

DE LA LIBERTE DE L'YONNE DU 30 MARS-1ER AVRIL 1951, N°18, article de l'abbé SCHNEIDER curé de MASSANGIS :

ANNOUX, Monsieur le curé reçoit la Légion d'Honneur. En ce mardi de Pâques, le village d'ANNOUX m'apparaît, comme il y a un an, quand je venais ici pour les noces d'argent du cher abbé DURAND.

Sur son plateau, entre les bois roussis ou vert sombre, entourés de guerets dans lesquels court un tracteur, dominé par son fin clocher, cette petite bourgade si bien de chez nous, semble le symbole du calme et de la vie saine des champs. Mais ce n'est pas cela qui m'attire en ce jour ; Je suis venu pour assister à une cérémonie bien émouvante.

Monseigneur LAMY, archevêque de SENS, va, cet après-midi, remettre la Croix de la Légion d'Honneur à Monsieur le curé d'ANNOUX, curé de cette paroisse depuis 25 ans. Et je me hâte de dire que cette décoration est des plus méritées, des mieux placées, et il nous faut féliciter le Gouvernement de la République de son choix. C'est à titre militaire que Monsieur l'abbé DURAND est promu dans les rangs glorieux des légionnaires. Pour se convaincre de ses titres de gloire, il n'est que de parcourir son livret militaire.

C'est au 69^e d'infanterie que l'abbé DURAND fait son service militaire, il est nommé caporal en 1921, sergent en 1922. Après son ordination sacerdotale, il est nommé curé d'ANNOUX (1925).

C'est avec le grade de Sergent-Chef qu'il rejoint le 5 novembre 1939 le 32 R.I.. Le 5 juin 1940, blessé au bras gauche et base thorax arrière par balle, il est évacué sur COMPIEGNE, SCEAUX et MALAKOFF, et la débâcle le mène toujours malade, à l'hôpital de PAU et ORTHEZ. Démobilisé le 15 août 1940, il rentre à ANNOUX où il reprend sa charge pastorale, augmentée par les absences des prêtres prisonniers. C'est sur une large région que s'étendra le zèle pastoral de Monsieur l'abbé DURAND. Il s'acquitte de tout cela avec un dévouement exemplaire. La région n'aura bientôt plus de secrets pour lui, et cela va lui faciliter les choses, car Monsieur le curé d'ANNOUX est un Résistant de la première heure et un vrai Résistant.

Pour lui, il n'y a pas de compromission possible avec l'occupant, qui reste l'ennemi, malgré sa correction commandée. Profitant de toutes les occasions, le curé d'ANNOUX entretient la flamme de l'espérance, galvanise les énergies, rend confiance à tous, pendant ces années sombres.

Mais va venir un jour, où même cela semblera insuffisant à Monsieur l'abbé, qui, le 18 août 1944, rejoint le MAQUIS-REGIMENT VERNEUIL. Il est nommé Sous-Lieutenant le 26 août. Il s'engage pour la durée de la guerre en EUROPE. Après diverses mutations et des stages dans plusieurs écoles d'Officiers, nous le retrouvons en occupation en ALLEMAGNE et en AUTRICHE.

Il est démobilisé le 4 octobre 1945. Il rejoint alors ANNOUX et redevient le curé de campagne, qui fait le bien autour de lui, sans bruit, avec son sourire, populaire auprès de tous, connu non seulement à ANNOUX, mais dans les environs, estimé de tous. Une nomination de Lieutenant de Réserve le rejoindra pourtant le 18 avril 1950.

Une blessure, quatre citations, des appréciations des plus élogieuses de ses chefs, l'affection de ses soldats, tout cela a déjà été récompensé par la Croix de Guerre et par la médaille de l'occupation des Pays RHENANS. La Légion d'Honneur viendra apporter à ce fils et frère de Légionnaires, qu'est le curé d'ANNOUX, la récompense de tant de dévouement.

Tout à l'heure, Monseigneur l'archevêque va remettre cette décoration si bien méritée à Monsieur l'abbé DURAND.

Un déjeuner réunit au presbytère autour du récipiendaire, Monseigneur LAMY, Monsieur Jean CHAMANT député, Monsieur le Lieutenant de Gendarmerie DOTTE d'AVALLON, le Docteur GABARA de l'ISLE SUR SEREIN. Messieurs les abbés JOUDELAT, CHALMEAU, LEGUIN, Monsieur MAGDELENAT Maire de CHATEL-GERARD sont arrivés pour le café ; Monsieur PIAULT Maire d'ANNOUX, malade, ne put être présent.

La pluie n'empêchera pas la cérémonie de se dérouler à l'heure prévue devant le Monument aux Morts. Nous remarquons dans l'assistance Monsieur le Sous-préfet TEITGEN d'AVALLON, Monsieur AZAMBOURG de la Préfecture d'AUXERRE, Monsieur MIGNOT Maire de SARRY, Monsieur l'abbé DEMEURE curé de BEUGNON, Monsieur le doyen de NOYERS, Messieurs le Docteur PLAIS sénateur, GUICHARD Conseiller Général, le Docteur CORREZE de NOYERS.

La remise de la décoration se fait sous une pluie battante. Mais la foule est dense, sympathique. Il y a là les paroisses voisines. Les Maires de GRIMAUT, de MASSANGIS, les

Gendarmes de la Brigade de l'ISLE SUR SEREIN. Il y a là aussi tous les amis, tous les camarades de combat de Monsieur le curé, qui eussent été bien plus nombreux si le temps s'était montré plus clément.

Monseigneur l'archevêque, avant d'épingler sur la poitrine de Monsieur le curé, la Croix des braves, lit ses citations. Il dit sa joie de décorer un de ses bons curés.

Monsieur le Sous-Préfet d'AVALLON exprime la pensée de tous, en félicitant Monsieur le curé de cette promotion si méritée. La foule trouvera place de justesse dans l'église, pour le Salut donné par Monseigneur l'archevêque.

Pour nous, il nous reste à féliciter de tout coeur, Monsieur l'abbé DURAND de cette distinction.

Et un "De Profundis" va suivre le souvenir de tous les camarades de Monsieur le curé d'ANNOUX, tombés au Champ d'Honneur.

"LE CHANOINE DURAND" extrait du discours de réception des chanoines honoraires de la Cathédrales de SENS. De Monseigneur PELLETIER, doyen, du Chapitre ; (voir "semaine religieuse du 15/12/1957)

Vous aussi, cher Monsieur DURAND, vous êtes attachés à vos paroissiens, puisque vous êtes curé de la paroisse d'ANNOUX depuis votre Ordination, c'est à dire depuis 32 ans.

Comme Monsieur LEGUILLETTE, vous avez été Résistant, vous avez voulu faire bénéficier de votre sacerdoce les bons Français partis au MAQUIS, et vous avez mérité la Croix de la Légion d'Honneur à titre militaire, pour services rendus à la Patrie. Mais surtout, comme prêtre et pasteur vous vous êtes montré d'un dévouement et d'un désintéressement total.

Ainsi vous avez conquis l'estime, la confiance de vos paroissiens, à ce point qu'ils vous ont élu au Conseil Municipal.

Parmi vos mérites, je ne saurais omettre de signaler les grands services que vous rendez à bon nombre de vos confrères, fabriquant ou réparant au moindre prix, mais avec goût et talent, les vitraux de leurs églises. Le canonat vous était bien dû, et nous sommes heureux que Son Excellence ait songé à vous en cette promotion jubilaire.

NECROLOGIE de l'YONNE REPUBLICAINE du 30 mars 1985

Hospitalisé depuis quelque temps à AVALLON, le chanoine André DURAND est décédé mercredi dernier, malgré les soins intensifs qui lui ont été donnés.

Né le 9 mars 1900 à SULLY sur LOIRE, André DURAND, après une bonne scolarité entre au séminaire. Sursitaire, il fait son service militaire au 69^e R.I. basé dans l'EST de la FRANCE où il sort avec le grade de sergent.

Ordonné prêtre le 16 septembre 1925, il est nommé à ANNOUX, paroisse desservant CHATEL GERARD, SARRY et SOULANGY. Il ne la quittera pas et durant 60 ans, il a baptisé, conseillé trois générations d'enfants de sa paroisse.

La Seconde Guerre mondiale l'éloigne de sa cure. Rappelé le 2 septembre 1939, dans le génie, il est blessé à un bras et au côté gauche le 5 juin 1940. Démobilisé le 15 août de la même année, il revient au pays.

Sans jamais négliger ses paroissiens, il entre très tôt dans la résistance et fait partie des premiers groupes existants. Malgré des rappels à l'ordre de l'archevêché, un groupe "Abbé DURAND" a fait parler de lui dans le canton de l'ISLE sur SEREIN dès juin 1944.

Après des "activités multiples" le maquis est incorporé au régiment VERNEUIL. Le 18 septembre 1944, l'abbé DURAND s'engage pour la durée de la guerre en EUROPE. C'est alors la glorieuse épopée du 1^{er} Régiment du MORVAN. L'abbé DURAND devient aumônier militaire de ce régiment du 10 décembre 1944 jusqu'au 8 mai 1945. Du 9 mai au 4 octobre 1945, date de sa démobilisation, il est en occupation en ALLEMAGNE.

Ayant suivi l'école d'officiers, il est nommé sous-lieutenant en mai 45, puis lieutenant-capitaine. Sa carrière militaire lui valu de nombreuses citations : médaille des blessés, croix de guerre avec quatre citations, médaille de la Résistance et, le 20 décembre 1950, il est fait chevalier de la Légion d'Honneur.

Tout au long de la première moitié de sa vie, il n'a jamais négligé sa religion. De retour pour de bon au pays, il n'a cessé d'aider au maximum son prochain. Des heures ne suffiraient pas pour raconter tous les bienfaits qu'il a prodigués, allant de la réfection de vitraux d'églises voisines...jusqu'à la mise au monde d'un nouveau-né.

L'abbé DURAND fut aussi conseiller municipal d'ANNOUX, de 1945 à 1974. Sa petite taille cachait un grand coeur, une poigne de fer, un courage à toute épreuve, le tout joint à la plus grande serviabilité.

Il était aussi féru d'histoire locale et la vie du Maréchal DAVOUT n'avait plus de secrets pour lui.

Ses obsèques auront lieu cet après-midi, samedi, à 15 heures 30, en l'église d'ANNOUX.

Notre journal s'associe à la peine de sa famille, ses paroissiens, frères d'armes, prêtres et amis qui l'ont connu, aimé et estimé et qui le pleurent aujourd'hui.

OBSEQUES DU CHANOINE ANDRE DURAND

Les obsèques religieuses de Monsieur le Chanoine André DURAND, curé d'ANNOUX, ont eu lieu le 30 mars dernier en présence d'une trentaine de prêtres et de près de 500 personnes. Le Clergé de l'Avallonnais et de l'YONNE entourait Monseigneur ERNOULT évêque de SENS-AUXERRE et l'Abbé Henri ROUYER, vicaire général.

Seule sa dépouille mortelle repose dans le chœur de l'église d'ANNOUX, où durant 60 ans - comme devait le rappeler le doyen Paul GALLET- il a rassemblé la communauté chrétienne, préparé avec soin l'engagement des jeunes au jour de leur profession de foi, il a été le témoin de fiancés s'unissant dans le mariage, il a proclamé la prière de l'Eglise pour les défunts.

Au nom de ses collègues maires et des habitants des communes de SARRY, ANNOUX et CHATEL GERARD, Monsieur Bernard MAGDELENAT accompagna de quelques mots le départ d'André DURAND :

" Ce siècle avait juste cinq mois quand André DURAND naquit dans un petit village du LOIRET, d'une grande et bonne famille, très pieuse. Cette ambiance naturelle favorable et sa jeunesse marquée par la guerre 1914-1918, le décident à se consacrer aux hommes par la voie du petit séminaire et du grand séminaire. Puis il devient curé d'ANNOUX où les prêtres se succèdent et personne ne pense alors qu'il va suivre l'exemple de l'Abbé PUSSIN resté curé de CHATEL GERARD pendant 75 ans.

En 1975 nous fêtons nombreux et dans la joie ses cinquante années de sacerdoce, aujourd'hui nombreux mais dans la tristesse nous lui rendons hommage à travers ses soixante années de ministère. Nous avons eu le temps d'apprécier le prêtre, mais nous avons aussi connu le grand soldat, le patriote, le Conseiller Municipal et nous n'oublierons pas l'homme !

Il n'était pas facile dans les années 30 d'être prêtre dans nos paroisses où la religion était presque inexistante. Le Curé d'ANNOUX avec patience a su s'imposer par l'austérité de sa vie, par sa constance dans l'effort, par le respect et l'amour des autres, par sa compréhension, par sa droiture ! Cet homme d'exemple a pu finalement pénétrer dans chaque foyer, il a rapproché les incroyants de l'église, il a suscité l'espoir même quand il n'a pas pu communiquer sa foi, il a amené les habitants à se tolérer et à se comprendre.

Souvent devant des bancs bien vides, il aurait pu légitimement douter de son action, mais son engagement au service de l'église n'a pas failli et il a tenu jusqu'au bout à dire chaque dimanche sa messe dans chaque commune. De la même façon il est resté attaché au catéchisme et aux valeurs traditionnelles de l'Eglise refusant de satisfaire le goût et à la mode.

Pour occuper tout son temps il avait choisi de mener du même pas, le spirituel et le temporel. Nous l'avons vu restaurer des autels, fabriquer des vitraux où le soleil du soir joue avec les couleurs, réparer nos églises, établir des plans de cimetière, rechercher dans l'histoire de la GAULLE, le passé de nos villages, mettre en relief l'architecture de l'Abbaye de VAUSSE et préserver les poteries des Cornes.

Avec le même soin, avec la même précision il a exploré les archives des lieux pour établir l'évolution de nos communes et de nos familles, il laisse derrière lui un immense travail et le maintien du patrimoine qui lui était confié.

Le curé d'ANNOUX vivait pauvre et vivait seul, mais il était très proche de sa famille dont il parlait avec chaleur et il appréciait la présence apaisante de ses voisins. Il a su accepter la maladie venant, le support matériel et affectif de ses soeurs, leur présence attentive lui a sans doute permis de rester plus longtemps parmi nous".

A ses soeurs, Mesdemoiselles Elisabeth et Camille DURAND, à son frère et à sa belle-soeur Monsieur et Madame Etienne DURAND...

De 1985 à 1995 Père DESCOURVIERES :

4) LES PRETRES ORIGINAIRES D'ANNOUX

Lazare DE VEZON : né de Hugues DE VEZON et de Pierrette SAYRIE (mariés le 29 octobre 1521). Religieux à SAINT BENIGNE de DIJON.

André et Germain BAUDENET : nés de Jean BAUDENET et Etienne DE VEZON, Seigneurs d'ANNOUX ;(mariés en 1648).

Marguerite DE VEZON, religieuse à SAINT JULIEN d' AUXERRE. Née à ANNOUX de Hugues de VEZON Seigneur d'ANNOUX et de Pierrette SAYRIE. (Mariés le 29 octobre 1521).

Fille religieuse, la Visitation de SEMUR, de Etienne Guillaume BAUDENET Seigneur d'ANNOUX et Jeanne LAUSEAU des LAVAULT. (Mariés en mars 1721).

Jean BAUDENET : Né à ANNOUX en 1697. Prêtre en 1721. Vicaire de BARD LES EPOISSES en 1727, curé de FAIN LES MOUTIERS de 1727 à 1775 où il réside pour 400 livres.

De nos registres d'ANNOUX : **Jean BODENET, âgé de 2 jours, fils de Monsieur Jean BODENET Co-seigneur d'ANNOULT et Demoiselle MAGDELAINE DU BLE, ses père et mère légitimes a été baptisé ce jourdhuy 2 octobre 1697, par nous prêtre vicaire dudit ANNOULT qui a eu pour parrain Jean DE VEZON Escuyer Seigneur de CUSSY, demeurant à BLACY et pour marraine Demoiselle Joséphine BIERNE femme de Monsieur Denys le loup demeurant à CHASTEL-GIRARD, qui se sont sousignés avec ledit Sieur BODENET père et Edme BIERRY Maistre d'Escolle tesmoins. DE VEZON CUSSY, JOSEPHINE BIERNE, BAUDENET, E. BIERRY, BIDAULT pbr.**

Jean Baptiste BAUDENET, né à ANNOUX en 1740, neveu du précédent, prêtre en 1764, curé de PROVENCY. Assermenté, prête aussi le serment de l'an V.

De nos registres : **le 28 mai 1740 est né et a été baptisé le jour suivant Monsieur Jean Baptiste, fils de Monsieur Jacques BAUDENET du RIOLET, Seigneur d'ANNOUX et de Dame Marguerite BETHERY sa légitime épouse, lequel a eu pour parrain Monsieur Jacques François BAUDENET son frère absent, représenté par Mathieu MAIGNE, fils de Charles MAIGNE, laboureur et pour marraine Demoiselle Anne BAUDENET sa soeur âgée de 7 ans, qui n'a signé à cause de son jeune âge, ainsi que ledit MAIGNE. PIAULT prestre.**

Nicolas D'AVOUT : Né le 8 septembre 1740 et baptisé même jour, fils de Messire Nicolas DAVOUT Écuyer Seigneur d'ANNOUX et de Dame Catherine SOMME (sur généalogie DAVOUT du Comte D'AVOUT p15 note 1. D'après les uns serait mort en combattant dans l'armée de WASHINGTON vers 1777. Selon d'autres, serait entré dans les Ordres et parvenu à la Dignité d'Evêque).

De nos registres : **Le 8 septembre 1740, est né et a été baptisé Messire Nicolas DAVOUT Écuyer fils de Messire Nicolas DAVOUT Écuyer Seigneur d'ANNOUX, Lieutenant de Cavalerie et de Dame Catherine SOMME son épouse, lequel a eu pour parrain Messire Jacques Edme DAVOUT, son frère et pour marraine Damoiselle Jeanne Marguerite DAVOUT sa soeur, qui n'ont signé à cause de leur jeune âge. PIAULT prestre).**

Paul Pierre Narcisse VERGER : né à ANNOUX le 5 novembre 1881, prêtre 8 décembre 1905 à SENS. Curé d'Epineuil et vicaire de SAINT PIERRE de TONNERRE en 1905. Vicaire d'ANCY LE FRANC en 1907, curé de BRION en 1913 où il mourut le 6 mars 1920. Inhumé au cimetière d'ANNOUX.

De nos registres : **le 12 novembre 1881, Paul Pierre Narcisse VERGER né le 5 du même mois sur la paroisse d'ANNOUX, fils de Paul Eleonor VERGER et de Marguerite BONOT son épouse légitime qui demeurent à ANNOUX a été baptisé, le père présent par nous curé de ladite paroisse et a eu pour parrain Etienne BONOT représenté par Pierre BONOT son père et pour marraine Marie PROST cousine germaine qui ont signé. Marie PROST, Etienne BONOT, GOURLET curé d'ANNOUX.**

Du registre des sépultures : **Le 10 mars 1920, Paul Pierre Narcisse VERGER, curé de BRION, né le 5 novembre 1881, fils de Paul VERGER et de Marguerite BONNOT, ordonné prêtre le 8 décembre 1905, décédé le 6 mars en la paroisse de BRION, âgé de trente neuf ans a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par nous curé de ladite paroisse soussigné en présence de la famille, des prêtres de son cours, du canton et des environs au nombre de 22. J. DELACROIX curé d'ANNOUX**

Maurice Jules Etienne MILLOT (séminariste), né à ANNOUX le 8 avril 1895. Grand Séminariste de SENS. Mort en 1919 et inhumé à ANNOUX.

De nos registres : **Le 30 juin 1895, Maurice Jules Etienne MILLOT, né le 8 avril sur la paroisse d'ANNOUX, fils de Jules MILLOT et de Ambrosine BONNOT qui demeurent à ANNOUX, a été baptisé le père absent par nous curé sousigné et a eu pour parrain Etienne BONNOT son oncle et pour marraine Hélène BABIN représentée par sa mère qui ont signé. BONNOT Etienne, Hélène BABIN, Blanche BABIN, D Cantin curé.**

Du registre des sépultures : **Le 10 mars 1919, Maurice Jules Etienne MILLOT né le 8 avril 1895, élève du Grand Séminaire décédé le 8 mars en la paroisse d'ANNOUX, muni des Sacrements de l'Eglise, âgé de 24 ans, a été inhumé dans le cimetière de la paroisse par nous curé, doyen de l'ISLE, en présence de la famille, et de Monsieur le chanoine SEGUIN Supérieur de l'Ecole SAINT JACQUES de JOIGNY, Monsieur YTHIER Directeur du Grand Séminaire et des prêtres du canton et des environs. J. DELACROIX, curé d'ANNOUX.**

5) LES DIFFERENTS CIMETIERES QUI ONT EXISTE À ANNOUX

D'après un sourcier, dont il a été question en un paragraphe précédent, un cimetière ancien existerait, à environ 500 m plus bas que le vieux château, dans les champs labourés, à gauche de la route

de TORMANCY, opinion qui pourrait se défendre sur la disparition d'un village primitif, détruit par les guères d'antan, et qui se serait trouvé en cette région.

Un autre cimetière, d'existence sûre celui-là, se situait autour de l'église et débordait même sur la rue du côté sud. Sur devis estimatif du 9 mars 1763, est donné à la charge des habitants et propriétaires forains réparation des murs du cimetière à neuf, en bonne pierre du pays, 4 pieds hors des fondations, 34 toises à 7 livres quoique, font 238 livres.

Le 22 décembre 1766, après le devis estimatif précité, un expert constate que le pourtour des quatre murs qui renferment le cimetière dudit ANNOUX sont en partie tombés de vétusté, les bestiaux y entrent facilement. Il est nécessaire de les refaire à neuf, en bonne pierre du pays et mortier de terre et chaux. Les dits murs sont élevés de quatre pieds de hauteur hors des fondations compris les rayes qui seront posées en dernières assises de bonnes pierres bien taillées et posées en bonne forme.

Les dits murs compris les dites rayes contiendront trente quatre toises et seront rejointoyés de deux faces en mortier de chaux et sable, et auront lesdits murs vingt pouces d'épaisseur.

Ce cimetière fut désaffecté vers 1878 ; Vers 1920, fut enlevé une grande partie des terres du vieux cimetière, devant l'église, pour donner place à une plate-forme où fut installé le Monument aux morts des guerres, le restant de terre, formant talus derrière l'église, disparut, avec l'aide des cultivateurs locaux en 1954.

Déjà avait été pris une partie du Champs des Morts en 1899, pour construire le Choeur de l'église.

Le nouveau cimetière se voit maintenant, au point culminant du plateau, en dehors du village, à environ 300 mètres, sur la droite de la route qui va d'ANNOUX à SARRY. Nous trouvons au registre de délibérations communales :

Le 14 décembre 1875, le Conseil Municipal considérant- que le cimetière entourant l'église se trouve au milieu du village et que la population ayant augmenté depuis son établissement, ce cimetière n'est plus assez étendu pour le service des inhumations, qu'il convient sous tous les rapports, notamment sous cour de la salubrité, de saisir cette circonstance pour le transférer dans un lieu mieux approprié à cette destination.

Monsieur DE VIRIEU, propriétaire d'un terrain situé au nord à une distance légale des habitations, offre à la commune en son nom et au nom de Madame DE VIRIEU son épouse, l'abandon gratuit de dix sept ares, lieu-dit "LE CARREAU" n° 612 du Plan cadastral, section B, dite du village, pour la construction d'un nouveau cimetière, moyennant la réserve de trois concessions contigües à perpétuité pour eux et leur famille.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, déjà une délibération en ce sens, avait été prise le 10 novembre 1875. Une autre délibération du 30 avril 1876, vote une somme de 3 900 F pour l'établissement du cimetière. La délibération de l'année 1876, le 14 mai mentionne que Monsieur le Maire a soumis aux membres du Conseil, les plans et devis d'un nouveau cimetière en dehors du village et voté la somme de 3900 F, et fait observer à Monsieur Le Préfet qu'il n'a pas été porté comme il était demandé au devis, une croix et un hangar pour abri, le tout estimé 500 F, et sollicite un secours de 500 F pour insuffisance de revenus.

Et donc, le nouveau cimetière se trouve ouvert à tous, après délibération du Conseil Municipal, du 5 mai 1878, fixant le taux de redevance des concessions.

Enfin, le 17 mars 1886, adjudication et pose d'un pied de croix au cimetière pour 500 F et pose de la Croix actuelle ensuite.

INSCRIPTIONS ET MONUMENTS DU CIMETIERE D'ANNOUX INAUGURE EN 1878

A droite en entrant :

* grande tombe droite surmontée d'une croix :

***- ici reposent Claude MOREAU, décédé le 27/03/1891 à l'âge de 71 ans,
Julienne PIAULT son épouse, décédée à l'âge de 80 ans.***

* pierre tombale avec croix :

- ici repose Pauline MEIGNE, femme MAGEY, décédée le 23/04/ 1891 à l'âge de 82 ans.

* sépulture sans inscription

* pierre tombale et tombe droite surmontée d'une croix :

- ici repose Louise BENOIT femme LAGRANGE, décédée à CHATEL-GERARD, le 26/07/1892, à l'âge de 49 ans, regrettée de son mari, de son fils et de toute sa famille, regrets éternels ;

* pierre tombale avec croix en relief :

- ici reposent PAUL MEIGNE, décédé le 5/04/1907, âgé de 86 ans ;

Anne LINCONNU son épouse, décédé le 14/03/1893 à l'âge de 69 ans.

* tombeau avec croix en relief :

-ici repose Anastase PIFFOUX, époux de Pauline MEIGNE, décédé le 14/01/1910 à l'âge de 65 ans.

* abri à brancard

* petite tombe droite :

- ici repose Léon ADINE, décédé à l'âge de 2 ans en 1873.

* tombeau avec croix moyenne en relief :

- ici repose, Arthur GUERARD, ancien contrôleur des Contributions directes, décédé le 15/12/1890, à l'âge de 47 ans.

* deux places funèbres environnées de chaînes supportées par des pieux de fonte, petite tombe debout :

**- ici reposent : ISIDORE BRESSON né le 2/05/1802, décédé le 20/08/90
Emilie PIAULT née le 22/08/1810, décédée le 20/02/1905, regrettés de leurs enfants.**

* deux places entourées de chaînes, grande tombe debout surmontée d'une croix avec pierre tombale enfoncée en terre :

**- ici reposent : Emilie PLAIN décédée le 16/06/1869 à l'âge de 56 ans,
Jean-Baptiste PLAIN son époux, décédé le 27/12/1875, à l'âge de 57 ans.**

* pierre tombale avec croix en relief :

**- Jean-Marie BREUILLARD décédé le 7 mars 1890 dans sa 56^{ème} année.
Ambroisine PLAIN son épouse décédée le 17/06/1862 à l'âge de 23 ans**

* pierre tombale avec croix gravée :

**- Jean CUNAULT, 14/11/1897, dans sa 76^{ème} année,
Ici repose le corps d'Annette CUNAULT, veuve CUNAULT décédée le 12/04/1889 âgée de 69 ans. (Tombe à perpétuité)**

* pierre tombale avec croix moyenne en relief et à l'extrémité tombe debout, sommet en rond. Sur la tombe debout :

**- ici reposent : Jean-Baptiste PLAIN, décédé le 2/07/1858, à l'âge de 70 ans
Marguerite MERCIER son épouse décédée le 28/04/1877 à l'âge de 79 ans.**

* sur la pierre tombale :

**- ici reposent : Claude GUERARD, ancien contrôleur des Contributions indirectes, décédé le 3/04/1889 à l'âge de 73 ans.
Angélique PLAIN, son épouse, décédée le 04/08/1899, âgée de 82 ans.**

* deux places entourées de chaînes supportées par des pieux de fonte. Petite tombe debout, surmontée d'une croix de fer :

- ici repose Anne MERCIER, femme REBOURS décédée le 14/04/1882 à l'âge de 65 ans.

* pierre tombale :

- ici repose, Jean-Baptiste PLAIN, époux de Julie REBOURS, décédé le 12/01/1889 à l'âge de 54 ans.

* sépulture sans inscription

* tombe droite surmontée d'une croix :

-ici repose Gustave BONY décédé le 1/04/1888 dans sa 41^{ème} année, regretté de sa famille.

* deux tombeaux avec croix en relief :

**- ici reposent Edme PIAULT décédé le 04/06/1894 à l'âge de 82 ans.
Victoire NAUDIN son épouse, décédée le 03/03/1888 à l'âge de 66 ans**

- ici reposent Alphonse THEVENIN époux de Mathilde PIAULT, décédé le 8/11/1910 dans la 72^{ème} année.

Mathilde PIAULT son épouse, décédée le 09/02/1912, dans sa 72^e année.
(Concession à perpétuité).

* pierre tombale avec une petite croix gravée :

- **ici reposent Elisabeth BREUILLARD décédée le 23/12/1897, dans sa 60^e année.**
Jean-Baptiste BONNETAT son époux, décédé le 13/12/1895 dans sa 76^e année.

* pierre tombale avec petite croix gravée :

- **ici reposent Augustine CUNAULT décédée le 12/01/1887 dans sa 60^e année.**
François RATAT son époux décédé le 27/07/1892 âgé de 72 ans. (Concession à perpétuité).

* pierre tombale avec base ; croix moyenne en relief :

- **ici repose Chaliot Victor époux de GOGOT Joséphine, décédé le 22/12/1885 à l'âge de 42 ans emportant d'amers regrets.**

* deux places. Pierre tombale entourée d'une balustrade avec porte, supportant une petite croix de fer :

- **ici reposent : Augustin-Marie BONNETAT, décédé le 20/10/1885 à l'âge de 21 ans.**
Michel Joseph BONNETAT, décédé le 20/12/1905 à l'âge de 83 ans.
Eugénie-Adrienne GOUREAU née à PARIS, décédée le 15/02/1910 à l'âge de 77 ans.

* tombe debout surmontée d'une croix :

- **ici repose Armantine BONY décédée le 03/02/1883 dans sa 17^e année ; regrettée de ses parents (concession à perpétuité).**

* deux places entourées d'une balustrade de fer forgé, avec porte surmontée d'une petite croix de fonte : tombe debout formant croix monumentales :

- **ici repose Armantine RAMELET, décédé le 1/01/1881, dans sa 23^e année. Regrettée de sa famille.**

* tombeau avec croix monumentale :

- **Armandine PLAIN décédée le 4/11/1893, dans sa 21^e année ; regrettée de ses parents.**

* sépulture entourée d'une balustrade avec porte surmontée d'une croix de fonte : pierre tombale de granit avec base de pierre, croix moyenne en relief :

- **Mme Charlotte-Louise BAUDENET d'ANNOUX, comtesse Ludovic de VIRIEU, décédée à CHASTELLUX, le 6/01/1885 âgée de 67 ans.**

Mr Paul-Ludovic-Alexandre , comte de VIRIEU, ancien page de Sa Majesté le roi Charles X, ancien conseiller général de l'YONNE, décédé à ANNOUX le 10/11/1880 à l'âge de 68 ans.

* tombe debout surmontée d'une croix :

- **ici reposent : Jeanne MOREAU décédée le 1/07/1883 dans sa 62^e année.**
Pierre PEIGNE son époux décédé le 6/11/1884 à l'âge de 66 ans.
(Concession à perpétuité).

* tombe debout surmontée d'une croix de fonte :

- **ici reposent les corps de Paul MEIGNE décédé le 14/01/1878 à l'âge de 31 ans et de Ferdinande PEIGNE son épouse, décédée le 2/09/1899 à l'âge de 53 ans.**

* tombe debout surmontée d'une croix :

- **ici reposent Françoise BOURDILLAT née le 7/12/1789 épouse d'Edme GIRAUDIN décédé le 27/11/1879, dans sa 90^e année ; regrettée de son fils et de toute sa famille.**
Isidore GIRAUDIN, décédé le 11/12/1893 dans sa 68^e année.

- **ici repose Marie GOGOT épouse PERISSEL décédée à ANNOUX, le 17/10/1884 dans sa 82^e année.**

* sépulture entourée d'une balustrade avec porte surmontée d'une petite croix de fonte. Tombe debout avec croix :

- **ici reposent les corps de Madeleine PIAULT née le 29/09/1800 décédée le 11/09/1880 dans sa 80^e année.**
Claude Hubert LEGAT son époux, né le 19/02/1805, décédé le 15/05/1885 dans sa 81^e année.

(Concession à perpétuité).

* sépulture vacante

* pierre tombale avec base et grande croix en relief entourée de chaînes sur pieux de fonte ; inscription à l'avant sur une plaque de marbre :

- **Charles -Guillaume-Joseph WABLE, chevalier de la légion d'honneur, ancien directeur des Contributions directes, né le 30/01/1804, décédé le 16/04/1878.**

- **Alix-Charlotte d'AVOUT son épouse 7/10/1824-26/05/1898.**

* pierre tombale avec base, grande croix en relief jardinière avec écusson aux armes du défunt. Inscription sur plaque de marbre à l'avant du monument.

- **Louis-Elzéar d'AVOUT 12/06/1826-8/02/1902.**

* tombe debout surmontée d'une croix :

- **ici repose Jean-Baptiste GOUREAU époux de Adèle CUNAULT décédé le 29/02/1888 dans sa 64^è année.** (Concession à perpétuité).

* pierre tombale avec base et croix moyenne en relief :

- **Adèle CUNAULT veuve de J-B GOUREAU décédée le 19/10/1899 à l'âge de 71 ans.**

* tombe debout surmontée d'une croix :

- **ici repose Louise GOUREAU décédée le 24/02/1879, à l'âge de 21 ans ; regrettée de ses parents ; repose en paix, fille vertueuse, en attendant le jour où nous seront réunis dans l'éternité.** (Concession à perpétuité).

* tombe debout surmontée d'une croix :

- **ici repose Ambroisine GUERARD, décédé le 19/01/1880 à l'âge de 23 ans. Regrettée de tous ses parents.** (Concession à perpétuité).

* pierre tombale avec base et tombe debout, surmontée d'une croix. Croix moyenne en relief, sur la pierre tombale. Sur la tombe debout :

- **ici reposent : Louis GUERARD, décédé le 7/10/1876 dans sa 23^è année
Abel GUERARD son frère, décédé le 13/04/1878, dans sa 19^è année. Regrets de leurs parents.**

* sur la pierre tombale :

- **ici reposent Odile BRESSON épouse de GUERARD Paul, décédée le 5/05/1896 à l'âge de 67 ans.**

Léontine GUERARD, décédée le 19/11/1908, à l'âge de 45 ans. Regrettée de ses parents.

* tombe debout surmontée d'une croix :

- **ici repose Marie MAGEY, décédée le 15/04/1880, dans sa 17^è année. Regrettée de ses parents.** (Concession à perpétuité).

* sépulture vacante

* ***pierre tombale avec base, à l'extrémité croix monumentale :

- **famille WEINLING.**

* *** puis tombe debout surmontée d'une croix toutes deux entourées d'une balustrade de fer forgé avec porte supportant une croix de fonte. Sur la pierre tombale :

- **ici reposent Nicolas WEINLING décédé le 29/05/1901, dans sa 70^è année ;
Ma bonne épouse Céline BRALEY, décédée le 25/11/1896, à l'âge de 54 ans.**
(Concession à perpétuité).

* *** sur la tombe debout :

- **ici repose Angèle WEINLING notre fille chérie, décédée le 16/10/1880 dans sa 13^è année,
munie des sacrements de l'Eglise. Elle était sur la terre la joie de ses parents et**

***maintenant dans le ciel elle leur sert de protecteur.
Ne pleurez pas ma mort, ô famille chérie, dans le sein de mon Dieu, je repose
et je prie. Je vous attends au ciel où notre bon Sauveur vous fera partager ma
gloire et mon bonheur (concession à perpétuité).***

* tombe debout surmontée d'une croix :

***- ici reposent Jean-Baptiste BOURDILLAT né le 27/08/1796, décédé le 15/07/1881. Regretté
de ses enfants, petits-enfants et de tous amis.
Pierre BOURDILLAT, décédé le 12/04/1906, dans sa 64^e année. Regrets.
(Concession à perpétuité).***

* sépulture vacante

* deux tombes debout surmontées d'une croix, entourées d'une balustrade en fer forgé, avec croix sur la porte. Sur la première tombe :

***- ici repose le corps de Auguste BONNETAT, né le 26/08/1813, décédé le 6/09/1882, dans
sa 69^e année. (Concession à perpétuité).***

Sur la seconde tombe :

- ici repose Anne-Marie ROUBEREAU, son épouse décédée le 28/11/1887, à l'âge de 81 ans.

* *** petite tombe debout surmontée d'une croix de fonte :

- ici repose Henri BRALEY, décédé le 6/03/1875, à l'âge de 30 ans.

* *** dans le même encadrement de pierre, tombe debout surmontée d'une croix :

***- ici reposent Suzanne BENOIT, décédée le 10/12/1882 à l'âge de 70 ans
Edme BRALEY son époux, décédé le 19/09/1891, à l'âge de 90 ans ;***

* deux sépultures avec encadrement de pierre ; au centre, pierre tombale avec base et croix moyenne en relief :

***- ici reposent Célestine GAGIN, épouse de Oczence ROUGEOT, décédée le 27/06/1885, dans
sa 38^e année.
Reine PIFFOUX décédée le 29/08/1901 à l'âge de 80 ans.
Alexis ROUGEOT, décédé le 13/03/1898 à l'âge de 79 ans.***

* *** deux sépulture ; tombe debout surmontée d'une croix :

- ici repose Louise Goureau, décédée le 23 août 1884 à l'âge de 57 ans.

* *** pierre tombale sans inscription **de Xavier GERBEAU décédé le 25/07/1912.**

* deux tombes debout surmontées d'une croix, entourées d'un encadrement de pierre :

***- ici reposent : Marie-Louise PLAIN, femme de Arthur BERTHOLLE, décédée le 7/05/1873,
dans sa 29^e année, regrettée de ses parents.***

***Mon épouse chérie, digne objet de mes regrets, dont la tendresse faisait mon
bonheur, puisses-tu, ombre chérie, toujours présente à ma pensée, être
témoin de mes cruels chagrins.***

***- ici repose Isidore PLAIN, décédé le 19/06/1884, à l'âge de 54 ans. Regretté de ses parents.
(Concession à perpétuité).***

* tombe debout surmontée d'une urne :

- ci-gît Eugène PIAULT décédé le 9/10/1906, à l'âge de 69 ans.

* tombe debout avec grande croix de fonte :

***- ici repose la dépouille mortelle de Charles CANTIN, décédé dans la paix du Seigneur,
1842/1893.***

* pierre tombale avec base et croix monumentale :

***- ici repose Monsieur Désiré CANTIN, curé d'ANNOUX, né en 1868, décédé le 20/05/1896.
Prêtre zélé et modeste a passé en faisant le bien. Pie Jesu Domine, dona eis requiem.
Les fidèles d'ANNOUX à leur pasteur bien-aimé.***

Lors du retrait de la population civile de nos villages, devant l'avance ennemie, fut enterrée au cimetière d'ANNOUX, en 1940, **Marguerite ARNOUX**, enfant de l'assistance, morte d'accident (tombée sous les roues d'une voiture de réfugiés, dans le "Fonds de MONTPASSEAU").

6) LES CROIX DES CHEMINS

Une tradition chrétienne veut que des croix de chemins soient érigées sur toutes les routes à sortie du village, à plus ou moins grande distance, et qui serviront à la station terminale des processions aux rogations.

Ainsi se trouvent chez nous :

- 1 la croix verte, sur la route de l'ISLE SUR SEREIN,
- 2 une autre adossée au mur du Château, vers le BOULIN, correspondant aux routes de CHATEL-GERARD et de THISY, et encore à l'ancien chemin de MARMEAUX ;
- 3 celle du MARIOLET, du côté de SARRY ;
- 4 une première au croisement des routes de SARRY et TORMANCY, au village, portant inscription **"cette croix a été érigée à la gloire de DIEU, par dévotion de Delle ALIX D'AVOUT le 9 octobre 1823"**. Une deuxième à 200 mètres sur la route de TORMANCY, Croix St JEAN, portant inscription **"Cette croix a été érigée par F. MERCIER et Jean BRESSON l'an 1805"**.

-5 une autre, celle de l'ancien cimetière a été placée près du clocher, sur face sud.

- 6 une autre au bas du MARIOLET, petite croix de fer sur dé de pierre, portant **"BONNETAT Auguste 20 octobre 1885"** (dans un petit bois de sapins).

- Enfin sera fait mention du "bloc de croix" en CHAMPLIVE (la croix fut rétablie, il y a plusieurs années par l'Abbé SCHNEIDER curé de MASSANGIS), quoi que n'étant pas sur notre finage, mais très proche, qui porte cette inscription " ce 23 may 1743, cet croix a été arigé à la gloire de Dieu, par lehan BERTHIER le jeune, pour inviter de prier Dieu pour l BLONDIT sa mère qui mouru chrétiennement en 1740, des blessures quel y recu dun loup ; fait PA FB

Dans les archives, est mentionné "érection de deux croix".

- le 24 mars de la présente année 1761, en vertu du pouvoir qui m'en a été donné par Monseigneur l'Evêque de LANGRES, en date du 19 décembre de l'an dernier, digne de Sa Grandeur, je soussigné prêtre, vicaire d'ANNOUX, ai procédé à la bénédiction de deux croix, nouvellement érigées, sur le finage de la paroisse d'ANNOUX, dont l'une est de bois, sur le chemin qui mène à GRIMAUULT et à MASSANGIS ;

La dite bénédiction a été faite à l'issue des vêpres le mardi après sa fête de PAQUES, en la présence de toute la paroisse qui y est venue processionnellement et notamment en présence de Mathieu CUNAULT tixerand, à la dévotion duquel la première de ces deux croix a été érigée, de Claude CUNAULT aussi tixerand, de François MERCIER manouvrier, de Matthieu CUNAULT recteur d'école, de Pierre GOUREAU masson lesquels sont soussignés : C CUNAULT, FR MERCIER, M CUNAULT, P GOUREAU, M CUNAULT, OUDELIN vicaire d'ANNOUX.

7) ETUDE SUR LES REGISTRES DE LA PAROISSE D'ANNOUX

Lesdits registres, dont partie la plus vieille, antérieure à la Révolution, sont datés de l'année 1737. Il est certain que quelques feuillets se sont trouvés égarés ou perdus au cours des âges.

Quant aux "doubles" des Archives d'AUXERRE, ceux-là ne commencent qu'en l'an 1674, et donc plus récents. Ils n'apportent que quelques compléments à nos Archives Communales.

Les années sont comptées selon le millésime Grégorien, cependant, quelques unes sont chiffrées au millésime Révolutionnaire.

Le but de cette étude est donc de signaler les particularités diverses trouvées au cours des âges. Cette étude se terminera en l'année 1960.

Procédant par divers registres, étude sera fait selon :

- 1^o) registres des Baptêmes,
- 2^o) registres des Mariages,
- 3^o) registres des décès ;

Compléments seront apportés selon renseignements divers, collationnés en nos Archives Paroissiales.

REGISTRES DES BAPTEMES :

A ces registres qui commencent en l'année 1637, il manque les années 1654 à 1659, 1881.

Le chiffre des baptêmes enregistrés jusqu'en fin 1959, est d'environ 2 064.

En cette étude, suivie d'année en année, certains noms ou mentions semblables se retrouveront nécessairement.

1637 = **Delle Magdeleine de VEZON, Etienne MILLORIN** Seigneur de LA TOUR, Seigneur dudit ANNOUX ;

1638 = **Mr Charles MONSOT** praticien à CHATEL-GERARD, **Delle Catherine de VEZON, François de SENNEVOY, Etienne de VEZON, Delle de VEZON,**

1639 = **Jean de SENNEVOY, Delle Marie de VEZON, Delle Pierrette de BAUSSANCOURT,**

1640 = **Delle Adrienne de Vezon, Denis de DIPENSE,**

1641 = **Delle Catherine de Vezon, François de VEZON** Seigneur de ce lieu, **Delle Estiennette de GOUREAU,** Seigneur de ce lieu, **Delle Claude de CRYOT,** Dame en partie de ce lieu.

1642 = **François de SENNEVOY, Noël de CENONCOURT, Delle Adrienne de VEZON, Denis de DISPENSE, François de Vezon,** Seigneur en partie de ce lieu.

1643 = **Delle Adrienne de VEZON, Messire Jacques LELOUP,** procureur du Domaine du Roy, demeurant à CENSY, **Delle Estiennette de VEZON, François de JEHANCY, Delle Adriane de VEZON**

1644 = **Delle Anne de RABUTIN, Mr Claude POMOT** chirurgien, **Delle MAGDELEINE de VEZON**

1645 = **Messire Pierre GAUTHERIN** marchand, **Estienne MILLORIN** Seigneur de LA TOUR, **Delle VANDELIN de CHARMOY** (pour Delle Magdeleine de CHARMOY sa soeur), **Delle Jeanne de VEZON, Delle Johanna de VEZON, François de CHARMOY**

1646 = **François de SENNEVOY, Mr Thomas POMOT, Claude POMOT** chirurgien, **Delle Adriane de VEZON**

1647 = **François de VEZON,** Escuyer Seigneur de ce lieu d'ANNOUX, **Delle Jeanne de VEZON,**

1648 = **François de VEZON,** Escuyer Seigneur d'ANNOUX en partie, **François de CHARMOY, Delle Jacqueline DAVOUT**

1649 = **Delle Jeanne de VEZON, Denis de DISPENSE, Delle Marie Jacqueline de BRANCHES, Delle Jacqueline DAVOUT** Dame de ce lieu d'ANNOUL, **Denis de DISPENSE** fermier d'ANTHONNET, **Delle Jacqueline de BRANCHES**

1650 = **Claude de CRYOT,** fille de défunt Hugues de VEZON Escuyer Seigneur dudit ANNOUL, **François de HARMOY, Delle Jacqueline de DAVOUT** Dame de ce lieu

1651 = **Claude François de GABILLAUT,** fille de **Jacques de GABILLAUT et de Jeanne de Vezon.** Parrain François de VEZON Escuyer Seigneur de ce lieu, Marraine Delle Claude de CRYOT ;

1652 = **Jehan BAUDENET fils de Jehan BAUDENET et de Delle Estiennette de VEZON.** Parrain Jehan DUFAURE Escuyer Sieur de BUISSON de FRESNES, Marraine Delle Catherine de VEZON ;

Joseph de TESSIAN (?)MONTAIGU, Me Jan BAUDENET, Noble Jacques LELOUP Seigneur d'ANNOUL, **Gabrielle de CHARMOY** fille d'Adrian de VEZON, aussi Delle d'ANNOUX

1653 = **Jacques de GABILLAUT fils de Jacques de GABILLAUT et de Delle Jeanne de VEZON ;** Parrain discret et religieuse personne Jacques de LA MAISON, Bachelier en Théologie, curé de MOUSTIER SAINT JEAN, Marraine Jacqueline D'AVOT, femme de Mr d'ANNOLT

1660 = **Delle Jeanne de VEZON** veuve du Sieur de GABILLOT Coseigneur d'ANNOUL

1661 = **Pierrette de SENNEVOY** fille de **François de SENNEVOY et d'Anne MILLORIN, Delle Claude de GABILLOT, Delle Adrienne de VEZON, Jehan BAUDENET, Delle Jeanne de VEZON**

1662 = **Mr Jehan BODENET** Seigneur d'ANNOULT, **Delle Adrienne de VEZON,** Honneste fille **Claude**

Françoise de GABILLOT

- 1663 = **Jacques** fils du Sr BAUDENET Seigneur de ce lieu, **Charlotte** fille de feu le Sr de GABILLOT, **Claude** de VELUOT, Sr du RONSEAU
- 1664 = **Claude BAUDENET** assisté de Mr BAUDENET son père, Seigneur d'ANNOULT, **Claude GABILLOT**, **François de VEZON** Escuyer Seigneur d'ANNOULT, **Claudine Françoise GABILLOT**, **Jacques GABILLOT** père de défunt **Jacques GABILLOT** et de **Jeanne de VEZON**
- 1665 = **Jacques de SENNEVOY** fils de **François de SENNEVOY** et d'**ANNE MILLORIN**
- 1666 = **Noble Claude BIERNE** Escuyer Seigneur du RONSEAU, **Delle Catherine de VEZON**, **Delle BAUDENET**, co-seigneur de ce lieu, **Honneste Jacques BAUDENET** fils de **Mr Jean BAUDENET** Co-seigneur, **Noble René de FRESNES** Escuyer, Seigneur d'ANNOULT, **Delle Jacquette de DAVOUT**
- 1667 = **Honneste Jacques BAUDENET** fils de **Mr Jean BAUDENET** d'ANNOULT Co-seigneur, **Delle Jeanne de VEZON**, **Noble François de VEZON**, Escuyer Seigneur d'ANNOULT, **Claude VELIOT** Escuyer Seigneur du RONSEAU Co-seigneur d'ANNOULT, **Delle Claude de GABILLOT**, **Jacques de GABILLOT**
- 1668 = **Mr Benigne MONCHOT** chirurgien à CHATEL-GERARD, **Claude BAUDENET** fils d'**Honorable Jean BAUDENET** Co-seigneur d'ANNOULT, **Honneste fille Claude de GABILLOT**, **Honorable Mr Jean BAUDENET** Co-seigneur d'ANNOULT, **Delle Adrienne de VEZON**
- 1670 = **Mr Jacques BAUDENET**, assisté de **Mr Jean BAUDENET** Co-seigneur d'ANNOULT son père, **Delle Jacquette DAVOUT** Dame de ce lieu, **Benigne fils d'honorable Bénigne MONCHOT** chirurgien à CHATEL-GERARD, **Honorable homme Mr Jean BAUDENET** Seigneur d'ANNOULT, **Delle Jeanne de VEZON**, **Claude VELUOT** Escuyer Sieur du RONCEAUX et Co-seigneur d'ANNOULT, **Noble Pierre PINARD** Conseiller du Roy et Bailly de l'ISLE SOUS MONTREAL, **Delle Estiennette de VEZON**
- 1671 = **François de VEZON** Escuyer Seigneur d'ANNOULT, **Claude Francois de GABILLOT**, **Louise de GABILLOT**
- 1672 = **Delle Claude de GABILLOT**
- 1673 = **Claude BAUDENET**, **Mr François CUREAU** chirurgien à CHATEL-GERARD, **Delle Claude de GABILLOT**, **Mr Estienne MINOT** marchand à NOYERS
- 1674 = **Claude BAUDENET** fils de **Mr Jean BAUDENET** Co-seigneur d'ANNOULT, **Mr Lazare CUREAU** notaire royal à CHATEL-GERARD.
- 1675 = **Noble François de VEZON** Escuyer Seigneur d'ANNOULT, **Delle Catherine de VEZON**, **Discrète personne Jacques** fils de **Mr Jean BAUDENET** Co-seigneur d'ANNOULT, **Delle Catherine de VEZON**
- 1676 = **Noble François de VEZON** Escuyer Seigneur d'ANNOULT, **Delle Claude de GABILLOT**, **Mr Jean BAUDENET** Co-seigneur du lieu, **Delle Catherine de VEZON**, **Honneste fils de Mr Jean BAUDENET** Co-seigneur dudit lieu
- 1677 = **Jean** fils de **Mr Jean BAUDENET** Co-seigneur d'ANNOULT, **Delle Catherine de VEZON**, **Discrète personne Jacques BAUDENET** fils de **Mr Jean BAUDENET** Co-seigneur d'ANNOULT, **Delle Catherine de VEZON**, **Delle Louise GABILLOT**, **Mr Germain CUREAU**, **Delle Louise de GABILLOT**, **Delle Claude de GABILLOT**
- 1678 = **Noble Jacques BAUDENET** Avocat à la Cour, **Mr Jean BAUDENET** son père Co-seigneur de ce lieu répondant pour lui, **César DAMOISEAU** Escuyer Seigneur de MONTARIN, **Delle Jeanne Catherine DAVOUT**
- 1679 = **Sr Jacques BAUDENET** avocat au parlement Co-seigneur d'ANNOULT, **Delle ADRIENNE de VEZON**, femme du **Sieur Claude de ROUSSEAU** Escuyer et Co-seigneur d'ANNOULT, **Claude VELIOT** Escuyer Co-seigneur d'ANOT

- 1685 = **Mr Jacques BAUDENET** Avocat au Parlement, **Delle Adrienne de VEZON**, **Jacques Adrian DAVOT** fils de **Nicolas DAVOT** Escuyer et de **Delle Claude Françoise GABILLOT**, **Claude DEVOT** (fils des précédents), **Claude DAVOUT** Escuyer, **Delle Claudine GABILLOT**, **Jean DAVAUT**, **Delle Jeanne de VEZON**
- 1686 = **Mr Jean de QUESSE** Escuyer de **VALCOURS**, **Mr Claude BAUDENET**, **Delle Adrienne de VEZON**, **Jean Nicolas DAVAUT** fils de **Nicolas DAVAULT** et de **Delle Claude**, **Mr François Jacques DAVAULT** Escuyer, **Delle Adrienne de VEZON**, **Mr Jean BAUDENET** Co-seigneur d'ANNOULT
- 1687 = **Delle Claude de GABILLOT**, **Mr Jean BAUDENET** Co-seigneur d'ANNOULT, **Delle Catherine de VEZON**,
- 1688 = **Anne Françoise DAVAULT** fille de **Nicolas DAVAULT** Escuyer et de **Delle Claude GAVILLOT**, **François RAVAULT** Bourgeois à **TORMANCY**, **Jacquette PILLARD** Femme de **Mr Alexandre GUILLEMINOT** Chirurgien à **SARRY**
- 1689 = **Mr Claude BAUDENET**, **Delle Magdeleine DUBLED**, **Femme de Mr Jean BAUDENET** Co-seigneur d'ANNOULT, **Delle Estiennette de VEZON**, **Veuve de Défunt Mr Jean BAUDENET** Co-seigneur d'ANNOULT, **Nicolas DAVAULT** Escuyer, **Etienne Guillaume BAUDENET** fils de **Mr Jean BAUDENET** Co-seigneur d'ANNOULT et de **Delle Magdeleine DUBLED**, **Mr Guillaume DUBLED**, de **DUNT**, diocèse d'AUTUN, **Delle Estiennette de VEZON**.
- 1690 = **Philippe DAVAULT** fils de **Nicolas DAVAULT** Escuyer et de **Claude Françoise GABILLOT**, **Mr Claude BAUDENET** Bourgeois à **ANNOULT**, **Delle Catherine de VEZON**,
- 1691 = **Huguette Magdelaine BAUDENET** fille de **Maître Jean BAUDENET** Co-seigneur d'ANNOULT et de **Magdelaine DUBLED**, **Noble Jacques BAUDENET** Comte et Avocat du Roy au Baillage d'AUXOIS, **Delle Huguette ROUSSEAU** veuve du **Sr DUBLED** ;
- 1693 = **Anne et Catherine** filles jumelles de **Mr Jean BAUDENET** Co-seigneur d'ANNOULT et de **Magdelaine DUBLED**, **Jacques LELOUP** Bourgeois à **CHATEL-GERARD**, **Delle Adrienne de VEZON** veuve de **Claude VEULLIOT** Escuyer, **Mr Claude BAUDENET**, **Delle Catherine de VEZON**, **Jacques** fils de **Nicolas DAVOULT** Escuyer, **Mr Jean BAUDENET** Co-seigneur d'ANNOULT, **Delle Catherine de VEZON**
- 1695 = **Philibert BAUDENET** fils de **Mr Jean BAUDENET** Co-seigneur d'ANNOULT et de **Delle Magdeleine DUBLED**, **Philibert DUBLED** Avocat du Roy Baillage de **SAULIEU**, **Claude BAUDENET** Seigneur en partie d'ANNOUX, **Mr Jean BAUDENET** Co-seigneur, **Delle Adrienne De VEZON** Femme du défunt **Claude VOLIOT**,
- 1696 = **Mr Jean BAUDENET** Co-seigneur, **Delle Adrienne de VEZON** femme de défunt **Claude de ROUSSEAU** Escuyer, **Adrienne BAUDENET** fille de **Mr Jean BAUDENET** Co-seigneur et de **Magdeleine DUBLED**, **Mr Claude BAUDENET** Co-seigneur, **Delle Adrienne de VEZON**
- 1697 = **Jean BAUDENET** fils de **Mr Jean BAUDENET** Co-seigneur d'ANNOULT et de **Magdeleine DUBLED** (lequel sera signalé Diacre en 1720, Prêtre à **BLACY** en 1722) **Jean de VEZON** Escuyer Seigneur de **CUSSY** demeurant à **BLACY**
- 1699 = **Noble Jacques DAVAULT**, **Delle Catherine BAUDENET** fille de **Mr Jean BAUDENET** et de **Delle Magdeleine DUBLED**, **Claude BAUDENET** Bourgeois, **Delle Adrienne de VEZON** veuve de **Claude VEULLIOT** Escuyer Co-seigneur, **Mr Jean BAUDENET** Co-seigneur, **Delle Adrienne de VEZON** femme de défunt **Claude VOILLIAU** Escuyer, **Sr de ROUSSEAU** Co-seigneur, **Claude BAUDENET**, **Delle Adrienne de VEZON** femme de défunt **Claude VOILLIAU** Escuyer, **sir de ROUSSEAU** Co-seigneur
- 1700 = **Magdeleine BAUDENET** fille de **Mr Jean BAUDENET** Co-seigneur et de **Magdelaine DUBLED**, **Claude BAUDENET** Bourgeois, **Adrienne de VEZON** veuve de **Claude VOLIOT** Escuyer,
- 1701 = **Delle Marguerite DAVOT**
- 1702 = **Jacques BAUDENET** fils de **Mr Jean BAUDENET** Co-seigneur et de **Delle Magdeleine DUBLED**, **Magdeleine de VALCOURT** de **L'ISLE**

- 1703 = **Jean fils de Mr Jean BAUDENET** Co-seigneur et de **Delle Magdeleine, Thérèse BAUDENET** fille de **Mr Jacques BAUDENET** Avocat du Roy à SEMUR et de **Michelle CHAMPAGNE**, Honeste **Guillaume BAUDENET**, **Barbe Agathe BAUDENET** fille de **Mr Jean BAUDENET** Co-seigneur et de **Delle Magdeleine DUBLED**, **Jean et Agathe BAUDENET** frère et soeur
- 1707 = **Françoise BAUDENET** fille de **Mr Jean BAUDENET** Seigneur en partie et de **Magdeleine DUBLED**, **Mr Estienne GUILLAUME BAUDENET** fils dudit **Jean BAUDENET**, **Catherine** fille dudit **BAUDENET**
- 1708 = **Delle Anne** fille de **Mr Nicolas DAVOT**
- 1709 = **Mr Guillaume BAUDENET**, **Catherine BAUDENET**, **Mr Guillaume** fils de **Mr Jean BAUDENET** Seigneur en partie, **Delle Anne** fille de **Mr Nicolas D'AVOULT** Seigneur en partie
- 1710 = **Delle Catherine** fille de **Jean BAUDENET** Seigneur en partie
- 1711 = **Mr Nicolas** fils **DAVOULT**, **Delle Catherine BAUDENET** fille, **Mr Nicolas DAVOULT** fils, **Delle Magdeleine BAUDENET** Fille,
- 1712 = **Delle Anne** fille de **Nicolas d'AVOULT** Escuyer Seigneur en partie
- 1713 = **Delle Catherine** fille de **Mr Jean BAUDENET** Co-seigneur
- 1717 = **Claude** fils de **Mr Jean BAUDENET** Seigneur en partie
- 1718 = **Mr Claude ROBERT**, chirurgien à CIVRY
- 1719 = **François CUREAU** chirurgien à CHATEL-GERARD
- 1720 = **Edme Louis de THOISY** Ecuyer Co-seigneur de FRESNES Lieutenant d'Infanterie au Regt d'ANJOU, **Delle Jeanne** fille de **Didier CHALLAN** Ancien Conseiller du Roy et Lieutenant de la Maréchaussée à SEMUR EN AUXOIS, **Mr Claude** fils de **Jacques THOMASSIN** Procureur fiscal au Baillage de L'ISLE SOUS MONTREAL, **Delle Agathe** fille de **Mr Jean BAUDENET** Co-seigneur
- 1725 = **Jean JODOT** Contrôleur au Grenier à Sel de NOYERS, **Delle Catherine** fille de **Mr Jean BAUDENET** Seigneur, **François LAUREAU** Bailly de PISY fils de **François LAUREAU** Bourgeois à SANTIGNY, **Delle Marie Anne** fille de feu **François RENARD** avocat à NOYERS, **Delle Madelaine** fille de **Mr Jean BAUDENET** Seigneur et de feu **Madelaine DUBLED**, **Catherine** fille de **Jean BAUDENET** Seigneur et de feu **madelaine DUBLED**
- 1726 = **Jacques et Catherine** fils et fille de **Jean BAUDENET** Co-seigneur et de feu **Madelaine DUBLED**
- 1727 = **Delle Catherine** fille de **Jean BAUDENET** Seigneur et de feu **Madelaine DUBLED** et 1728 et 1730)
- 1732 = **Jeanne Marguerite DAVOUT** fille de **Mr Nicolas DAVOUT** Escuyer Seigneur d'ANNOUX, Maréchal des Logies Regt de LA MOTTE HOUDANCOURT et de **Delle Catherine SOMME**, **Mr César DAVOUT** Seigneur d'ANNOUX Escuyer Lieutenant de Carabiniers dans La Brigade de GRYEUX, **Delle Marguerite DAVOUT**, **Marguerite BAUDENET** fille de **Jacques BAUDENET** Bourgeois et de **Marguerite BETHERY**, **Joseph BETHERY** Lieutenant Général et Particulier du Baillage de L'ISLE SOUS MONTREAL, **Delle Anne MORIZOT** femme de **Mr FLANDRIN** Bourgeois à L'ISLE
- 1734 = **Jacques François BAUDENET** fils de **Mr Jacques BAUDENET** Co-seigneur et de **Marguerite BETHERY**, **Jeanne LAUREAU** femme de **Guillaume BAUDENET** Co-seigneur
- 1735 = **Jacques Edme DAVOUT** Escuyer fils de **Mr Nicolas DAVOUT** Seigneur d'ANNOUX et de **Dame Catherine SOMME**, **Mr Jacques DAVOUT** Escuyer, **Delle Edmée de VEZON** de **BLACY**, **Anne** fille de **Mr Jacques BAUDENET** Seigneur,
- 1736 = **Anne Magdelaine BAUDENET** fille de **Mr Jacques BAUDENET** Seigneur et de **Marguerite BETHERY**, **Jean BAUDENET** curé de FAIM (né à ANNOUX en 1697 prêtre en 1721 vicaire de BARD LES EPOISSES en 1727 curé de FAIM LES MOUTIERS de 1727 à 1775 où il resigne pour 400 livres), **Delle Anne** fille de **Mr BETHERY** Lieutenant de L'ISLE

- 1737 = **Louis Nicolas DAVOUT** Escuyer fils de **Mr Nicolas DAVOUT** Escuyer Seigneur d'ANNOUX, Lieutenant de Cavalerie au Rgt de BRISSAX et de **Catherine SOMME**, **Matthieu Edme Louis de THOISY** Capitaine de Cavalerie, **Anne DAVOUT**
- 1739 = **Marie Jacques René BAUDENET** fils de **Mr Jacques BAUDENET** Seigneur du RIOLLET et Seigneur d'ANNOUX, et de **Marguerite BETHERY**, **René JODOT** Bourgeois à NOYERS, **Jean François DAVOUT** Escuyer fils de **Messire Nicolas DAVOUT** Escuyer Co-seigneur, Lieutenant de Cavalerie Regt de BRISSAC et de **Catherine SOMME**, **Mr François de VALCOURT** d'ANNOUX, **Cornette** Regt de BRISSAC, **Delle Jeanne Claude BAUDENET**
- 1740 = **Jean Baptiste BAUDENET** fils de **Jacques BAUDENET** du RIOLLET Seigneur et de **Marguerite BETHERY**, **Jacques François BAUDENET** frère, **Delle Anne BAUDENET**
- 1741 = **Claude François DAVOT** fils de **Nicolas DAVOT** Escuyer, Lieutenant de Cavalerie Co-seigneur et de **Catherine SOMME**, **Edme Nicolas DAVOT** frère, **Delle Anne Françoise DAVOT** tante
- 1742 = **Agathe BAUDENET** fille de **Mr Jacques BAUDENET** du RIOLET Seigneur et de **Marguerite BETHERY**, **Joseph BETHERY** Estudiant en Droit à DIJON, fils de **Joseph BETHERY**, Lieutenant demt à l'ISLE
- 1743 = **Joseph BAUDENET** du RIOLET fils de **Mr BAUDENET** du RIOLET Seigneur en partie et de **Marguerite BETHERY**, **Hugues** fils de **Mr Guillaume BAUDENET** Seigneur en partie , **Marguerite** fille de **Mr MORIZOT** Contrôleur à l'ISLE,
- 1752 = **Mr Jean Anthoine de VALCOURT** Capitaine d'Infanterie fils de **Mr Louis de VALCOURT** Escuyer Co-seigneur Ancien Commandant Regt de La ROCHE FOUCAULT CAVALLERIE, Chevalier de SAINT LOUIS, **Delle Jeanne Marguerite** fille de feu **Mr Nicolas DAVOUT** Escuyer Lieutenant de Cavalerie, Co-seigneur,
- 1756 = **Mr Nicolas DAVOUT** Escuyer, **Delle Jeanne Marguerite** fille de **Mr Nicolas DAVOUT** Escuyer Co-seigneur,
- 1757 = **Mr Edouard TAP** Cornette Regt Maitre de Camp Dragons, **Delle Anne** fille de **Mr BAUDENET** Co-seigneur dmt à l'ISLE SOUS MONTREAL
- 1762 = **Mr BAUDENET** étudiant en THEOLOGIE, fils de **Jacques BAUDENET** Seigneur en partie, **Delle DAVOUT** fille de **Mr Nicolas DAVOUT** Escuyer Ancien Officier de Cavalerie Seigneur en partie.
- 1764 = **Catherine SOMME** Dame en partie d'ANNOUX **veuve de Mr Nicolas DAVOUT** Escuyer Co-seigneur d'ANNOUX
- 1769 = **Estienne Guillaume BAUDENET** fils de **Mr Hugues François BAUDENET** d'ANNOUX Escuyer Seigneur Chevalier de SAINT LOUIS Ancien Capitaine au Regt de BAUJOLLOIS INFANTERIE et de **Catherine SALLONIER DE CHALIGNY**, **Etienne Guillaume BAUDENET** d'ANNOUX Escuyer Seigneur, **Delle Guillemette Françoise PICARD** de LANNAY fille de **Mr Claude PICARD** de LANNAY Escuyer Chevalier de SAINT LOUIS Maréchal des Logies Cie des Gens d'Armes de la Garde Seigneur, **François Claude DAVOUT** fils de **Mr Jacques DAVOUT** et de **Catherine de DROUHARD DE CURLY**, **Claude DAVOUT** oncle, Officier de NORMANDIE.
- 1770 = **Jean Jacques Claude BAUDENET** fils de **Mr Hugues François BAUDENET** d'ANNOUX Escuyer Seigneur Chevalier de SAINT LOUIS Ancien Capitaine au Regt de BAUJOLOIS INFANTERIE et de **Dame Catherine SALONNIER** de CHALIGNY, **Jacques Claude SALONNIER**, oncle Capitaine au Corps de Génie, **Dame Jeanne Claude JOURDAN**

Louis Nicolas DAVOUT (qui deviendra **Maréchal de France**, **Prince d'ECKMULH** et **Duc d'AUERSTAEDT**), né le 10 et baptisé le 11 Mai 1770, fils de **mr Jean François DAVOUT** Escuyer Lieutenant du Regt ROYAL-CHAMPAGNE-CAVALLERIE, Seigneur d'ANNOUX et de **Adélaïde MINARD** de VELARD,

Mr Nicolas DAVOUT oncle Capitaine Aide-Major au Corps des Carabiniers de **Mr le Comte de Provence**, **Mme MINARD de VELARS** veuve de **Mr Etienne MINARD** de VELARS Lieutenant Colonel au Regt de FOREST

- 1771 = **Jeanne Catherine Pierrette** fille de Mr Hugues François **BAUDENET** Ecuyer Seigneur d'ANNOUX, Chevalier de SAINT LOUIS Ancien Capitaine au Regt de BAUJOLOIS INFANTERIE et de Catherine SALONNIER de CHALIGNY, **Mr Jean Guillaume BAUDENET** oncle Ecuyer Seigneur d'ANNOUX Officier au Regt de BAUJOLOIS INFANTERIE, **Jeanne Pierrette Régine SALONNIER de CHALIGNY** tante
- 1772 = **Mr Etienne Guillaume BAUDENET, Delle Louise Pierrette DAVOUT**
- 1773 = **Guillaume François BAUDENET** fils de Mr Hugues François BAUDENET Escuyer Seigneur d'ANNOUX Chevalier de SAINT LOUIS Ancien Capitaine au Regt de BEAUJOLOIS INFANTERIE et de Catherine SALONNIER de CHALIGNY, **Mr Guillaume SALONNIER DEBOUT oncle** Ecuyer Gendarme de la Garde, **Françoise LE THORS femme de Mr Guillaume BAUDENET** Ecuyer Capitaine de BEAUJOLOIS INFANTERIE
- 1775 = Louis **Nicolas fils mineur de François DAVOULT** Ecuyer Lieutenant au Regt ROYAL-CHAMPAGNE- CAVALERIE Seigneur d'ANNOUX, **Jeanne Edmée fille mineure de Edme GUIOT** Bourgeois à CHATEL-GERARD, **Paul Augustin BAUDENET fils de Mr Hugues François BAUDENET** Ecuyer Seigneur d'ANNOUX Chevalier de SAINT LOUIS Ancien Capitaine au Regt de BAUJOLOIS INFANTERIE et de Catherine SALONNIER de CHALIGNY, **François Paul SALONNIER de CHALIGNY oncle, Marguerite Augustine JORDAN**
- 1777 = **Mr Joseph Albert de VALCOURT** Chevalier Seigneur en partie d'ANNOUX LARCHEVRE et autres Lieutenant-Colonel au Regt CHAMPAGNE CAVALERIE Chevalier de SAINT LOUIS, **Mme Marie Thérèse DHARANGUIER de QUINCEROT**
- 1778 = **Marie Claudine BAUDENET** fille de Mr Hugues François BAUDENET Ecuyer Seigneur Chevalier de SAINT LOUIS Ancien Capitaine au Regt de BEAUJOLOIS INFANTERIE et de Catherine SALONNIER de CHALIGNY, **Jean Jacques Claude fils mineur de Mr Hugues François BAUDENET, Melle Martiale SALONNIER de CHALIGNY** fille de Mr Paul SALONNIER de CHALIGNY, **Catherine Françoise Michèle Justine** fille de Mr Jacques DAVOUT Major au Regt ROYAL CHAMPAGNE CAVALERIE Chevalier de SAINT LOUIS et de Dame Catherine Colombe de DROUARD de CURLY, **Mr Michel Auguste François THEMAN de ROCHEFORT** Ancien Capitaine au ROYAL ARTILLERIE Chevalier de SAINT LOUIS, **Catherine SALONNIER de CHALIGNY**
- 1782 = **Le fils de Mr Jacques DAVOUT** Chevalier de SAINT LOUIS Major au Regt ROYAL CHAMPAGNE CAVALERIE Seigneur en partie , **Melle Marie Claudine fille mineure de Mr Hugues François BAUDENET** Chevalier de SAINT LOUIS Ancien Capitaine au Regt de BAUJOLOIS INFANTERIE Seigneur en partie, **François Claude DAVOUT fils de Mr Jacques DAVOUT** Chevalier de SAINT LOUIS Major au Regt CHAMPAGNE CAVALERIE Seigneur en partie et de la défunte **Catherine COLOMBE de DROUARD de CURLY**, haut et très illustre Sr **Mr Jean François de la ROCHEFOUCAULT** Comte de SURGERE et de LORVILLE, Baron de VENIZY, Seigneur de TURNY et autres Maréchal des Camps et Armées du Roy Chevalier des Ordres Gouverneur et Grand Bailly de CHARTRES demt à PARIS hôtel rue de VARENNE, **Catherine de LA GOUTTE femme de Mr TEUREAU de ROCHEFORT** Chevalier de SAINT LOUIS Ancien Capitaine du Corps Royal demt à AVALLON
- 1784 = **Louis Alexandre Edme François DAVOUT** fils de **Feu Jean François DAVOUT** Chevalier Lieutenant au Regt ROYAL CHAMPAGNE CAVALERIE et de **Françoise Adélaïde NINARD DE VELARD, Delle Marie Joseph VESNAT** fille de Mr VESNAT Bourgeois à GIVET HAINAUD
- 1788 = **Jean Henri DAVOUT** fils de Mr Jacques DAVOUT Chevalier Seigneur en partie, Chevalier de SAINT LOUIS, Major au Regt ROYAL CHAMPAGNE CAVALERIE et de **Marie Julie VAN ROUBAIS, Mr Jean François DAVOUT** Chevalier Ancien Major de Carabiniers Chevalier de SAINT LOUIS, **Marie Henriette VAN ROBAIS** Ancien Officier 1ere Cie des Mousquetaires du Roy Chevalier de SAINT LOUIS Seigneur de UNZNT de SAVERDUN Comté de FOIX, **Delle BAILLET** fille majeurs de Mr BAILLET Conseiller Procureur du Roy à NOGENT LE ROY
- 1791 = **Mr Anthoine** fils mineur de **Mr Anthoine FALCONNIER** Bourgeois à ARGENTEUIL, **Delle Josephe Elisabeth** fille mineure de Mr Pierre VESNAT Marchand à GIVET
- 1795 = Marguerite **DAVOUT**
- 1801 = **Mr DAVOUT Général, Mr DAVOUT Propriétaire**

- 1804 = **Mr de VALCOUT à TORMANCY**
- 1805 = **Anne Huguette BORNE de GRAND PRE** fille de **François Philibert BORNE de GRAND PRE** et de **Marie Claudine BAUDENET D'ANNOUX**, **Hugues François BAUDENET** Ancien Capitaine au Regt de BAUJOLOIS, **Marie Anne Simone SALONNIER** femme d' **Etienne BORNE de GRAND PRE** Ancien Capitaine d'Infanterie demt à MONTREILLON (NIEVRE), **Louise Rosalie LEMUET de BELLOMBRE** femme de **Jean Jacques BAUDENET D' ANNOUX** Propriétaire à DELLOMBRE les AUXERROIS, **François Guillaume BAUDENET de CHERIZY**
- 1806 = **Jean DUNEAU** Propriétaire à SARRY, **Louis Hugues Alphonse BAUDENET D'ANNOUX** fils de **Jean Jacques Claude BAUDENET D'ANNOUX** Ecuyer Chevalier de SAINT LOUIS et de **Mme Louise Rosalie LE MUET DE BELLOMBRE**, **Louis Joseph Pierre BOUCHER de LA RUPELLE** Ecuyer Ancien Officier d'Infanterie demt à AUXERRE, **Mme Catherine SALONNIER** femme de **Hugues François BAUDENET D'ANNOUX** Ecuyer Chevalier de SAINT LOUIS, **Jean Louis Auguste DAVOUT** Ecuyer Chef d'Escadron Chevalier de SAINT LOUIS
- 1807 = **GERVAIS Louis Victor BERNIGAUD DE LA GRANGE** fils de **Louis Gilbert Alexis BERNIGAUD DE LA GRANGE** natif de CHALONS SUR SAONE demt à BERGERAC et de **Jeanne Antoinette Sophie CHARPIN** née à BREST dept à PARIS
- 1809 = **Gabrielle Françoise Clémentine BAUDENET D'ANNOUX** fille de **Jean Jacques Claude BAUDENET D'ANNOUX** Ancien Lieutenant d'Infanterie et de **Louise Rosalie LEMUET DE BELLOMBRE**, **François Guillaume BAUDENET DE CHERIZY** Ancien Lieutenant d'Infanterie, **Gabrielle Désirée LEMUET DE BELLOMBRE** femme de **Mr DESCHAMPS DE COURGIS**, **François Guillaume BAUDENET DE CHERIZY**, Ancien Lieutenant d'Infanterie, **Pauline DAVOUT** femme **QUESSE DE VALCOURT** Ancien Capitaine d'Infanterie au Regt PICARDIE demt à LAP DE CHEVRE (MASSANGIS)
- 1810 = **Françoise Elisabeth BAUDENET D'ANNOUX** fille de **Jean Jacques Claude BAUDENET D'ANNOUX** Ancien Lieutenant d'Infanterie et de **Louise Rosalie LEMUET DE BELLOMBRE**, **François Philibert LE BORNE DE GRAND PRE** oncle à cause de **Mme Marie Claudine BAUDENET D'ANNOUX** son épouse, **Victoire Elisabeth LEMUET DE BELLOMBRE** femme de
- 1812 = **François Amédé BAUDENET D'ANNOUX** fils de **Jean Jacques Claude BAUDENET D'ANNOUX** et de **Louise Rosalie LEMUET DE BELLOMBRE**, **Marie Claudine BAUDENET D'ANNOUX** femme de **LE BORNE DE GRAND PRE** Propriétaire à LORMES, **François Guillaume BAUDENET DE CHERIZY** Maire d'ANNOUX Ancien Commandant d'Infanterie
- 1817 = **Mr DAVOUT** Chef d'Escadron de Carabiniers
- 1818 = **François Claude DAVOUT** Chevalier de SAINT LOUIS et de la Légion d'Honneur, Maire de L'ISLE, **Christiane DES MAZIS** femme de **Louis Auguste DAVOUT** Chef d'Escadron de Cavalerie
- 1819 = **Marie Françoise Christiane** fille de **Jean Louis Auguste DAVOUT** Chef d'Escadron Chevalier de la Légion d'Honneur, **Francis Claude DAVOUT** Chevalier de SAINT LOUIS et de la Légion d'Honneur représenté par **Henri DAVOUT** Capitaine de Cavalerie, Chevalier de la Légion d'Honneur, **Marie Henriette DES MAZIS** femme d'**Alexandre DES MAZIS** Chevalier de la Légion d'Honneur représentée par **Anne Caroline Henriette Reine Sophie GASSENDI** femme de **Mr Nicolas Claude Joseph MAREY** Propriétaire et Maire de NUISSOUS RAVIERES
- 1820 = **Jérôme Ferdinand DAVOUT** fils de **François DAVOUT** Chevalier de SAINT LOUIS, **Christiane DAVOUT** fille de **Louis Auguste DAVOUT** Chef d'Escadron Chevalier de la Légion d'Honneur
- 1824 = **Alix Charlotte DAVOUT** fille de **Jean Louis Auguste DAVOUT** Ecuyer Chef d'Escadron de Carabiniers Chevalier de SAINT LOUIS et de la Légion d'Honneur, **Alix Marie Charlotte LE ROBERT DE VILLARD**, **Jean Charles MYON** Baron Lieutenant -Général des Armées du Roi Chevalier de SAINT LOUIS et de SAINT LAZARE, **Marie Anne Angélique BLANQUART** femme de **Louis Pascal LE ROBERT DE VILLARS** Ecuyer Lieutenant-Colonel de Cavalerie Chevalier de SAINT LOUIS
- 1826 = **Jean Louis Auguste DAVOUT** Ecuyer Chef d'Escadron Chevalier de la Légion d'Honneur, **Charlotte Alix LE ROBERT DE VILLARS** femme du susdit DAVOUT, **Louis Elzéar DAVOUT**, fils

de Jean Louis Auguste DAVOUT Ecuyer Chef d'escadron de Carabiniers Chevalier de SAINT LOUIS la Légion d'Honneur **et de Marie Charlotte LE ROBERT DE VILLARS**, Louis LE ROBERT DE VILLARS Ancien Capitaine de Cavalerie Chevalier de SAINT LOUIS représenté par Henri DAVOUT Capitaine de Cavalerie Chevalier de la Légion d'Honneur. **Françoise Pauline DAVOUT** femme de Maurice DE DEUX Ancien Capitaine de Cavalerie Chevalier de la Légion d'Honneur.

- 1835 = **Louis Elzéar fils mineur de Jean Louis Auguste DAVOUT, Marie Françoise Christiane DAVOUT** représentée par Alix Charlotte Marie LE ROBERT DE VILLARS
- 1838 = **Jean Louis Auguste DAVOUT** Chevalier de la Légion d'Honneur et de SAINT LOUIS, **Alix Charlotte DAVOUT** représentée par Christiane DAVOUT
- 1841 = **Raoul Marie Jacques DE VIRIEU** fils de **Paul Ludovic Alexandre Comte DE VIRIEU** et de **Louise Charlotte BAUDENET D'ANNOUX**, **Jean Jacques Claude BAUDENET D'ANNOUX** Ecuyer Chevalier de SAINT LOUIS, **Marianne Christine Joséphine REMOND DE MONTMORT** Légion d'Honneur
- 1843 = **Alix DAVOUT**
- 1845 = **Marguerite Marie Gabriel DE VIRIEU** fille de **Ludovic, Comte DE VIRIEU** et de **Caroline BAUDENET D'ANNOUX**, **Marquis DE VIRIEU**, **Rosalie LEMUET D'ANNOUX**
- 1848 = **Henriette Marie Louise DE VIRIEU** fille de **Ludovic Comte DE VIRIEU** ET de **Caroline BAUDENET D'ANNOUX**, **Alphonse BAUDENET D'ANNOUX**, **Henriette Louise Nicole Comtesse LAURENCIN** née **DE VIRIEU** représentée par Marie BAUDENET D'ANNOUX
- 1849 = **Henri Jean Marie BAUDENET D'ANNOUX** fils de **Alphonse BAUDENET D'ANNOUX** et de **Marie DE TOUSTAINT**, **Jean François DE TOUSTAINT** représenté par **Ludovic Comte DE VIRIEU**, **Louise Rosalie BAUDENET D'ANNOUX** née **LEMUET DE BELLOMBRE**
- 1850 = **Clément Marie Robert BAUDENET D'ANNOUX** fils de **Alphonse BAUDENET D'ANNOUX** et de **Marie DE TOUSTAINT**, **Louis Robert BAUDENET DE PERRIGNY**, **Eléonore Clémentine Sidonie DE TOUSTAINT**
- 1856 = **Georges Louis WABLE** fils de **Charles Guillaume WABLE** Directeur des Contributions Directes à ARRAS et de **Alix Charlotte DAVOUT**, **Elzéar Louis DAVOUT**, **Louise DE MEUSE** veuve **WABLE**
- 1857 = **Paul Philibert Marie Joseph DE VIRIEU** fils du **Comte Ludovic DE VIRIEU** et de **Caroline BAUDENET D'ANNOUX**, **Philibert François DE GRAND PRE**, **Adrienne Pauline DE MEYRONNET** Comtesse **DE GUITAUD**, **Laure Marie Eudoxie DAVOUT** fille d'**Elzéar DAVOUT** et de **Camille MORCAN**, **Amédée MORGAN**, **Caroline DAVOUT**
- 1864 = **Auguste Alexandre DAVOUT** fils d'**Elzéar DAVOUT** et de **Camille MORGAN**
- 1866 = **Jean Désiré Paul DAVOUT** fils d'**Elzéar Louis DAVOUT** et de **Geneviève Caroline Camille MORGAN**, **Alix Charlotte DAVOUT** femme de **Charles Guillaume WABLE**
- 1880 = **Charlotte Marguerite Marie Simone DE VIRIEU** fille du **Vicomte Raoul DE VIRIEU** Capitaine-Adjudant-Major 63^e Regt d'Infanterie et de **Louise Marguerite Adèle MAZURIER**, **Charles QUESNEL** Armateur, **Marguerite Comtesse DE CHASTELLUX**
- 1883 = **Hélène Henriette Marie Christine DE VIRIEU** fille du **Comte DE VIRIEU (Raoul)** Major au 84^e Regt Infanterie et de **Louise Marguerite Adèle MAZURIER**, **Comte Henri DE CHASTELLUX**, **Christine Joséphine Marquise DE VIRIEU**
- 1893 = **Marie Louis Bernard DAVOUT** fils de **Paul DAVOUT** et de **Jeanne Marie DENEUVILLETTE**, **Elzéar DAVOUT**, **Ernestine LENNEL DE LA FARELLE**
- 1896 = **Henriette Marie Laure DAVOUT** fille de **Paul DAVOUT** et de **Jeanne Marie DE NEUVILLETTE**, **Laure DAVOUT**, **Henri DE NEUVILLETTE**
- 1899 = **Mathilde DAVOUT** fille de **Paul DAVOUT** et de **Marie de NEUVILLETTE**, **E DE LA FARELLE**, **J**

DE NEUVILLETTE

1900 = **Paul DAVOUT, Marie DE NEUVILLETTE**

1902 = **Hélène Charlotte DAVOUT** fille de **Paul DAVOUT** et de **Marie DE NEUVILLETTE**, **Abbé Charles de NEUVILLETTE, Mr DE MORGAN**

1907 = **Marguerite DAVOUT DE QUINCY LE VICOMTE**

1919 = **Anne Marie Monique WITASSE DE THESY** fille de **ROBERT DE THESY** et de **Henriette DAVOUT**, **Henri de THEZY, Julia DE NEUVILLETTE** représentée par **Marie DAVOUT**

1935 = **DE KRIESGEN DE RICHTER Dominique Luc Marie Stanislas** fils de **Christian René Charles Stanislas DE KRIESGEN DE RICHTER** (instituteur) et **Chantal Maria Mathilde Armande FABRE** (Arrêté à l'année 1959)

1944 = **Edwige Martine Josephe Thérèse DE TALHOUET** fille de **Gilles DE TALHOUET** et de **Jacqueline DE LAISTRE**, **Comte Alain DE TALHOUET** représenté par le **Comte d'OULTREMONT**,

JUMEAUX = Se trouvent mentionnés aux années :

1671, 1691, 1701, 1703, 1712, 1717, 1750, 1768, 1773, 1779, 1788, 1796, 1810, 1835, 1841, 1846,
Et se trouvent mentionnés aux registres des décès de 1934, Jumeaux sans vie.

REGISTRE DES MARIAGES

Lesdits registres commencent à l'Année 1638, manquent ou aucun mariage n'est enregistré aux années :

1643, 1649, 1652, 1653, 1654, 1655, 1656, 1657, 1658, 1659, 1660, 1661, 1662, 1663, 1665, 1666, 1667, 1668, 1669, 1670, 1671, 1675, 1677, 1680, 1681, 1689, 1694, 1696, 1699, 1700, 1704, 1705, 1710, 1715, 1719, 1722, 1731, 1741, 1744, 1750, 1751, 1754, 1757, 1764, 1770, 1774, 1775, 1777, 1778, 1788, 1795, 1797, 1809, 1818, 1830,² 1857, 1858, 1877, 1878, 1881, 1892, 1909, 1913, 1914, 1916, 1917, 1930, 1931, 1940, 1942, 1943, 1951, 1952, 1954, 1955, 1957, 1959.

Au total 573 mariages inscrits jusqu'à 1959 inclus

NOBLESSE ET BOURGEOISE RELEVES AUDITS REGISTRES DE MARIAGES

1639 = Présent **Etienne MILLORIN** Escuyer Seigneur DE LA TOUR et D'ANNNOUX (1641-1644-1647)

1640 = Présent **François BIERNE** notaire royal, Mr Michel MONTCHOT Greffier Général, Etienne SEGUENOT Avocat du Roy, DE VEZON fils de Paul DE VEZON Escuyer Seigneur d'ANNOUX et de Etienne GOUREAU

1642 = **Jacques BALLIAT** Notaire Royal

1647 = **Claude POMOT** Chirurgien

1648 = **Mr Jean BAUDENET** Praticien fils de **Mr Jean BAUDENET** Marchand à Chaud et de **Magnance GUYOT**, **Estienne DE VEZON** fille de **René DE VEZON** Escuyer Seigneur d'ANNOUX en partie et de **Estienne GOUREAU**

1650 = **Jacques DE GABILLOT** fils de **Pierre DE GABILLOT** Escuyer et de **Claudine D'ARBONNET DE ROUVRAY**, **Jeanne DE VEZON** fille de **Hugues DE VEZON** Escuyer Seigneur de ce lieu et de **Claude DE CRIOT**

1673 = **Jean BAUDENET** co-seigneur (1678-1688-1693-1717)

1676 = **Noble François DE VEZON** Escuyer Seigneur d'ANNOUX (1678), **Honorable Louis D'ORIGNY DE PANCY**

- 1678 = **Nicolas DAVOUT** Escuyer (1679-1685), **César DE FRESNES** Escuyer Seigneur DE VEVEY, **François Estiennot** Escuyer Seigneur de VASSY, **Anthoine DE LA FOREST** Escuyer, **Raphaël DAMOISEAU** Escuyer, **Georges JODOT** Advocat du Roy à la Cour
- 1685 = **Edme DE GAYOT fils d'Edme DE GAYOT** Escuyer Seigneur DE LA MOTTE **et de Françoise POMOT** (FAIM), **Charlotte Louise DE GABILLOT fille de Jacques DE GABILLOT** Escuyer **et de Jeanne DE VEZON, François DE GAYOT, Jean DEAM** Escuyer
- 1686 = **Bénigne MONTCHOT** Chirurgien à ANNOUX (est dit Recteur d'Eschole audit lieu en 1687-1688-1690-1691-1702)
- 1688 = **Jacques BAUDENET** Advocat du Roy au Baillage de SEMUR
- 1697 = **Lazare CUREAU** Notaire royal à CHATEL-GERARD
- 1701 = **Jean DAVOT** Gentilhomme
- 1717 = **François LELOUP** Bourgeois
- 1725 = **Mr Claude THOMASSIN** Notaire et Procureur à L'ISLE
- 1726 = **Jean VARENNE fils de Claude VARENNE** Marchand **et de Jeanne CORPAIN FAUCONNIER, Magdelaine BAUDENET fille de Jean BAUDENET** Seigneur d'ANNOUX **et de Magdelaine DUBLED**
- 1745 = **Mr BAUDENET** Escuyer Secrétaire du Roy
- 1747 = **Charles JORDAN** Escuyer Advocat à la Cour, demt à AVALLON **fils de Gabriel JORDAN** Ecuyer Conseiller Secrétaire du Roy, Maison Couronne de FRANCE, Contrôleur à la Chancellerie près le Parlement de BOURGOGNE **et de Jeanne GOURLET, Jeanne Claude BAUDENET fille D'Etienne Guillaume BAUDENET** Seigneur d'ANNOUX Escuyer Conseiller Secrétaire du Roy Maison Couronne de France Contrôleur à la Chancellerie près le Parlement de BOURGOGNE **et de Jeanne LAUREAU, Sébastien Louis BAUDENET** cousin à la mode de BOURGOGNE
- 1758 = **Etienne Guillaume BAUDENET** Escuyer Co-seigneur d'ANNOUX Secrétaire du Roy
- 1765 = **Jacques BAUDEY** Huissier royal, **Jacques POUPIER** Notaire royal à MONTREAL, **Maitre Louis OUDELIN** Bourgeois
- 1786 = **Mr LELOUP** Procureur du Roy à CHATEL-GERARD
- 1787 = **Jacques D'AVOUT** Chevalier de SAINT LOUIS Ancien Major au Regt Royal Champagne Cavalerie Seigneur D'ANNOUX (1792-1793-1807)
- 1793 = **Hugues François BAUDENET** Chevalier de SAINT LOUIS Ancien Capitaine au Regt BEAUOLOIS INFANTERIE (1801)
- 1801 = **Antoine Jean QUESSE DE VALCOUR** Chevalier de SAINT LOUIS (TORMANCY), **Françoise Pauline DAVOUT fille d'Edme D'AVOUT** Ancien Major de Cavalerie au Regt Royal Champagne Chevalier de SAINT LOUIS **et de Marie Julie VAN ROBAIS, Marie Henriette VAN ROBAIS veuve de Paul DOUNOUS** Officier 1er Cie des Mousquetaires Chevalier de SAINT LOUIS
- 1804 = **Philibert François BORNE DE GRAND PRE fils d'Etienne DE GRAND PRE** Ancien Capitaine d'Infanterie demt à MONT REUILLON **et de Marie Anne Simone SALLONYER, Marie Claudine BAUDENET D'ANNOUX fille de Hugues François BAUDENT D'ANNOUX** Ancien Capitaine d'Infanterie au Regt BEAUJOLOIS **et de Catherine SALONNYER, Jean Jacques Claude BAUDENET D'ANNOUX, François Guillaume BAUDENET DE CHERIZY, BAUDENET DE PIZY, JORDAN DU VAUX, Mr SALONNIER DE CHALIGNY**
- 1817 = **Jean François Claude DAVOUT** Chevalier de SAINT LOUIS, **Auguste DAVOUT** Chef d'Escadron de Carabiniers Chevalier de SAINT LOUIS **et de la Légion d'Honneur Maire d'ANNOUX** (1823-1831)

- 1826 = **Jean Charles Baron de MYON** Escuyer Chevalier de SAINT LOUIS et de SAINT LAZARE
Lieutenant Général des Armées du Roi
- 1838 = **Charles Alexandre D'AVOUT** fils du **Baron Louis Alexandre Edme François D'AVOUT**
Maréchal de camp Chevalier de SAINT LOUIS et de la Légion d'Honneur Commandant-Chef de
SAINT HENRI DE SAXE et de **Pauline Alice PARISOT**, **Marie Françoise Christiane** fille de
Jean Louis Auguste D'AVOUT Chef d'Escadron en retraite Maire d'ANNOUX et de **Marie**
Christiane DES MAZIS
- 1839 = **Paul Ludovic Alexandre DE VIRIEU** fils de Charles Marie Joseph Comte DE VIRIEU et de
Marie Caroline DE PESCHEPEROUX COMMINGES DE GUITAUD, **Louise Charlotte**
BAUDENET D'ANNOUX fille de Jean Jacques Claude BAUDENET D'ANNOUX Escuyer Chevalier
de SAINT LOUIS et de Louise Rosalie LEMUET DE BELLOMBRE, **Achille Comte DE GUITAUD**
- 1855 = **Charles Guillaume Joseph WABLE** Directeur des Contributions Directes à TROYES fils de
Jean Chrisostome WABLE Directeur des Contributions Directes à LYON et de **Louise de**
MEUSE, **Alix Charlotte D'AVOUT** fille de **Jean Louis Auguste D'AVOUT** chef d'Escadron de
Cuirassiers Chevalier de la Légion d'Honneur et de SAINT LOUIS et de **Alix Charlotte LE**
ROBERT DE VILLARS
- 1869 = **Henri Paul César DE CHASTELLUX** fils de **Amadée Gabriel Henri** Comte
- 1874 = **Charles Marie Gustave DE BOIGUION** fils de **Paul Auguste** Comte de **BOIGUION** et de
Emelie Lucie CAZIN DE CAUMARTIN, **Henriette Marie Louise DE VIRIEU FILLE** de **Paul**
Ludovic Alexandre Comte DE **VIRIEU** et de **Louise Charlotte BAUDENET D'ANNOUX**
- 1912 = le 23/01 **Louis MOREAU** et **Marthe BONNETAT**
- 1918 = **Robert Henri Marie de WITASE THESY (OMIECOURT SOMME)**, **Henriette Marie Laure**
D'AVOUT fille de **Paul D'AVOUT** et de **Marie DE NEUVILLETTE**
- 1920 = **Marie Louis Etienne DE COLNET** fils d'**Alphonse Marie Charles DE COLNET** et de **Thérèse**
Marguerite Marie DE WITASSE THEZY, **Mathilde Julia Marie Antoinette D'AVOUT** fille de
Jean Désiré Paul D'AVOUT et de **Jeanne Marie LEVESQUE DE NEUVILLETTE** (arrêté à l'année
1959)

REGISTRE DES DECES

Lesdits registres commencent l'an 1638. Manquent toutefois de l'an 1652 à 1670 inclus, puis les
années 1713-1764-1781.

Le total des décès enregistrés se monte à 1611 jusqu'à 1959 inclus

- RELEVÉ DE NOBLESSE ET BOURGEOISIE CITES AUXDITS REGISTRES :

- 1639 = **Mort de Delle Marie DE VEZON**
- 1647 = **Mort d'Estienne MILLORIN** Seigneur DE LA TOUR
- 1651 = **Mort de Anne DE RABUTIN** Dame en partie de ce lieu
- 1676 = Présent Jean BAUDENET Co-seigneur (1679-1683), **Mort de Jacquette D'AVOUT femme de**
François DE VEZON Escuyer Seigneur d'ANNOUX
- 1682 = **Mort de Claude VELUOT** Escuyer Seigneur DU RONCEAUX et Co-seigneur d'ANNOUX,
présent Mr D'AVOUT (1685)
- 1685 = **Mort de Claude D'AVAUT (2MOIS)** fils de **Nicolas DAVAUT** et de **Delle Françoise DE**
GABILLOT, présent **Bénigne MONCHOT** Chirurgien à ANNOUX (1686-1687-1688) et est dit
aussi Recteur de Escholes (1690-1691-1692-1695-1696-1701-1703-1704-1705) et en 1695 est dit
"Procureur d'Office"
- 1687 = **Mort d'Estiennette BAUDENET** fille de Jacques BAUDENET Advocat à la Cour et de **Michelle**

CHAMPAGNE, présents Jean BAUDENET grand-père et Jean BAUDENET oncle (1688-1689-1696-1699-1703-1715-1705-1716)

- 1689 = **Mort de Jean BAUDENET 24 ANS** Co-seigneur
- 1690 = **Mort de Philippe DAVOULT fils de Nicolas DAVOULT Escuyer et de Claude Françoise DE GABILLOT**
- 1693 = **Mort de Anne BAUDENET (4mois) fille de Jean BAUDENET Co-seigneur et de Delle DUBLED** présents Claude BAUDENET, François DE VEZON Ecuyer Co-seigneur (1695-1703-1715-1716)
- 1694 = **Mort de Catherine DE VEZON**
- 1695 = **Philibert BAUDENET (2 mois) fils de Jean BAUDENET** co-seigneur
- 1696 = **Mort de Jeanne DE VEZON (82 ans)** Présent François DE VEZON Escuyer Co-seigneur
- 1699 = **Mort d'Estiennette DE VEZON Femme BAUDENET**
- 1702 = Présent Nicolas DAVOT (1704)
- 1703 = **Mort d'Adrienne DE VEZON (80 ans) femme de Claude VELLIOT** Co-seigneur
- 1704 = **Mort de François DE VEZON 88 ans** Co-seigneur
- 1719 = Présent Pierre POUPIER Greffier de la Chastellenie de CHATEL-GERARD
- 1720 = **Mort de Delle Magdeleine DUBLED femme de Jean BAUDENET** Présent Jean BAUDENET Diacre (fils)
- 1723 = **Mort de Claude DE GABILLOT (73 ans) femme de Nicolas DAVOT** Escuyer Co-seigneur Présents Jean DAVOULT fils Lieutenant de Carabiniers Jacques DAVOUT Edme Louis DE THOISY
- 1726 = **Mort de Claude BAUDENET (66 ans) fils de Jean BAUDENET Escuyer et de Estiennette DE VEZON**
- 1733 = **Mort de Jean BAUDENET (81 ans)** Co-seigneur
- 1739 = **Mort de Me Louis Nicolas DAVOUT (2 ans 2 mois)**
- 1742 = Présent BAUDENET DU RIOLET Seigneur d'ANNOUX
- 1747 = **Edmée QUESSE DE VALCOUR (10 mois)** Présents M BAUDENET Seigneur Secrétaire du Roy
- 1749 = **Mort de Honorable Delle Marguerite DAVOUST (71 ans)** Présentes Anne DAVOUST soeur Catherine SOMME veuve de Mr DAVOUST Lieutenant au Regt LA MOTHE AUDINCOURT CAVALLERIE
- 1750 = **Mort de Jeanne LAUREAU femme d'Estienne Guillaume BAUDENET** Seigneur Escyer Conseiller Secrétaire du Roy Maison Couronne DE FRANCE Présents BAUDENET Bourgeois de L'ISLE, BAUDENET fils puisné
- 1765 = **Mort de Delle Anne DAVOUT** Dame en partie d'ANNOUX (76 ans) Présents Mr Claude François DAVOUT Ecuyer Lieutenant au Regt de NORMANDIE, Mr François DE BROUSSE Ecuyer Lieutenant même Regt, Louis OUDELIN Bourgeois à ANNOUX, Jean FEVRE chirurgien à L'ISLE.
- 1766 = **Charles Benjamin BACHEROT** Bourgeois à NOYERS
- 1772 = **Mort de Jeanne Pierrette Catherine BAUDENET (11 MOIS)** fille de François BAUDENET Ecuyer Seigneur Chevalier de SAINT LOUIS et de Catherine SALONNYER DE CHALIGNY
- 1775 = **Mort d'Isidore DAVOULT (4 mois)** fils de Jean François DAVOULT Escuyer Lieutenant au Regt Royal CHAMPAGNE CAVALLERIE Seigneur et de Adélaïde MINARD DE VELARS présent Marguerite DAVOULT

- 1779 = **Mort de Delle Catherine Françoise Justine DAVOUT (3 mois)** fille de Jacques DAVOUT Ecuyer Chevalier Major au Regt Royal CHAMPAGNE CAVALLERIE Chevalier de SAINT LOUIS Seigneur en partie et de Catherine COLOMBE DE DROUARD DE CURLY Présents Me Catherine SALONNYER DE CHALIGNY femme de Hugues François BAUDENET d'ANNOUX Escuyer Chevalier de SAINT LOUIS
- 1780 = **Mort de Catherine COLOMBE DE DROUARD DE CURLY (40 ans) femme de Jacques DAVOUT** Présent Hugues François BAUDENET Seigneur Ecuyer Chevalier de SAINT LOUIS et de Catherine SALONNYER DE CHALIGNY son épouse
- 1790 = **Mort de Catherine SOMME (82 ans) veuve de Nicolas DAVOUT** Capitaine au Regt Royal CHAMPAGNE CAVALLERIE Seigneur en partie Présents Jacques BAUDENET Ancien Capitaine d'Infanterie, Jacques DAVOUT Major au Regt Royal CHAMPAGNE CAVALLERIE (fils)
- AN IX = **Mort de Marguerite DAVOUT (68 ans)** fille de Nicolas DAVOUT et de Catherine SOMME
- 1801 = **Mort de Marie Julie VAN ROBAIS femme de Jacques Edme DAVOUT (48 ans) fille** d'Isaac VAN ROBAIS et de Marie Julie VAN ROBAIS
- 1806 = **Mort de Catherine SALONNYER (62 ans) femme de Hugues François BAUDENET** Chevalier de SAINT LOUIS Ancien Capitaine au Regt de BEAUJOLLOIS fille de Guillaume SALONNIER (MOULINS ANGILBERT (NIEVRE)) et de Anne Jacquette ROUSSEAU Présent Jacques DAVOUT Ancien Chevalier de SAINT LOUIS Ancien Major de Cavallerie au Régiment CHAMPAGNE
- 1807 = **Mort de Hugues François BAUDENET d'ANNOUX (82 ans)** Ancien Chevalier de SAINT LOUIS Ancien Capitaine au Regt de BEAUJOLLOIS Présent Mr DAVOUT Ancien Chevalier de SAINT LOUIS Ancien Major de Cavallerie
- 1809 = **Mort de Françoise Elisabeth BAUDENET d'ANNOUX (6 mois) fille de Jean Jacques Claude BAUDENET d'ANNOUX** Ancien Commandant d'Infanterie et **de Louise Rosalie LEMUET DE BELLOMBRE (1812)**
- 1809 = **Mort de Jacques Edme DAVOUT** Ancien Major de Cavallerie au Regt CHAMPAGNE ci-devant Co-seigneur élu candidat au Sénat Conservateur Maire d'ANNOUX
- 1812 = **Mort d'Amédée BAUDENET d'ANNOUX**
- 1815 = **Mort de Louise Anne BAUDENET (5 mois)**
- 1819 = **Mort de Marie Françoise Christiane DES MAZIS (27 ans) femme de Jean Louis Auguste DAVOUT** Chef d'Escadrons Chevalier de la Légion d'Honneur Présents Mr MAREY DE NUIITS SOUS RAVIERES, Henri DAVOUT Capitaine de Hussards Chevalier de la Légion d'Honneur, Maurice LEDEUX Capitaine de Hussards Chevalier de la Légion d'Honneur
- 1830 = **Mort du Baron Jean Charles DE MYON** Lieutenant Général des Armées du Roi Chevalier de SAINT LOUIS et de SAINT LAZARE Présents Jean Louis Auguste DAVOUT Chef d'Escadron Chevalier de Saint Louis Maire d'ANNOUX (1832), Jean Jacques Claude BAUDENET D'ANNOUX Chevalier de SAINT LOUIS
- 1834 = **Mort de Marie Anne Angélique Alix BLANCARD (73 ans) femme de Christophe LE ROBERT DE VILLARDS**
- 1839 = **Mort de Luce Marie DE VIRIEU (12 heures) fille du Comte Paul Ludovic Alexandre DE VIRIEU et de Louise Charlotte BAUDENET D'ANNOUX**
- 1840 = **Mort de Marie DE VIRIEU (24 heures) fille des précédents**
- 1846 = **Mort de Claude Jean Jacques BAUDENET D'ANNOUX (76 ans)** Chevalier de SAINT LOUIS Ancien Officier d'Infanterie **fils de Jean François BAUDENET** Chevalier de SAINT LOUIS **et de Catherine SALONNIER DE CHALIGNY**
- 1851 = **Mort de Jean Louis Auguste D'AVOUT** Chevalier de la Légion d'Honneur Chef d'Escadron de Cuirassiers, Maire d'ANNOUX, **époux de Marie Alix Charlotte LE ROBERT DE VILLARDS fils de Jacques Edme D'AVOUT** vivant, Major de Cavallerie **et de Marie Julie VAN ROBAIS**

- 1857 = Mort de Paul Philibert Marie Joseph DE VIRIEU (1 mois) fils du Comte Ludovic Alexandre DE VIRIEU et de Louise Charlotte BAUDENET D'ANNOUX
- 1858 = Mort de Rosalie Louise LEMUET DE BELLOMBRE (77 ans) femme de Jean Jacques Claude BAUDENET D'ANNOUX fille de Joseph LEMUET DE BELLOMBRE et de Gabrielle BERTRAND
- 1860 = Mort d'Alix Marie Caroline Charlotte LE ROBERT DE VILLARS (74 ans) femme de Jean Louis Auguste DAVOUT Chevalier de SAINT LOUIS et de la Légion d'Honneur, fille de Christophe Pascal Louis LE ROBERT DE VILLARS et de Marie Anne Angélique Alix BLANCARD DE CAMP QUESNAY
- 1864 = Mort d'Auguste Alexandre Amédé DAVOUT (2 mois) fils de Louis Elzéar DAVOUT et de Geneviève Caroline Camille MOTGAN
- 1880 = Mort de Paul Ludovic Alexandre DE VIRIEU (68 ans) Comte époux de Caroline BAUDENET D'ANNOUX fils de Joseph Marie Alexandre DE VIRIEU et de Caroline PECHEPEYROUX DE COMMINGES DE GUITAUD
- 1885 = Mort de Louise Charlotte BAUDENET D'ANNOUX femme de Paul Alexandre Comte DE VIRIEU
- 1898 = Mort de Me DAVOUT femme WABLE
- 1902 = Mort de Louis Elzéar DAVOUT (75 ans) Maire d'ANNOUX époux de Geneviève Caroline Camille DE MORGAN fils de Louis Auguste DAVOUT et de Alix Charlotte DE ROBERT DE VILLARS
- 1922 = Mort de Paul Jean Désiré DAVOUT (55 ans) époux de Jeanne Marie LEVESQUE DE NEUVILLETTE
- 1928 = Mort de Jacques Comte DE LAISTRE (58 ans) Ancien Capitaine de Cuirassiers
- 1929 = Mort de Laure DAVOUT (73 ans)
- 1952 = Mort du Comte André DE VIRIEU (56 ans) fils de Raoul Marie Jacques DE VIRIEU et de Louise Marguerite MAZURIER

REGISTRES DES CONFIRMATIONS

Nous relevons :

7 juillet 1641 = 4 confirmés à l'ISLE

9 septembre 1643 = A ANNOUX, tous ceux de ce lieu d'ANNOUX furent confirmés par Monseigneur Révérendissime Evêque de LANGRES, Sébastien ZAMOT, notamment ceux qui à la date dese trouvent fixés au présent lieu. A la réserve de Claude fille de François FAUCHE et de Marie CHARRUE âgée d'environ 20 mois et d'un misérable vieillard, lequel demeurant le plus proche de l'Eglise de ce lieu, négligea par un grand mépris, de se confesser, lui parlant de confirmation, quoy qu'il y fut invité par plusieurs personnes et particulièrement par my soussigné, faisant la desserte dudit lieu = C. THEVENIN"

Ensuite nous passons à nos registres d'Eglise où nous voyons cette cérémonie donnée. Le chiffre des confirmés ne comprend que les sujets d'ANNOUX.

16 mai 1844 = à L'ISLE SUR SEREIN, par Monseigneur MELLON JOLY Archevêque de SENS = 32 sujets

20 juillet 1847 à ANNOUX par Monseigneur MELLON JOLY = 25

28 mai 1851 à L'ISLE SUR SEREIN par Monseigneur MELLON JOLY = 11

15 mai 1855 à L'ISLE SUR SEREIN par Monseigneur MELLON JOLY = 30

31 mai 1859 à L'ISLE SUR SEREIN par Monseigneur MELLON JOLY = 20

23 avril 1864 à CHATEL-GERARD par Monseigneur MELLON JOLY = 34

13 juillet 1868 à ANNOUX par Monseigneur BERNADOU = 13

28 juin 1869 à CHATEL-GERARD par Monseigneur BERNADOU = 16

19 juin 1874 à ANNOUX par Monseigneur BERNADOU = 20

15 juin 1880 à ANNOUX par Monseigneur BERNADOU	= 8
12 juin 1883 à ANNOUX par Monseigneur BERNADOU	= 17
19 mai 1886 à ANNOUX par Monseigneur BERNADOU	= 12
22 mai 1889 à ANNOUX par Monseigneur BERNADOU	= 9
1893 par Monseigneur ARDIN Archevêque de SENS	= 17
21 mai 1902 par Monseigneur ARDIN	= 7
27 mai 1905 à ANNOUX par Monseigneur ARDIN	= 13
25 mai 1908 à ANNOUX par Monseigneur ARDIN	= 10
22 mai 1911 par Monseigneur ARDIN	= 21
6 juillet 1912 = à AVALLON par Monseigneur ARDIN	= 1
2 mai 1914 à ANNOUX par Monseigneur CHESNELONG Archevêque de SENS	= 11
24 mai 1917 à L'ISLE SUR SEREIN par Monseigneur CHESNELONG	= 7
21 mai 1920 à ANNOUX par Monseigneur CHESNELONG	= 12
3 mai 1923 à ETIVEY par Monseigneur CHESNELONG	= 4
30 avril 1926 à L'ISLE SUR SEREIN par Monseigneur CHESNELONG	= 17
18 mai 1929 à SOULANGY (de SARRY) par Monseigneur CHESNELONG	= 6
21 mai 1932 à L'ISLE SUR SEREIN par un Evêque Missionnaire (siège de SENS vaquant)	= 7
13 juin 1935 à ANNOUX par Monseigneur GELTIN Archevêque de SENS	= 10
14 juin 1938 à ANNOUX par Monseigneur LAMY Archevêque de SENS	= 5
23 mai 1941 à CHATEL-GERARD par Monseigneur LAMY	= 4
18 juin 1943 à SAINT MARTIN D'AVALLON par Monseigneur LAMY	= 1
19 mai 1944 à CHATEL-GERARD par Monseigneur LAMY	= 3
16 mai 1947 à SARRY par Monseigneur LAMY	= 4
13 juin 1950 à ANNOUX par Monseigneur LAMY	= 4
5 mai 1953 à CHATEL-GERARD par Monseigneur LAMY	= 3
8 avril 1955 à ANNOUX par L'Abbé DURAND Curé pour péril de mort	= 1
13 juin 1956 à SARRY par Monseigneur LAMY	= 8
20 mai 1959 à ANNOUX par Monseigneur LAMY et arrêté à cette date	=13